

enquête à maore

comment les notables  
veulent reprendre la main

30 ans après sa mort

## ali soilihi

# la révolution inachevée

enquête

dans les secrets du  
régime mafieux  
de mohamed bacar

bourses scolaires :  
les "fils à papa"  
d'abord

analyse

séparatisme : le  
"monstre" endormi

césaire, maore  
et le département

reportage

au coeur de  
la tourmente  
anjouanaise

les dernières  
heures des dockers

le boom des écoles  
privées à maore



# Il ne suffit pas de brailler

par Soeuf Elbadawi

A SON ARRIVÉE AU POUVOIR, Ahmed Abdallah Sambi avait fait de la question de la lutte contre l'impunité un sacerdoce. La corruption, en pôle position, devait être sanctionnée. Tous en prison ! Les voleurs de biens publics, les trafiquants d'influences et les complices sans nom. Il y eut quelques coups d'éclats, des rapports d'audits, puis pffuit !!! plus rien. Ah ! Si... Les procès de quelques "caciques" du pouvoir Azali pour donner l'exemple. Et puis plus rien ! L'écran noir ! Nul ne sait si les affaires continuent à être instruites en justice. Personne ne peut dire si l'Etat a eu gain de cause au-delà du procès politique de tel ou tel accusé ! Et surtout rien ne dit si le citoyen pourra désormais s'attaquer à la machine corruptrice sans y perdre son latin ! Car il y avait bien un enjeu dans cette idée d'une justice plus juste, plus équitable, plus encline à défendre le bien commun. Il s'agissait de montrer au peuple comorien que la mémoire courte n'encourage pas à la paix des consciences et que mettre fin à l'impunité n'est pas seulement un acte de bravoure en période de marketing politique. Au contraire, "sanctionner" signifiait l'avènement d'un "Etat de droit", chose que le Comorien n'a que très peu vécu depuis l'indépendance.

Dans la foulée, on aurait voulu - "on", pronom malhonnête - que la société civile profite de cette occasion, se mette au travail le plus sérieusement possible, enquête sur le manque à gagner de l'Etat et du citoyen dans cette corruption généralisée, engage des procédures longues pour le citoyen mais nécessaires pour le devenir de la nation comorienne. Du temps du Colonel Azali, il y eut ce mouvement inédit de juges impertinents, qui pointèrent du doigt les affaires de corruption comme jamais auparavant on ne l'avait fait. Les citoyens n'ayant pas réagi à leur suite - ni manifestation ni récriminations d'aucune sorte - le pouvoir a vite fait de remettre de l'ordre dans les rangs. Sur les places publiques, "on" a alors préféré commenter les més-aventures de tel juge ou de tel ancien directeur de société publique au lieu d'agir en conséquence. Et les valeureux juges n'ont plus eu qu'à se dédire. C'est ce qu'on appelle une occasion manquée - un pouvoir qui entrouvre, malgré lui, une fenêtre de démocratie, et le peuple qui oublie de s'y engouffrer.

L'IMPUNITÉ REPOSE EN FAIT sur ce postulat. Tant qu'il n'y aura pas de citoyens assez résolus pour enquêter et monter des dossiers accablants et indiscutables contre ceux que la rumeur accuse habituellement sans pouvoir condamner, les innocents continueront à être confondus avec les "criminels". C'est là que la société civile devrait jouer son va-tout. Donner le sentiment qu'une justice est encore possible dans "le monde" qui est le nôtre. La corruption, sujet qui interpelle beaucoup l'opinion, était un bon début. Sévir en la matière est forcément exemplaire pour tous ceux qui en appellent à l'Etat de droit. Procéder à des investigations là où l'homme de la rue se contente de lâcher un gros soupir de déception, en se persuadant du bien-fondé de l'inégalité, est un exercice autrement plus inquiétant pour les ennemis de la nation comorienne. Mais nous avons manqué là une occasion de changer la donne ! Raté le rendez-vous des juges du Colonel Azali ! Tout comme on risque de rater le rendez-vous pris par Sambi contre l'impunité au lendemain de son intronisation ! Nous allons rater cette grande occasion de fonder une organisation citoyenne, à même de défendre nos droits devant les tribunaux. Contre la corruption généralisée. Contre l'irresponsabilité de nos élus. Contre la violence de ceux qui tiennent les armes et contre les exactions commises par nos hommes de pouvoir. Car nous préférons regarder ce qui se trame en "spectateurs" au lieu d'être pleinement acteurs obligeant la justice comorienne à sévir.

Sans doute existe-t-il des sujets complexes sur lesquels nous ne pourrions pas grand-chose. Savoir par exemple que le dossier Abdallah contre la bande à Denard était vide de pièces à convictions, à cause d'un Djohar qui a bien voulu se laisser manipuler par ses puissants protecteurs, n'était pas une information évidente à gérer pour nous, simples citoyens, au moment des assises du "corsaire de la République" à Paris. Mais prouver les crimes commis par le mercenariat dans le pays (tortures, disparus, intimidations, etc.) est chose encore possible pour cette société civile à laquelle nous participons tous de façon plus ou moins affirmée. Les témoins sont encore bien vivants et la justice aurait du pain sur la planche pour au moins une décen-

nie, si on l'encourageait à s'y atteler. Peut-être qu'un simple citoyen n'osera ou ne saura pas porter plainte contre des crimes commis à l'époque des chiens de guerre, mais un collectif de citoyens peut avoir les moyens d'accompagner une telle procédure. Peut-être que la France n'aiderait pas à extradier un lieutenant Marques ou un sergent Daniel. Mais les complices de l'Etat mercenaire sont en si grand nombre dans ce pays qu'on ne s'ennuierait pas une seule seconde. Commençons par là ! Le citoyen saurait alors ce que signifie l'expression "Etat de droit". En ne confondant pas les bourreaux d'hier avec leurs victimes sur une place publique. Car voilà ce qu'on appelle une impunité aggravée. Quand les bourreaux viennent s'asseoir dans les mêmes *harusi* que leurs victimes, sans qu'on y trouve à redire.

EN DÉFINITIVE, IL EST PLUS FACILE de s'attaquer à l'impunité de manière populiste et ordurière, avec des tracts et des *hari hari* ("on dit") qui ne feront jamais "jurisprudence". Prenons le cas de la France [du moins certains de ses représentants, pour être plus exact] devenue "maître ès impunité" aux Comores. Elle réussit -il est vrai- à accentuer le malaise entre ses propres citoyens en coopération et les Comoriens qui vivent à leurs côtés. Car elle prend cause souvent pour des faits indéfendables au nom de la démocratie. La dictature Abdallah, les soldats de fortune, les coups d'Etat, les assassinats de présidents, les leaders politiques au passé douteux, la corruption dans le service public, etc. Maintenant, il est clair que de le savoir n'est pas tout. Car là comme ailleurs, la société civile se contente de nourrir l'exaspération dans la rue sans se montrer capable d'engager les procédures nécessaires au règlement des situations ainsi listées. Dernièrement, le scénario "de toujours" s'est répété. "On" dit que l'ambassade de France à Moroni aurait armé Mohamed Bacar. Les autorités à Maore l'auraient ensuite aidé à fuir<sup>1</sup>. Un vrai réquisitoire s'est constitué sur nos places publiques. Mais que font-ils, nos hommes de droit, politiques patentés, avocats autoproclamés du citoyen ? Sont-ils en train de faire l'inventaire des exactions du pouvoir Bacar de manière à pouvoir le juger ? Sont-ils en train de dresser un dossier à charge de manière à poursuivre, à défaut de faire confiance à leur propre justice, le dictateur devant une cour internationale<sup>2</sup> ?

Qui veut punir sévit mais pas en se contentant de brailler. A défaut, le citoyen continuera à palabrer en spectateur de sa propre descente aux enfers.

Qui nous en empêche ? Encore faut-il que quelqu'un collecte les faits qui font de Bacar l'homme le plus dangereux du moment dans l'imaginaire politique de l'Archipel. Un travail qui n'appartient pas au seul Sambi. Un travail que notre société civile devra assumer, au lieu de continuer à faire brailler notre jeunesse inutilement dans les rues. Mieux ! Les prétendus avocats de la nation comorienne trouvent localement que l'ambassadeur de France s'est comporté comme un poisson odieux en eaux troubles. S'ils en ont la preuve, pourquoi faut-il le clamer par tracts interposés, au lieu de fournir un rapport clair et précis sur ces agissements, de manière à pouvoir sommer sa hiérarchie à s'expliquer ?

L'impunité vient aussi de la manière dont le citoyen combat. S'il en reste au stade de l'exaspération et des combats de rue, il encourage l'adversaire à se fondre dans une forme d'anonymat absurde, où l'on ne peut plus désigner d'ennemi. "*Ustaaranbu tsi mare marahaftu*" disait quelqu'un. Le temps est peut-être venu d'apprendre à instruire les dossiers. Se contenter de pousser les plus faibles dans la rue, en leur distribuant des tracts d'insultes fabriqués dans l'ombre des partis politiques défaits, n'est pas responsable. Qui veut punir sévit mais pas en se contentant de brailler. A défaut, le citoyen continuera à palabrer en spectateur de sa propre descente aux enfers.

Soeuf Elbadawi

<sup>1</sup> Lire *Kashkazi* n°71, avril 2008 (disponible sur [www.kashkazi.com](http://www.kashkazi.com))

<sup>2</sup> Seule la Fédération comorienne des droits de l'Homme (FCDH) a effectué un travail sur les crimes du régime Bacar. Son rapport rendu public mi-avril est cependant jugé trop peu détaillé pour être recevable, notamment par la Justice et par l'OFPPRA, chargé d'étudier la demande d'asile de M. Bacar.

## sommaire (72)

- 4 **enquête**  
comment les notables mahorais veulent reprendre la main
- 6 **enquête**  
bourses d'études dans l'union : la foire au clientélisme
- 8 **diplomatie**  
france/comores : comment Moroni joue l'apaisement
- 9 **social**  
affaire sogéa : une décision historique
- 10 **reportage**  
le boom des écoles privées à maore
- 12 **enquête**  
dans les secrets du régime mafieux de mohamed bacar
- 14 **analyse**  
séparatisme : le "monstre" endormi
- 16 **césaire, maore et le département**  
du combattant départementaliste à la revendication autonomiste  
l'échec économique des DOM  
à maore, entre combat égalitariste et croyance quasi-religieuse

ali soilihi,  
30 ans après

- 20 **ADMINISTRATION** :  
la décentralisation version mudiria
- 22 **LANGUE** : le shikomori au service de la révolution
- 23 **POLITIQUE** : pourquoi la gauche s'opposait à soilihi

- 24 **reportage**  
dockers dans l'archipel : un métier en pleines mutations
- 26 **gros plan**  
vanille : la fin du système des papas ?
- 28 **FQS**
- 30 **in situ**  
ndzuani, une sécurisation lente et difficile

## kashkazi

les vents n'ont pas de frontière, l'information non plus

Mensuel indépendant de l'archipel des Comores édité par la SARL BANGWE PRODUCTION

Troisième année - numéro 72

BP 53 II, Moroni, Ngazidja, Union des Comores

Tel. Moroni : (00 269) 76 17 97 - (00 269) 35 66 18

Tel. Mamoudzou : 06 39 40 56 38

e-mail : [kashka2005@yahoo.fr](mailto:kashka2005@yahoo.fr) / [www.kashkazi.com](http://www.kashkazi.com)

Directeur de la publication : Kamal'Eddine Saindou

Rédactrice en chef : Lisa Giachino

Rédaction : Rémi Carayol, Ahmed Abdallah, Naouir-Eddine

Papamwegne, Daan-Ouni Msoili, Faissoili Abdou,

Anzaouir Ben Aloioiu

Collaborateurs : Nassuf Djallani, Soeuf Elbadawi, Eric Tranois,

Le Quotidien de la Réunion, le site internet Malango

Impression : Graphica Imprimerie, Moroni - (00 269) 73 59 65

# Comment les notables mahorais

L'intronisation coutumière du président du Conseil général, le 6 avril, n'était pas une simple cérémonie folklorique. Elle symbolise la volonté des notables de reprendre une partie du pouvoir perdu ces dernières années.

**TOUT** le monde est là ce vendredi 4 avril, sur le parking du Conseil général. Le préfet certes, ainsi que le sénateur Ibrahim Soibahaddine et la plupart des caciques de la nouvelle majorité - ces jeunes de 40 ans qui se sont accaparé le pouvoir politique depuis la retraite des vieux "baobabs". Rien que de très habituel... Mais à côté des "costard-cravate", l'on trouve un public moins familier : le président du CRCMM (Conseil régional du culte musulman de Mayotte)

Zoubert Adinani, le Grand cadî Mohamed Hachim, et surtout une flopée de notables plus habitués aux *daïra* des confréries et aux assemblées villageoises -bref, à la vie mahoraise telle que l'administration l'ignore-, qu'aux fastes des cérémonies républicaines. Ce jour-là, ces derniers attirent autant -sinon plus- le regard des spectateurs que les différentes étapes de ce qui les a tous réunis : l'investiture du nouveau président du Conseil général, Ahmed Attoumani Douchina.

Celle-ci n'est cependant pas dénuée d'intérêt. Les communicants du nouveau président n'avaient pas manqué, la veille, d'attirer l'attention des médias sur la spécificité de cette "intronisation". Il était question de retour aux traditions telles qu'elles étaient perpétuées avant la colonisation, quand Maore comptait encore des rois. Après un *manzara*, marche rythmée par le récit de certains versets du Coran et fermée par les femmes, le président, vêtu à la comorienne et protégé du soleil par un parapluie, s'installe à la tribune d'honneur ce vendredi après-midi. A la baguette : Ali Saïd Attoumani, certes responsable de la Direction de la culture au sein de l'administration départementale, mais surtout "gardien" du temple des traditions locales. C'est lui qui a imaginé depuis son bureau situé dans l'ancienne résidence du gouverneur, à Dzaoudzi, cette cérémonie. "*Ahmed Attoumani Douchina est le premier homme politique depuis 150 ans -depuis que la France est présente à Mayotte- à disposer des pleins pouvoirs, à ne pas être sous la coupe du gouverneur ou du préfet. L'idée était donc de marquer l'événement en nous inspirant des cérémonies d'intronisation*

*des rois de Mayotte*", dira-t-il quelques jours plus tard.

"Dans le rituel de l'intronisation, l'homme destiné à être investi est recouvert d'un tissu de soie", note Sophie Blanchy dans un article consacré au "rituel d'intronisation des souverains de Mayotte" <sup>1</sup>, "alors que Kolo Nahuda [*celui qui dirige le rituel dont il assume la partie religieuse, ndlr*] prononce le serment". Un troisième personnage, le *waziri*, est chargé quant à lui de "faire allégeance (...) sans doute au nom de tout Mayotte", devant une foule d'assistants qui doit être "le peuple".

Conformément à la coutume donc, le président devenu l'instant de quelques minutes un roi, laisse une autre personne -en l'occurrence le grand cadî Mohamed Hachim- lancer la *fatiha* d'imploration et de demande d'exaucement des vœux. Appelée également *duwa*, la prière précède la remise au nouveau "régnant" des insignes du pouvoir : une écharpe de soie et la canne de commandement. Quant au *waziri* chargé de lui faire allégeance au nom du peuple de Maore, nul doute qu'il s'agit de Zoubert Adinani, digni-

taire religieux mais aussi leader politique (il préside le MDM) devenu, depuis les dernières élections, le grand patron de la politique locale -c'est lui qui a décidé de placer à la présidence de la collectivité Ahmed Attoumani Douchina à l'issue du second tour<sup>2</sup>. Ainsi tout s'assemble dans un jeu de rôle d'autant plus troublant que Zoubert Adinani est l'héritier d'une grande famille de Tsingoni, l'ancienne capitale de l'île à laquelle, rapporte Sophie Blanchy, "revenaient les meilleurs morceaux de viande"...

Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que le "roi", dans son discours, mette l'accent, ce jour-là, sur l'importance de la religion et des coutumes. Certes, Ahmed Attoumani Douchina réitère, en présence d'un préfet quelque peu désarçonné, l'attachement des Mahorais à la France. "*Au moment de recevoir sur mes épaules l'échappe en soi et le bankora qui symbolisent le myla na tsy, à savoir la coutume mahoraise, je souhaite tout d'abord vous exprimer ma fierté d'être un citoyen de la République Française*", lance-t-il à la tribune. "*Pour nous Mahorais, être français, ce n'est pas un vain mot, ni uniquement une question de passeport, c'est*

Au premier plan, le grand cadî Mohamed Hachim. Derrière : Ahmed Attoumani Douchina, lors de son "intronisation" le 6 avril.



# veulent reprendre la main...

avant tout le sentiment d'appartenir à une grande nation, c'est la volonté de vouloir vivre ensemble qui n'a jamais été démentie." Mais il en vient rapidement à ce pour quoi les notables sont venus. Le département ? Non : la survivance des traditions mahoraises dans ce nouveau statut "assimilateur" : "Le 18 avril prochain", proclame-t-il, "notre assemblée adoptera la résolution tendant à ériger notre collectivité en département. Le statut de département français n'est pas contraire à la religion musulmane ni à la pratique de nos coutumes. L'état de la personne subsiste indépendamment de l'organisation administrative d'un territoire. Nos coutumes sont régies par des ouvrages de doctrine et de pratique tels que le Minhadj atwalibin, le Futuhu el-Karib et le Mongouni ainsi que le commentaire de l'imam Shaffii. Ces sources, reconnues par les lois de la République, ont été aménagées et interprétées par le Tribunal Supérieur d'Appel en fonction des nécessités des temps actuels (...). Nos coutumes africaines, malayo polynésiennes, arabo shirazes ou françaises façonnent le statut personnel prévu et garanti par la Constitution." Et de poursuivre, tel un médiateur lançant un message à

deux ennemis -le préfet et les notables ?- : "Nous ne renoncerons pas à notre identité culturelle ni au statut de département français. Sortons de ces débats idéologiques et rappelons qu'il est question de mettre à niveau les conditions de vie de nos concitoyen en matière économique et sociale".

La conclusion du "nouveau roi" sonne comme un avertissement à tout administrateur zélé qui souhaiterait s'en prendre à la culture locale : "Notre attachement à la France vient de ce que Mayotte est le seul territoire africain et musulman de la République Française. C'est une richesse supplémentaire pour la nation. Les pratiques coutumières des mahorais sont guidées par la tradition shaféite, Kamaria d'Afrique de l'Est. Cette doctrine est la seule capable de résoudre l'apparente contradiction qui existe entre mahorité et modernité ; francité et mahorité ; islam et francité ; francité et africanité..."

Cette cérémonie qui se voulait d'un autre temps pourrait ne rester qu'une parenthèse folklorique dans la marche vers l'assimilation statutaire voulue par les Mahorais, si

elle n'était accompagnée d'une série d'indices permettant d'affirmer le retour en force des notables, et de penser que l'intronisation du roi... en était vraiment une. Ainsi le 18 avril, Ahmed Attoumani Douchina récidivera lors de la session qualifiée d'historique au cours de laquelle les conseillers généraux voteront en faveur de la résolution demandant au gouvernement d'organiser une consultation sur le statut de département avant la fin de l'année 2008. Au micro, le nouveau président réitérera -plus succinctement- les assurances en direction des défenseurs de la tradition : "Je souligne que la transformation institutionnelle se fera au service de la société mahoraise (...) le Conseil général de Mayotte restera aussi le garant ou le gardien de notre culture, de nos traditions, de notre identité."

Dans le même ordre d'idées, depuis son élection, M. Douchina ne cesse, à chacune de ses sorties, de rendre hommage à celui que la plupart des Mahorais ont oublié : Georges Nahouda (lire ci-contre). "Ma mission s'inscrit sur le chemin tracé par Georges Nahouda, Zama Nahouda, depuis 1958 suite au congrès des notables de Hamaha et d'Ysoundzou", dit-il le 4 avril. "Je rends hommage à Georges Nahouda", répète-t-il le 1<sup>er</sup> mai, à son retour de Paris, au cours d'une cérémonie "royale", qui a vu le Conseil général affréter des dizaines de bus pour acheminer les partisans de la départementalisation à Mamoudzou, et réserver une barge -ornée de drapeaux aux couleurs de la France et de la collectivité- spécialement pour "Sa Majesté"...

La référence au créole plutôt qu'à Bamana ou Henry n'est pas anodine. Celui qui fut le premier à revendiquer pour Maore le statut de département il y a 50 ans, avait su rallier à sa cause les notables -malgré un handicap sérieux : il n'était pas musulman-, quand la logique aurait voulu qu'ils se rapprochent de leurs homologues anjouanais et grand-comoriens. "Le génie de Nahouda", affirme aujourd'hui le député Abdoulatif Aly, "c'est d'avoir réussi à réunir l'ensemble des notables pour leur exposer son projet".

Réunir l'ensemble des notables : au moment même où le statut de département n'a jamais semblé aussi proche, voilà une autre idée en passe d'être recyclée. Dans les couloirs de la Résidence dirigée par Ali Saïd Attoumani, à Dzaoudzi, comme à l'ombre de la varangue de la demeure de Zoubert Adinani à Tsingoni, l'on concocte depuis quelques semaines la mise en place d'une structure au nom révélateur : le Congrès des notables. Selon son organigramme que nous nous sommes procurés, celui-ci sera composé des trois principales confréries présentes sur l'île (Rifa'iyya, Qadiriyya et Shadhuliyya), de la Djamaat Tabligh -dont les membres sont communément appelés Djaoula-, du Conseil régional du culte musulman de Mayotte de Zoubert Adinani, du Conseil des cadis qui en réunit 16, et -cette dernière catégorie ne cesse d'intriguer- du Conseil des notables, une structure qui n'existe pas, mais qui est censé réunir les grandes familles des cinq anciens cantons de Mayotte à l'époque de l'autonomie interne (Pamandzi, Mtsamboro, Tsingoni, Mtapere et Bandrele)...

Si le secret a été bien gardé jusqu'à présent -très peu de personnes que nous avons contactées pour cette enquête étaient au courant-, il ne cesse d'étonner ceux qui en sont informés. "Je ne vois pas trop l'intérêt. Que veulent-ils ? Je ne comprend pas", balbutie Ali Saïd Amri, président d'une organisation, le CREMM (Conseil représentatif des Musulmans de Mayotte), bizarrement absente de l'organigramme du Congrès des notables. "Est-ce parce que Zoubert, qui fut président du CREMM, semble vouloir sa disparition aujourd'hui ?", se demande un de ses membres. Auquel cas, ajoutez-il, l'on pourrait estimer qu'il s'agit "d'une organisation avant tout politique" - Ali Saïd Amri, qui milita pour l'indépendance et reste réfractaire au statut départemental, n'est pas sur la même longueur d'onde que Zoubert Adinani, ardent défenseur de la départementalisation.

---

“Il s'agit d'une tentative de conserver un semblant de pouvoir de gens qui ne représentent plus personne.”

---

Les sources d'interrogations sont ainsi nombreuses. La première est l'identité même du promoteur de cette structure : Zoubert Adinani, dignitaire religieux mais avant tout fervent départementaliste, ancien député qui vota contre l'indépendance en 1974, fut très discret ces dernières années, avant de ressusciter miraculeusement. En quelques semaines, il est devenu le grand manitou de la politique locale. Celui qui a fait élire Ahmed Attoumani Douchina à la présidence de la collectivité en forçant les élus de son parti, le MDM, à accepter de se faire diriger par un UMP -dans une volonté clairement affichée d'en revenir au parti unique-, fut en tête du cortège lors de la manifestation du 6 avril en réponse aux émeutes du 27 mars ; siégea aux côtés de Douchina le jour de sa fameuse intronisation ; et ouvrit le meeting du 1<sup>er</sup> mai qui marqua le retour dans l'île de la délégation mahoraise partie défendre la départementalisation à Paris... Invisible ces dernières années, Zoubert est devenu omniprésent, voire incontournable. "C'est lui qui décide de tout actuellement", affirme un cadre du Conseil général. Il est donc permis de se demander si l'objectif de ce Congrès n'est pas politique...

Le moment choisi pour le structurer laisse lui aussi songeur. Ce Congrès sera-t-il un outil de plus servant la propagande départementaliste ? Difficile à croire, vu sa composition : les cadis ne sont pas très favorables à l'évolution statutaire actuelle qui les cantonne à la marge de la société<sup>2</sup>, tandis que les confréries évitent de faire de la politique - le cheick de la tariqa shadhuliyya décédé en avril, Ahmed Soilihi, n'a ainsi jamais pâti dans sa confrérie de son passé de serré-la-main et de ministre de Djohar. D'un autre côté, fait remarquer un observateur, "le nom rappelle forcément le Congrès des notables de 1958 qui marque

le début de la revendication départementaliste". Ali Saïd Amri reste sur ce point circonspect : "Je ne vois pas comment une telle structure pourrait soutenir le département, qui s'attaque chaque jour aux fondements de la société mahoraise et de sa religion", dit-il.

L'un des concepteurs de ce Congrès -qui a tenu à conserver l'anonymat et qui se décrit comme étant "la plume" du projet quant Zoubert en est "le représentant"- nie toute ambition politique. "L'objectif", explique-t-il, "est de formaliser une structure traditionnelle méconnue par tout le monde mis à part les vieux de plus de 50 ans. Notre ambition est de remettre au goût du jour le rôle de la régulation sociale, familiale, religieuse au moment où la jeunesse a perdu tous ses repères". Revenir au fonctionnement traditionnel de la société en quelque sorte, en réponse aux fractures générationnelles accentuées par la présence française. Si cette démarche, en pleine évolution vers le droit commun, étonne, elle n'est pas si insolite : elle s'est également manifestée dans d'autres départements d'outremer dans lesquels l'assimilation culturelle s'accroissait. "L'idée", poursuit "la plume", est aussi de rappeler au préfet et aux élus le poids des notables dans la société. "Il ne s'agirait pas de nous oublier", affirme un autre des concepteurs du projet. "De nous mépriser".

Entre politique et coutume, un autre intellectuel pense pour sa part qu'il s'agit avant tout de contrer une évolution semble-t-il irrémédiable : l'occidentalisation des élus. "Regardez qui sont les nouvelles fortes personnalités du Conseil général : Oili, Aboubacar, Tavanday, Mirhane... Tous sont des vrais Occidentaux. Ils sont donc incontrôlables par la vieille notabilité villageoise. Ce Congrès, c'est un moyen de leur mettre la pression, de leur rappeler que ces notables qui ne peuvent plus agir sur eux individuellement existent encore socialement". "Pour moi, il ne s'agit ni plus ni moins que la tentative de conserver un semblant de pouvoir de gens qui ne représentent plus personne mais veulent préserver leur titre", affirme, plus tranchant, Abdoultif Aly. "Un moyen, encore une fois, de partager le gâteau, d'avoir des titres de mission et des indemnités", ajoute un autre intellectuel. Si selon le député, cette structure n'est pas innocente alors que les cadis perdent petit à petit leurs prérogatives, elle n'en reste pas moins instrumentalisée. "

Qui fait la pluie et le beau temps aujourd'hui au Conseil général ? Qui a fait élire le président ? Qui décide des hommes à mettre en place ? Zoubert Adinani. A quel titre ? Qui représente-t-il ? De quel droit ?" questionne M. Aly -qui avait refusé de participer à l'intronisation de M. Douchina le 4 avril. A travers le retour des notables, il faudrait donc y voir le retour d'un notable : Zoubert Adinani. Et si c'était lui, le vrai roi ?

## Nahouda revival

L'ARRIVÉE AU POUVOIR D'AHMED ATTOUMANI DOUCHINA SOUS LA FÉRULE de Zoubert Adinani, la départementalisation imminente, l'approche du cinquantième anniversaire du fameux Congrès des notables du 2 novembre 1958, acte fondateur de l'histoire contemporaine mahoraise, et la volonté de relancer une structure rassemblant les notables de l'île, ont fait renaître de ses cendres oubliées la légende de Georges Nahouda<sup>1</sup>. Depuis son élection, il n'est pas un discours dans lequel M. Douchina ne rend hommage au "père de la départementalisation mahoraise".

NOUS SOMMES en 1958. Georges Nahouda, membre d'une famille créole -mère originaire de Sainte-Marie, père européen- dont sont également issus Marcel Henry et Zaina Mésresse, est l'une des personnalités les plus influentes de Maore. A la fin des années 40, il est l'un des quatre représentants de l'île au sein de l'administration du Territoire des Comores. A cette époque, "une réelle amitié liait Georges Nahouda à Saïd Mohamed Cheikh", déclarait Marcel Henry, son neveu et secrétaire, dans *Jana na Leo*<sup>2</sup>. Mais Nahouda n'accepte alors pas le projet de transfert de la capitale de Dzaoudzi vers Moroni, cher à Cheikh. Le 14 mai 1958, l'assemblée territoriale comorienne vote (par 25 voix pour, 4 contre, celles des élus mahorais) une motion demandant le transfert de la capitale. En août, les quatre représentants mahorais "s'adressent à l'administrateur supérieur et au ministre de la France d'Outre-Mer pour signaler l'injustice de la mesure envisagée", note Thierry Flobert<sup>3</sup>. En septembre, les Comoriens optent pour un statut de TOM (Territoire d'outre-mer), au cours du référendum organisé dans l'ensemble des colonies françaises. "Le résultat du référendum [et] la frustration découlant du transfert imminent de la capitale [...] ravi-

vent les rancœurs latentes<sup>2</sup>". "Pour essayer de contrecarrer le transfert de la capitale<sup>3</sup>", Nahouda entreprend alors de convaincre les notables. Ainsi le 2 novembre 1958, il organise le Congrès des notables de Maore, à Tsoundzou. Marcel Henry : "Le parti créé ce jour-là prend le nom d'Union pour la défense des intérêts de Mayotte. Le président Georges Nahouda est investi d'une mission, celle de se rendre en métropole pour remettre à Jacques Soustelle, alors homologué de l'actuel ministre des DOM-TOM une pétition demandant la départementalisation de Mayotte."

"LE GÉNIE DE NAHOUDA", affirme aujourd'hui le député Abdoulatif Aly, "c'est d'avoir réussi à réunir l'ensemble des notables pour leur exposer son projet". "Pour contrôler le pays, il suffit de contrôler la classe des notables", écrivait en 1976 Jean Charpentier, dans un article publié dans la Revue française d'études politiques africaines<sup>4</sup>. Georges Nahouda l'avait parfaitement compris. "En effet", poursuit J. Charpentier, "dans chaque village, les vieux et les notables délibèrent avant chaque élection, et la délibération ne cesse qu'après l'adoption d'une position unanime. Le vote unanime par village est donc la règle."

LE "GÉNIE" DE NAHOUDA est aujourd'hui remis au goût du jour par Zoubert Adinani et Ahmed Attoumani Douchina, qui tentent de réconcilier notables et élus. Reste à savoir si l'objectif -la départementalisation-, est le même...

RC

<sup>1</sup> Lire *Kashkazi* n°52, 05/10/06

<sup>2</sup> *Jana na leo* n°49, 1996

<sup>3</sup> T. Flobert, Revue française d'études politiques africaines n°121 (janvier 1976)

<sup>4</sup> J. Charpentier, Revue française d'études politiques africaines, 1976

<sup>1</sup> S. Blanchy, *Notes sur le rituel d'intronisation des souverains de Mayotte et l'ancien ordre politico-religieux*, in *Études Océan Indien* n°21, Inalco, 1997

<sup>2</sup> Lire *Kashkazi* n°71, avril 2008

<sup>3</sup> "Conseil général : des tractations très privées", *Kashkazi* n°71, avril 2008

# Bourses d'études à l'étranger :

Une centaine de bourses sont attribuées chaque année aux étudiants comoriens par des pays "amis". Pour y accéder, la proximité avec le pouvoir compte plus que la mention au bac...

**SUR** l'impitoyable marché des bourses scolaires, seuls ceux qui ont le bras long sortent vainqueurs. Depuis les premières heures de l'indépendance des Comores, les dirigeants successifs du pays se livrent à des luttes d'influence sans merci autour du "gâteau" que représentent les allocations accordées aux jeunes qui partent étudier à l'étranger. Dès que leur enfant entre en terminale, les parents les plus audacieux, ou les mieux placés pour atteindre l'oreille d'un ministre, courent de gauche à droite pour diminuer les frais d'études de leur progéniture. Car les bons résultats d'un élève sont loin de lui garantir l'accès à une bourse. Dans la plupart des cas, il faut avoir des relations au sein du pouvoir pour entrer dans le cercle privilégié des boursiers... "J'ai obtenu une bourse parce que le ministre des Relations extérieures était un parent. Au début, j'ai eu une bourse pour l'Algérie, mais comme le pays ne me convenait pas, j'ai changé pour me rendre au Maroc. Là-bas, j'avais aussi une bourse venant du ministre", avoue une jeune femme qui a étudié quatre ans dans le royaume chérifien.

Depuis la fin des années 90, aucun étudiant n'a bénéficié d'une aide financière accordée par l'Etat comorien. Les Comores ont interrompu leur système de bourses au moment où l'Ecole nationale supérieure, qui a formé une grande partie des cadres - notamment les enseignants- du pays, disparaissait. Restent les bourses octroyées par des pays "amis", qui en accordent au total, chaque année, plus d'une centaine aux bacheliers comoriens, en général pour une durée de quatre ans. Officiellement, ce sont les Etats donateurs qui fixent les conditions d'attribution. "Le gouvernement comorien ne fait que recenser les dossiers et les acheminer auprès de ces pays amis. Il y a une nouvelle commission qui se charge, dans la transparence, d'attribuer les bourses à ceux qui le méritent", affirme Hamdani Bakar, directeur de l'enseignement supérieur au sein du ministère de l'Education nationale. Lorsque les jeunes sont appelés à se porter candidats, ces conditions sont diffusées à la radio et publiées au Journal officiel. La mention au bac, par exemple, est presque toujours nécessaire pour être éligible.

La réalité est cependant toute autre : les responsables politiques n'hésitent pas à passer outre ces formalités pour ne choisir que les enfants des proches du pouvoir. "Je n'avais pas de mention. Mais mon père était bien placé dans le régime et j'ai fait partie des boursiers" explique Sarah, qui a fait ses études de droit au Maroc. Comment les

autorités peuvent-elles détourner les mesures imposées par les pays donateurs ? Selon Idi Abdou Eghaniyou, ancien directeur de cabinet du ministre de l'Education de Ngazidja, l'astuce est toute simple. "Il suffit que le ministre des Relations extérieures accompagne les dossiers d'une lettre dans laquelle il trouve une excuse pour que ses homologues acceptent des étudiants qui ne répondent pas aux critères." S'ils ne datent pas d'aujourd'hui, ces petits arrangements sont toujours en vigueur, nous assure un cadre du ministère des Relations extérieures (Mirex) qui a préféré rester anonyme. "Le domaine des bourses est très sensible. Il se passe des choses très sales. Les bourses ne sont jamais gérées correctement. Il y a toujours une mainmise du gouvernement en place. C'est pourquoi je n'aime pas entrer dans les commissions d'attribution des bourses", confie-t-il.

"Le domaine des bourses est très sensible. Il se passe des choses très sales."

Réceptionnées par le ministère des Relations extérieures, les propositions de bourses sont en principe gérées par l'Education nationale. Mais le court-circuitage de leur cheminement habituel permet à certains membres et proches du gouvernement d'en faire un usage politique. "Parfois les bourses, au lieu d'aller au ministère de l'Education, atterrissent au cabinet du président de la République", lance un député qui a siégé dans la commission des bourses avant l'arrivée de Sambi à la présidence de l'Union.

Face aux magouilles qui détournent les bourses vers un réseau de copinage et de relations familiales, le nouveau régime a mis en place une nouvelle commission d'attribution. Celle-ci est censée instaurer la transparence et faire que les véritables ayant droits profitent de ces aides. "Avant, les bourses étaient distribuées sans aucune logique. Le ministère ou la présidence les attribuaient comme bon leur semblait. C'est pourquoi on a eu l'idée de recréer la commission, qui en réalité a toujours existé. Celle-ci est représentative car toutes les instances concernées par les bourses y siègent", se gratifie Hamdani Bakar, membre

de cette instance et en poste au ministère de l'Education nationale depuis un an.

La composition de cette commission démontre cependant à quel point les bourses constituent un enjeu pour les hommes politiques. Chaque régime s'est en effet empressé de changer ses membres afin de s'approprier le fonctionnement de cette machine juteuse, utile pour sa pérennisation au pouvoir. Conseillers, personnalités haut placées du régime... de la présidence en passant par la vice-présidence et le ministère des Relations extérieures, tous les lobbies du pouvoir en place y sont représentés. Le conseiller spécial du chef de l'Etat dirige en personne cette structure qui compte plus d'une dizaine de personnes. "Les membres de cette commission représentent les départements d'Etat concernés par les bourses. Au début, les vice-présidents n'étaient pas représentés mais ils ont réclamé d'y entrer. Le conseiller spécial du président dirige le groupe pour s'assurer de la transparence des travaux", souligne

Mohamed Nafion, conseiller politique du ministre des Relations extérieures et membre de la commission.

"Le plus souvent, des bourses arrivent et sont distribuées à des élèves sans que le ministère de tutelle ne soit contacté."

Cette instance stratégique n'échappe évidemment pas aux enjeux insulaires. La commission travaille sur la base de quotas : les jeunes de Ngazidja se voient attribuer 43% des bourses disponibles, ceux de Ndzouani 42%, et les étudiants de Mwali 15%. "Ce partage se fait par rapport à la réalité de chaque île. Ndzouani a beaucoup souffert ces dix dernières années donc elle a traitement

particulier", indique Mohamed Nafion. Les représentants de l'Union ont cependant gardé la haute main sur la répartition des bourses. Alors que le partage se fait par île, les exécutifs des îles ne sont que rarement associés. Depuis la mise en place de la Constitution de l'Union, les ministères de l'Education des îles ne se sont vus confier que par deux fois la gestion d'un certain nombre de bourses. "La première fois, c'était en 2002, lorsqu'on était fraîchement installés. Il fallu attendre 2006 avec l'arrivée de Sambi pour que d'autres bourses soient attribuées aux gouvernements des îles. Cette année-là, on en a obtenu quinze, mais on n'a jamais su combien il y en avait en tout. Le reste du temps, on a beau réclamer, on n'a jamais rien", martèle Idi Abdou Eghaniyou.

"Les exécutifs des îles ne sont pas associés car peut-être que les gens de l'Union se disent qu'ils ont toutes les données. Après tout, ce sont eux qui organisent les examens, donc ils ont les informations qui concernent les élèves", suppose Abdérémane Said



Ci-dessus, une librairie d'étudiants, au Maroc, où partent étudier de nombreux Comoriens. (DR)

# la foire au clientélisme

Bacar, chargé de la francophonie au ministère des Affaires étrangères, qui a longtemps dirigé le service culturel où atterrissent en premier lieu les bourses.

Quoiqu'il en soit, la commission en question fonctionne d'une manière étrange quand on sait qu'elle est constituée de représentants de l'Etat central. Plutôt que de juger ensemble les candidatures en fonction de leur domaine de compétence respectif, ceux-ci se retrouvent selon leur origine insulaire pour "étudier" les dossiers provenant de leurs îles natales. *"Dans les sous-commissions, chaque groupe lance les appels à candidature, récolte les dossiers, procède au dépouillement et à l'attribution. Il se peut qu'une île n'ait pas d'élèves qui répondent aux critères établis à l'avance. Dans ce cas, la sous-commission fait appel aux autres îles pour compléter la liste"*, explique Hamdani Bakar. Au final, le destin des élèves est souvent laissé aux mains d'une ou deux personnes qui n'ont aucun détachement par rapport aux pressions et jeux de pouvoirs locaux, et risquent fort d'utiliser les bourses pour s'assurer des soutiens, récompenser des fidèles, voire venir en aide à leur propre famille...

Au sein même des ministères, ceux qui ont été laissés à l'écart du circuit fustigent ces pratiques. *"Cette année, il s'est passé des choses dont le gouvernement ne voudrait pas entendre parler. Même le service culturel qui est sensé recevoir et gérer les bourses n'a pas été associé"*, s'insurge un cadre du Mirex. Pour un député qui a autrefois participé, en tant que directeur de cabinet du ministère de la Fonction publique, à une commission, *"il y a une sélection dans la sélection. Il ne suffit pas qu'on remplisse les conditions requises pour obtenir la bourse. Lorsqu'un enfant de ma région a sollicité une bourse, il a fallu que je me batte fort pour qu'il entre dans la sélection alors qu'il avait les moyennes requises"*.

Au ministère de l'Education nationale, on estime *"qu'ici tout se passe dans la transparence, mais que tout ne passe pas par le ministère. Si abus il y a, ce n'est pas dans notre département"*. En effet, si certaines bourses envoyées au ministère de l'Education sont distribuées dans des conditions ambiguës, d'autres arrivent au pays et en repartent sans que les services éducatifs ne soient avertis. *"Le plus souvent, des bourses arrivent et sont distribuées à des élèves sans que le ministère de tutelle ne soit contacté. Parfois, on est informés de l'arrivée des bourses mais d'autres fois, on l'apprend lorsque des élèves sont bloqués et qu'ils ne peuvent pas partir sans un dossier du ministère de l'Education. Il y a à titre d'exemple des bourses dites techniques : le donateur, le plus souvent, négocie directement avec le département concerné"*, affirme "De Gaulle", le directeur de cabinet du ministre de l'Education nationale. Un étudiant bénéficiaire de deux bourses confirme : *"Elles sont distribuées au ministère des Relations extérieures. Je ne connais pas une autre institution qui s'en occupe"*, affirme-t-il.

Le Mirex constitue donc la plaque tournante de ces allocations, même si son staff assure qu'il ne représente *"qu'une boîte à lettres. Il reçoit les correspondances des pays amis et les transmet aux autorités compétentes. Et inversement, il reçoit le courrier de la part des ministères pour le renvoyer au donateur"*, comme le soutient Mohamed Nafion. Chaque année, plus de dix pays se déclarent volontaires pour faciliter l'accès des étudiants comoriens à leurs écoles. Parmi eux, le Maroc reste le plus pourvoyeur de bourses depuis l'indépendance, tandis que les participations de la Libye, de la Tunisie ou encore de la Russie varient selon les années. Ce sont principalement ces bourses que maîtrise le ministère des Relations extérieures grâce au canal de la diplomatie.

D'autres aides passent cependant au nez et à la barbe du Mirex. *"Il y a des bourses qui sont remises directement au chef de l'Etat lors de ses voyages à l'étranger. Dans les pays arabes, souvent, les rois accordent au président deux ou trois bourses qui sont entièrement à sa guise. On ne sait même pas où elles vont"*, relate-tive Mohamed Nafion. Les bourses remises au président en guise de cadeau par les souverains amis, ne sont pas les seules à échapper aux services de l'éducation et de la diplomatie : les bourses dites militaires continuent à être gérées par la présidence elle-même. *"Il s'agit des privilèges de la coopération militaire. Comme le ministre de la Défense est rattaché*

*directement à la présidence, c'est Beit Salam [le palais présidentiel, ndlr] qui s'occupe de leur attribution"*, dit-on du côté des Relations extérieures.

“Dans les pays arabes, souvent, les rois accordent au président des bourses qui sont entièrement à sa guise.”

La gestion des bourses militaires a fait que la formation des officiers de l'armée dans les grandes écoles est longtemps restée l'apanage d'une classe particulière : seuls les enfants d'officiers ou issus de grandes familles ont pu en bénéficier. C'est le cas des fils du président Abdallah, ou encore de celui du colonel Mradabi. Cette pratique était toujours d'actualité sous le régime Azali, durant lequel l'ancien président a envoyé son fils aux Etats-Unis pour sa formation militaire. Comme il ne pouvait pas tenir physiquement, il a été renvoyé de l'académie dans des cours préparatoires mais, fort de la stature politique de son papa, le jeune homme a ensuite été transféré au Maroc. Sous ce même régime, un frère du ministre des Relations extérieures a également été bénéficiaire d'une bourse militaire. Ces privilèges ont-ils été abolis aujourd'hui ? Rien n'est moins sûr...

Autre cas particulier : celui des bourses provenant des pays du Golfe Persique, et des aides destinées aux formations théologiques, dont une grande partie échappe au contrôle de la présidence comme du gouvernement. Les chefs religieux qui les gèrent ont toute latitude pour choisir les jeunes qui en bénéficieront, parfois en collaboration avec les autorités locales. Ainsi, l'île de Ngazidja a reçu en 2005 de la part de l'Arabie Saoudite une trentaine de bourses *"dans le cadre de la coopération décentralisée"*, indique Idi Elghaniou. *"Cela avait déclenché la colère de l'Union qui voulait les gérer. En collaboration avec le Madrassat Ibn Kaldum de Vouvouni, on avait aussi d'autres bourses du Soudan mais les élèves n'étaient pas trop intéressés."* Le beau-frère de l'actuel chef de l'Etat, enseignant coranique réputé à Ndzuan, est également connu pour gérer directement un certain nombre de bourses d'études, religieuses ou non.

Autant de circuits opaques au sein desquels la sélection par le mérite s'efface derrière des enjeux clientélistes. Les reproches adressés à Sambi par son vice-président Idi Nadhoim, qui estime que les bourses d'études à l'étranger sont attribuées de façon maladroite et peu stratégique pour le pouvoir<sup>1</sup>, sont révélateurs du rôle joué par ces aides.

Ahmed Abdallah

<sup>1</sup> Lire "Sambi / Idi, un conflit à couteaux tirés", *Kashkazi* n°70, mars 2008 (disponible sur [www.kashkazi.com](http://www.kashkazi.com))

## Le cauchemar des bourses fantômes

IL N'EST PAS RARE QU'ATTIRÉS PAR UNE PROMESSE DE BOURSE ABUSIVE, DES JEUNES se retrouvent à l'étranger sans revenus, voire sans inscription dans un établissement scolaire. *"Un compatriote nous a logés pendant un mois, le temps qu'on lance un SOS à la famille. Maintenant, il se trouve que ma famille n'avait pas assez de revenus pour me supporter. Elle a dû faire des énormes sacrifices pour que je puisse apprendre. Si j'avais su, je serais resté chez moi"*, confie Rahim, qui s'était vu accorder une "bourse" pour le Sénégal.

LE JEUNE HOMME faisait partie d'un groupe de cinq bacheliers titulaires d'une mention. Quittant leur pays pour la première fois à la fin des années 90, ils sont tombés des nues en arrivant au Sénégal. *"A part les inscriptions dans les facultés, rien d'autre n'avait été fait. Les bourses n'étaient qu'un mirage. On n'avait ni un endroit pour se loger, ni de quoi manger. Comme j'avais le numéro du ministre, je l'ai appelé mais il m'a demandé de supporter les problèmes"*, explique Rahim, aujourd'hui archiviste dans l'administration.

DES JEUNES COMORIENS lâchés dans la nature sous prétexte qu'une bourse les attend, il en existe des centaines. Parfois, ils sont rétrogradés à un niveau scolaire inférieur au leur car les termes de la bourse ne sont bien négociés, comme ces bacheliers qui découvrent une fois en Egypte qu'ils doivent suivre une formation préalable avant d'accéder à l'Université d'Al Azhar.

EN JANVIER ET FÉVRIER DERNIERS, UN CONTINGENT d'étudiants comoriens recrutés sur concours s'est envolé pour l'Iran, pour des formations agricoles notamment. Découragés par la réalité qui les attendait à Téhéran, certains ont tout de suite pris le chemin du retour. *"Le ministère de la Production avait expliqué que la bourse ne serait pas conséquente, mais que les élèves auraient de quoi se loger, manger, et seraient pris en charge en cas de maladie. En réalité, ils doivent cotiser pour se payer à manger et sont actuellement logés chez des Comoriens qui sont en Iran. En plus, ils doivent reprendre leurs études en première année"*, se plaint

Djazila, dont le jeune frère titulaire d'une licence a été contraint de reprendre au niveau Bac.

“Ils ont découvert que la rentrée était en septembre. Donc, ils sont inscrits dans des cours particuliers.”

SEUL FONCTIONNAIRE du groupe, Nabouhane Ben Mssa, en poste à Mwali, avait accepté de partir pour parfaire sa formation en agriculture. *"Une condition avait été imposée pour être éligible : il fallait s'acquitter de la somme de 380.000 fc [760 euros, ndlr] pour le billet aller, mais on nous avait bien assurés que dès notre arrivée, on serait remboursés. Nous étions onze. Arrivés à Téhéran, on a été accueillis et transférés au centre de formation, où on a passé trois semaines sans voir personne. Après ce délai, le responsable du centre est*

## Le Bac anjouanais n'est pas un obstacle

La non reconnaissance du Bac anjouanais par les autorités nationales ces dernières années n'a pas constitué un obstacle à l'accès aux bourses d'études pour les jeunes de Ndzuan, affirment les autorités. *"On a recensé les dossiers quelle que soit l'origine du Bac pour les envoyer chez les donateurs. Ce sont ces pays qui choisissent un élève ou un autre. Il fallait donner une chance à ces élèves victimes de la politique"*, affirme M. Nafion, conseiller politique du ministre comorien des Relations extérieures. Un choix qui n'est semble-t-il pas du goût des cadres du ministère de l'Education nationale, où l'on affirme *"avoir saisi en vain nos supérieurs"* sur cette question.

*venu avec une délégation. Ils ont d'abord ordonné le ramassage des passeports, et ils nous ont fait savoir que nos billets ne seraient pas remboursés, et que seules deux personnes étaient boursières, dont une n'était pas venue avec nous. Le boursier qui était présent est de Djoiezi, le village du vice-président en charge de la Santé, signataire de la convention [Ikililou Dhoinine, ndlr]. J'ai gardé mon passeport et avec des amis, j'ai pu fuir ce cauchemar. Arrivé aux Comores, ces mêmes autorités m'ont fait savoir que je m'étais précipité pour partir."*

POUR D'AUTRES ÉLÈVES débarqués en début d'année au Caire, l'expérience est également amère. *"Ils ont découvert que la rentrée était en septembre. L'Université ne peut pas les accueillir avant cette date. Donc, ils sont inscrits dans des cours particuliers aux frais de la famille"*, explique le frère de l'un d'entre eux. Le ministère comorien de l'Education nationale, qui serait à l'origine de ces bourses, soutient pour sa part que les élèves sont partis sans son aval.

AA et DOM

# Affaire Sogea : la base d'un nouveau rapport de forces

En donnant raison aux salariés qui avaient été abusivement licenciés par la Sogea -avec la bénédiction de la Direction du Travail- en 2005, la justice a ouvert le champ à de nouvelles pratiques syndicales.

**L'AMNÉSIE** médiatique est un phénomène remarquable (et universel). L'affaire de la Sogea à Maore en est un nouvel exemple. Alors qu'en août 2005, le licenciement de 21 employés de la société titulaire du contrat d'affermage avait fait couler beaucoup d'encre, la décision du Tribunal administratif de Mamoudzou d'invalider cette procédure est passée, elle, inaperçue.

Mi-avril, le tribunal a jugé abusif le licenciement de 19 des 21 ex-salariés de la multinationale française. La Sogea est ainsi condamnée à réintroduire ces agents dans son effectif, ou, plus certainement, à négocier des indemnités dont l'avocat des agents licenciés est en charge de calculer le montant, en fonction des pertes salariales et en primes, mais aussi du préjudice subi. "Nombre de ces agents ont été au chômage pendant plusieurs mois. Certains pendant un an", indique Fahar Ousseni, l'un des délégués syndicaux qui faisaient partie du lot. Les négociations se feront directement entre l'avocat, M<sup>e</sup> Saïdal<sup>1</sup>, et la direction de la Sogea, assure pour sa part le secrétaire général de la Cisma-CFDT, Boinali Saïd Toumbou.

Cette décision semblait inévitable depuis celle rendue deux mois auparavant par la Cour administrative d'appel de Bordeaux. Cette dernière avait à juger sur deux cas seulement, et non l'ensemble des licenciés -pour des raisons financières, les agents licenciés avaient décidé de ne porter devant la juridiction bordelaise que ces deux cas symboliques- le bien-fondé de la position de la Direction du Travail qui, à l'époque, avait activement soutenu le patron de la Sogea, jouant un rôle majeur dans la légitimation de ces licenciements. La sentence de la cour française tombée le 19 février est sans appel : "Le jugement du tribunal administratif de Mamoudzou du 4 mai 2006 et la décision de l'inspecteur du travail du 3 octobre 2005 autorisant le licenciement" de Daka Parfait et Fahar Ousseni "sont annulés". La cour estime que "c'est à tort que (...) le tribunal administratif a rejeté [leur] demande tendant à l'annulation de sa décision d'autorisation de licenciement."

L'affaire avait fait grand bruit à l'époque. Nous sommes en août 2005. Tout part d'une histoire a priori banale. Fahar Ousseni, délégué syndical de la Cisma-CFDT à l'usine de dessalement de la Sogea, filiale du groupe Vinci qui distribue l'eau à Maore, est convoqué par le directeur d'exploitation. "Je ne m'entendais pas avec le responsable de l'usine", racontait-il en septembre 2006, un an

après les faits<sup>2</sup>. "Il a avancé des arguments comme quoi j'avais ensorcelé sa femme. Le directeur d'exploitation m'a accusé de faire des gri-gri et m'a annoncé que je serais muté." Selon Fahar Ousseni, la mésentente avec son supérieur direct portait essentiellement sur sa manière d'agir. "Il avait des réflexes coloniaux. En tant que délégué, je ne me gênais pas pour le dire. Et les collègues me suivaient. Je dérangeais, c'est sûr." Il dérangeait d'autant plus que lui et d'autres délégués syndicaux, dont Daka Parfait, avaient fait considérablement évoluer le droit des employés depuis leur embauche. "On a obtenu la rédaction d'une convention collective et certains droits."

"Je pense que la direction [de la Sogea] a profité de la grève pour licencier."

Le jour où il reçoit son avis de mutation "pour gri-gri", Fahar Ousseni informe ses collègues de la station, qui décident de s'y opposer. "On a été voir la Cisma. On a lancé un préavis de grève", dit Fahar, qui travaillait à la Sogea depuis 1998. "La grève a débuté le 9 août", indiquait en 2006 Daka Parfait, délégué syndical qui travaillait à l'usine de Bouyouni, dans le nord. "J'ai alors été appelé sur place, de même que Combo [le troisième délégué licencié, ndlr], pour jouer les médiateurs. Mais la direction ne nous a jamais donné ce rôle. On a été mis dans le même panier alors qu'on n'était pas au courant de cette grève." Une décision qui fait dire à Parfait que la Sogea "s'est servie de cette action" pour justifier un plan social. Un an après les faits, il révélait que "nous avions été informés que l'entreprise devait équilibrer son budget, et pour cela licencier. Cela avait débuté avec les CDD, mais il fallait continuer. J'avais demandé un tas de documents pour vérifier si cela était nécessaire, mais on ne m'a jamais rien donné. Je pense que la direction a profité de la grève pour licencier." "La preuve", soutenait alors Fahar Ousseni, "c'est que les licenciés n'ont pas été remplacés". Boinali Saïd Toumbou les rejoignait en se posant cette question qui n'a, aujourd'hui encore, trouvé aucune réponse : "Comment peut-on virer 21 personnes d'un coup parce qu'au lieu de respecter un délai de 5 jours, ils n'en ont fait que 4 ?!"

Au plan de licenciement s'ajoutait, en outre, un écrémage sélectif des salariés.



Les ex-salariés de la Sogea licenciés, en 2005. (ARCHIVES)

Ousseni, Parfait et Combo étaient trop dérangeants. Outre l'opposition à la mutation de Fahar, la grève englobait une série de revendications d'ordre général. "Cela faisait longtemps qu'on en avait marre de la manière de fonctionner de l'entreprise. On voulait dénoncer les méthodes de la direction", dit ce dernier. "Il faut savoir qu'à la Sogea, ta couleur est un diplôme. Les 'métros' ont tous les avantages : primes, salaires supérieurs. Même ceux qui sont embauchés sur place ont les avantages des expat'. Des stagiaires devenaient chefs. On nous méprisait."

Selon la direction de la Sogea, ce mouvement de grève n'avait pas été mené dans les règles : le personnel avait donné un préavis de quatre jours, alors que les statuts des sociétés privées à mission de service public -le cas de la Sogea- prévoient cinq jours de délai. Les agents furent donc mis à la porte pour grève illégale et abandon de poste, des fautes lourdes qui les privèrent de tout préavis et de toute indemnité. La société avait été dans sa décision grandement soutenue par la DTEFP, qui avait déclaré la grève illégale. De son côté, le syndicat continue d'affirmer que la mission de service public n'était pas spécifiée dans les contrats des agents. "Depuis la signature du contrat d'affermage avec le Syndicat des eaux, en 1992, le cahier des charges de la Sogea indique bien que la société a une mission de service public", expliquait en septembre 2005 Boinali Saïd Toumbou<sup>3</sup>. "Mais il dit aussi qu'elle doit fournir un statut particulier pour le personnel affecté à cette mission. Or ce statut n'a pas été présenté et la notion de mission de service public ne figure pas dans les contrats des agents." Les décisions de la Cour et du Tribunal lui ont donné raison. "Cela nous reconforte dans l'action que nous avons menée. La grève était bien légale, contrairement à ce qu'affirmait la Sogea, et les salariés n'auraient pas dû être licenciés", disait-il en février dernier.

Wirdane Allaoui, l'un des 21 licenciés, ne disait pas autre chose sur Télé Mayotte : "Cela prouve que nous ne sommes pas des voyous. Nous avons été licenciés de façon abusive. C'est une grande victoire face à une grande entreprise mahoraise. C'est un exemple qui fait qu'aujourd'hui, les salariés peuvent se battre pour leurs droits." "Maintenant, on va tous y aller et on va prouver à la Sogea mais aussi à la DTEFP [Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ndlr] que leurs manœuvres coloniales n'ont plus de raison d'être aujourd'hui à Mayotte", pavait de son côté un autre ex-salarié.

En effet, "ces deux décisions de justice sont un désaveu de la pratique de la Direction du Travail et de son directeur, Didier Périno", estime-t-on à la Cisma. Ce dernier s'était directement impliqué dans l'affaire. Très proche à l'époque de Jean-François Baudet, alors directeur de la Sogea-Mayotte, il avait directement géré le conflit et avait pris fait et cause, dès le début, pour l'employeur. "En fait de négociations, on s'est vite rendu compte qu'il était là pour nous descendre. Les dés étaient pipés d'avance", constatait en septembre 2006 Fahar Ousseni<sup>2</sup>. "Sans son assentiment", affirmait alors un syndicaliste de la boîte, "Baudet n'aurait jamais pu virer tout ce monde d'un coup". Pour Daka Parfait, comme pour Fahar Ousseni, Périno a joué un rôle essentiel dans ce "plan social sans indemnités".

Son silence inhabituel depuis ces décisions de justice prouve selon les licenciés que cette victoire est avant tout la défaite cinglante d'un directeur du Travail n'ayant jamais caché ses amitiés patronales. Cependant, pour Boinali Saïd Toumbou, il faut se garder de tomber dans la vengeance aveugle. "Cette décision de justice est avant tout une victoire syndicale", affirme-t-il.

"Que M. Périno soit mal à l'aise, ce n'est pas un problème. A l'époque, la Direction du Travail avait une position, le syndicat une autre. Le tribunal a tranché ! Il faut arrêter de voir dans les conflits sociaux des conflits personnels. Les rapports sociaux doivent évoluer et se sortir de cet héritage colonial et paternaliste. Avant, les syndicats avaient tendance à accepter tout ce que l'administration nous disait. Nous pensions qu'elle représentait le droit. Aujourd'hui, nous devons regarder cette institution comme un partenaire, avec des possibilités de contradiction, et parfois de gain."

En ce sens, l'affaire Sogea et son dénouement heureux pour les salariés marque une première essentielle, estime Boinali. "L'événement est très important pour une raison simple : la position de l'institution du travail qui se déterminait auparavant comme le détenteur de la vérité est abolie. La relation d'égalité et de parité n'est plus un vain mot. Dire que Périno doit se taire, c'est rester dans une posture d'infériorité." Cette première est cependant loin de marquer l'avènement d'un syndicalisme libéré de son carcan colonial. "A nous, maintenant, de construire la deuxième étape de cette évolution." Une tâche peu aisée, reconnaît le leader syndical, tant les réflexes du passé sont prégnants... et parfois intéressés : "Jusqu'à présent, cela arrangeait tout le monde, cette situation de non-droit. Les patrons comme les salariés. Mais ce compromis n'est plus possible aujourd'hui : les connaissances des salariés se développent et la contestation anti-coloniale avec. Il faut y mettre fin."

RC

<sup>1</sup> Ce dernier n'a pas répondu à notre sollicitation

<sup>2</sup> Kashkazi n°50, 24/08/06

<sup>3</sup> Kashkazi n°8, 22/09/05

# Expulsions de “sans-papiers” : pourquoi Moroni a cédé

Les “facilités de visa” vers Maore accordées par la France en échange de la reprise des reconduites à la frontière ne changeront rien au statu quo. En acceptant le deal, les autorités comoriennes cherchent surtout à renouer le dialogue et à relancer la coopération avec Paris.

**IL NE RESTE** de la colère qui avait soulevé la rue comorienne contre l'accueil du colonel Bacar à Maore et son transfert à la Réunion, que les slogans hostiles à la France sur les murs de la capitale, et les coups de gueule sporadiques que relaie une partie de la presse locale. Pourtant, jamais le ressentiment contre la France, encore une fois accusée de s'immiscer dans les affaires intérieures des Comores, n'avait atteint le seuil du 27 mars dernier. Une journée de déferlement anti-français dans l'ensemble des îles des Comores indépendantes, mais aussi à Maore où les manifestations ont été les plus virulentes, dépassant le degré de violence atteint en 1994 par d'autres manifestations - provoquées cette fois par la décision du Premier ministre français Edouard Balladur, d'instaurer un visa d'entrée à Maore pour les ressortissants des autres îles de l'archipel. Signe de cette poussée de tension : pour la première fois, un ambassadeur de France à Moroni a été victime d'une tentative d'agression, obligeant Paris à demander aux Comores d'assurer directement sa protection.

Sur un mur de la capitale, Moroni.



Mais si cette contestation contre l'attitude française semble partie de la rue, elle a pris une tournure politique le 1<sup>er</sup> avril, après la publication par le secrétaire général de la vice-présidence de l'Union chargé des Transports, d'une mesure interdisant "strictement toute agence de voyage, aérienne ou maritime, nationale ou étrangère, de transporter des Comoriens dits 'clandestins' à partir de Mayotte". Inattendue, cette décision a été vécue par les autorités françaises comme un défi à leur politique d'immigration et risquait de dégrader les relations entre les deux pays.

Relayant les déclarations des responsables mahorais et du préfet de la Collectivité départementale, le secrétaire d'Etat à l'Outremer n'a pas caché son exaspération. "La situation de Mayotte devient extrêmement préoccupante au titre du nombre d'étrangers en situation irrégulière qu'on ne peut pas renvoyer aux Comores parce que le gouvernement des Comores refuse de reprendre ses propres ressortissants", a-t-il déclaré le jeudi 24 avril à l'AFP. Yves Jégo, qui a saisi le 25 avril le ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, a

jugé "parfaitement inacceptables" les propos du ministre de l'Intérieur des Comores, affirmant qu'il n'y a "pas de raison que les Anjouanais n'aillent pas à Mayotte car Mayotte est une terre comorienne et qu'elle a vocation à le redevenir juridiquement". Et Jégo d'ajouter qu'"on ne peut pas imaginer que Mayotte soit victime plus longtemps de cette attitude qui n'est pas acceptable de l'Union des Comores, nous sommes aujourd'hui en situation de tension extrême".

La réplique ne s'est pas faite attendre. Le ministre de la Justice de l'Union des Comores, Mourad Said Ibrahim, qui n'a pas commenté directement les propos du secrétaire d'Etat français, a dénoncé la décision de la France d'accorder l'asile politique à deux proches de Mohamed Bacar, faisant le lien entre la décision comorienne et la position française sur la situation politique aux Comores. "Je devine que Mohamed Bacar et son frère bénéficieront de ce grand boulevard que leur ouvre l'Etat français (...) les dés sont pipés" a ajouté le ministre comorien, accusant un peu plus la France. Face à une opinion publique acquise à ce discours de la "complicité" de Paris sur le sort réservé au colonel Bacar, Moroni espérait tenir par cette mesure un moyen de pression vis-à-vis de la France. Mais très vite, le climat s'est tendu. Yves Jégo a même souhaité "une action diplomatique ferme de la France vis-à-vis des Comores".

Une menace prise au sérieux par les autorités comoriennes qui, sans vouloir heurter leur opinion, ont alors cherché une porte de sortie dans ce qui ressemblait à une impasse. Paris, qui ne pouvait pas non plus rester sans réagir, a dépêché le 15 avril à Moroni une

mission conjointe Elysée-Quai d'Orsay, conduite par Alain Moreau, ambassadeur délégué à la Coopération régionale, accompagné de Rémi Maréchaux, conseiller à la présidence de la République française. Si cette mission a permis de renouer le contact entre les deux pays, l'attitude de discrétion adoptée par la délégation, laissait entrevoir un malaise certain. Alors que le ministre comorien des Relations extérieures, Ahmed Jaffar, soufflait le froid en déclarant que "ce n'est pas la question de Mohamed Bacar qui

"Assiste-t-on à une stratégie camouflée visant à faire accepter le fait accompli à Mayotte ?"

va affecter les relations qui existent entre nos deux pays", son conseiller politique faisait savoir que ce n'était pas la mission qu'ils attendaient pour évoquer le différend sur Maore. Selon Mohamed Nafion, les Comores souhaitaient un dialogue de niveau ministériel pour aborder la question des reconduites à la frontière... De source diplomatique, on affirme que "ces premières discussions ont été infructueuses". Des divergences sont apparues, y compris dans les rangs du gouvernement comorien, où certains attendaient des annonces fermes de Paris sur l'extradition du colonel Bacar avant d'envisager la levée de l'interdiction contre les reconduites à la frontière des Comoriens sans-papiers français vivant à Maore. De son côté, la mission française exigeait un fléchissement de Moroni sur ce dossier avant toute autre discussion.

Il a fallu attendre deux semaines pour que le ministère comorien des Relations extérieures publie un communiqué sur ces discussions. Ce texte d'une rare imprécision, non signé et destiné spécialement à faire accepter à l'opinion comorienne la levée de la mesure du 1<sup>er</sup> avril, met l'accent sur les engagements de la partie française à faciliter "la délivrance pour Mayotte de visas de circulation". Un assouplissement qui, selon le communiqué, concerne "les hauts fonctionnaires comoriens, les détenteurs de passeports diplomatiques et de services, ainsi que les hommes d'affaires". Les mêmes avantages sont accordés "pour les participants à des événements culturels, sportifs et religieux (mariage et enterrement)", et pour les travailleurs comoriens munis "d'un contrat de travail visé par la [Direction du travail]". Rien de nouveau, en soi...

L'analyse du journal gouvernemental *Al-watwan*, qui titrait au lendemain de la publication de ce communiqué : "La France lâche du lest", n'a pas empêché les opposants de dénoncer une volte-face. "Ne s'agirait-il pas d'une tentative maladroite de redorer l'image de la France aux yeux d'une opinion comorienne excédée par la politique inami-

cale de la France ? Et / ou assiste-t-on à une stratégie camouflée visant à faire accepter le fait accompli français à Mayotte ?" s'interroge Idriss Mohamed, porte-parole du Comité Maore, association qui milite pour le retour de l'île sous la souveraineté comorienne.

Un fonctionnaire des Relations extérieures affirme quant à lui qu'il n'y a "rien de nouveau dans ces mesures déjà évoquées en octobre 2005 sous le régime du président Azali, sans avoir été suivies d'aucun effet". Si en privé, les diplomates comoriens avouent qu'il n'y a effectivement pas lieu, de leur côté, de s'adonner au triomphalisme, l'on assure que "la France et les Comores continuent de travailler pour trouver une solution qui soit satisfaisante pour les deux parties". Le conseiller politique du ministère des Relations extérieures, M.Nafion, a d'ailleurs confirmé l'arrivée d'une mission ministérielle le 15 mai prochain à Moroni. L'agenda des discussions n'est pas encore arrêté, indique une source sûre. Mais en dépêchant son secrétaire d'Etat à la Coopération Alain Joyandet et celui de l'Outremer Yves Jégo, Paris envisage d'aborder toutes les questions liées aux relations bilatérales. "Il sera bien sûr question de la libre circulation, de Mayotte, mais surtout de la coopération en général entre nos deux pays", indique Mohamed Nafion.

Les discussions devraient relancer la mise en exécution du Document cadre de partenariat (DCP). Conclu en novembre 2006 entre le président Sambi et Brigitte Girardin, alors chargée de la Coopération dans le gouvernement de Villepin, le DCP a inscrit dans le cadre de l'aide publique au développement, 88 millions d'euros qui devaient être affectés aux secteurs de la santé, de l'agriculture et au soutien au secteur privé pour la période 2006-2010.

Fait nouveau cependant, les autorités comoriennes affirment avoir obtenu de leurs homologues français que soit institué un nouveau format pour le suivi de la coopération entre les deux pays. Alors que la Commission mixte franco-comorienne, réactivée en avril 2005, demeurait un cadre technique, le Groupe de travail de haut niveau (GTHN) devrait être plus politique, "et peut-être à un niveau présidentiel" pense-t-on à Moroni, où l'on parle de "créer les conditions d'un nouveau dialogue". Un dialogue auquel pourraient désormais participer les élus mahorais. De retour d'une mission de dix jours à Paris visant à déposer la résolution votée par les conseillers généraux le 18 avril et demandant l'organisation d'une consultation sur le statut de département - consultation prévue pour mars-avril 2009-, le président du Conseil général Ahmed Attoumani Douchina et le sénateur Soibahaddine Ibrahim se sont réjouis de la promesse du gouvernement français d'intégrer les élus mahorais aux travaux du GTHN. "Nous devons nous imposer dans la région", est le mot d'ordre du nouveau chef de l'exécutif local.

Kamal'Eddine Saindou (avec RC)



# Maore : quand l'école publique



Ci-dessus, dans une école maternelle associative de Maore.

De plus en plus nombreuses, les écoles privées et associatives affichent complet à Maore. Des familles locales, pas forcément parmi les plus riches, y inscrivent désormais leurs enfants. Une tendance révélatrice de l'impasse à laquelle semble confrontée l'éducation de masse dans l'île.

**POUR BELAÏD**, cinq ans, la vie n'est pas de tout repos. A l'heure où son père, conducteur d'engins au port de Longoni, part travailler, le petit garçon monte dans la voiture pour parcourir la demi-heure de route qui sépare Bandrélé, un gros village du sud de Maore, de Mamoudzou. Direction : l'AMPE, une école maternelle associative, où ses parents ont choisi de l'inscrire cette année. A midi, c'est une habitante du village, employée de l'AMPE, qui le ramène en même temps que trois autres élèves de maternelle. "Je connais une dizaine de gens de Bandrélé qui ont inscrit leurs enfants là-bas" indique Saoudati Colo, sa maman.

Les mères de famille de Bandrélé ont acquis comme d'autres villageoises de l'île une renommée un peu particulière. Depuis le début des années 2000, elles se sont régulièrement illustrées en manifestant contre l'inscription à l'école maternelle de bambins issus de parents "étrangers", sous prétexte que ceux-ci contribuaient à la surcharge des classes et obligeaient les établissements à refuser les enfants de moins de trois, voire souvent quatre ans. Au-delà de l'arrière-pensée politique qui sous-tendait leur agitation, elles exprimaient ainsi la volonté forte de voir leur progéniture scolarisée le plus tôt possible. Les temps sont cependant en train de changer. Si l'inscription dans les établissements publics reste un enjeu pour de nombreuses familles mahoraises, l'époque où elle représentait un gage de réussite sociale est bel et bien révolue. "L'école de la République" a pris du plomb dans l'aile...

Les fondateurs de la toute jeune école privée Pain d'épices<sup>1</sup>, qui a ouvert au sein du village, l'ont bien compris. Doté de classes à plusieurs niveaux, l'établissement accueille aussi bien les enfants d'enseignants du collège, venus de l'Hexagone, que des petits Mahorais. Un instituteur de l'école publique de

Bandrélé, qui a inscrit sa fille de trois ans à Pain d'épices faute de place dans le public, affirme que quatre ou cinq autres enfants du village fréquentent la maternelle privée. Coût de la scolarité : 150 euros par mois environ, comme dans la plupart des écoles privées et associatives de l'île, auxquels s'ajoutent les frais d'adhésion et/ou d'inscription demandés en début d'année.

Saoudati Colo et son mari dépensent encore plus pour que Belaïd puisse fréquenter l'école qu'ils ont choisie. "On paie 145 euros par mois, plus 30 euros à la dame qui le ramène à midi", énumère la jeune femme. "On doit aussi cotiser pour les livres, les goûters..." Un budget conséquent pour le couple : interprète dans un dispensaire et un service de Prévention maternelle infantile (PMI), Saoudati est payée au Smig, comme son époux ; chacun perçoit donc un salaire d'environ 800 euros. Cette mère de famille ne regrette pas pour autant le sacrifice : c'est justement parce qu'elle et son mari ont "peu de moyens" qu'elle désire pour son enfant la meilleure scolarisation possible. "Moi, je n'ai pas fait beaucoup d'études : j'ai arrêté en 5<sup>e</sup>", confie-t-elle. "Son père a un niveau de 2<sup>e</sup>. Souvent, il rentre tard du travail, et je suis toute seule avec les deux enfants et un petit bébé. Je n'ai pas beaucoup de temps pour faire étudier mon fils, mais je ne veux pas qu'il arrête l'école en 5<sup>e</sup> comme moi, car la vie d'aujourd'hui n'est pas facile !"

A l'âge de trois ans, Belaïd avait pourtant pu être inscrit à l'école publique maternelle de Bandrélé. "Mais quand j'allais le chercher, je voyais que les instituteurs ne parlaient pas français aux enfants", explique Saoudati. "Maintenant, il sait bien parler le français, il est bien avancé !" L'année prochaine, le couple envisage de scolariser également son fils cadet à l'AMPE. "Le problème, c'est que la voiture de

*l'Asem [assistante maternelle, ndlr] qui les ramène de Mamoudzou est déjà pleine avec quatre enfants", indique la jeune femme. "Il va falloir trouver une autre voiture..." Afin de pallier aux dépenses, le ménage est en train d'ajouter un étage à sa maison pour l'offrir à la location. "L'argent que j'ai, c'est juste pour les enfants", avoue Saoudati.*

Si le cas de cette famille reste encore marginal, les parents aux revenus modestes sont de moins en moins rares à inscrire leurs enfants dans un établissement privé ou associatif, dès lors que les deux époux ont un emploi régulier. "Il n'y a pas que les familles aisées, mais aussi des balayeurs, des femmes de ménage de la mairie", affirme la directrice d'une école de Petite Terre. "On voit une vraie volonté de la part d'une génération de parents qui ont la trentaine environ, qui veulent un autre avenir pour leurs enfants et sont prêts à tout donner. J'ai même une famille qui a inscrit ses deux enfants dont la mère est aide-ménagère dans une garderie, et le père a un petit boulot. Ils sont smicards mahorais et paient en espèces car ils n'ont pas de compte bancaire." Lorsque les mois de scolarité impayés s'accumulent, les familles les plus en difficulté règlent quand vient leur tour au shikoa, la tontine comorienne, assure l'enseignante...

**A**cette idée, un sourire sceptique se dessine sur le visage de Bikarima. Interprète en PMI -comme Saoudati- elle dit gagner, ainsi que son mari électricien, 600 euros par mois, et paie régulièrement, depuis bientôt quatre ans, les 148 euros mensuels demandés pour la scolarité de son fils. Dans sa maison de Petite Terre, la jeune femme se remet de la naissance de son cadet. "Je n'ai qu'un enfant à l'école. Mon mari travaille, moi je travaille... mieux vaut que je le mette là-bas", estime-t-elle. "Comme ils ne sont pas beaucoup d'élèves, il écouterait mieux la maîtresse." Depuis que son fils est en âge d'aller à l'école, Bikarima n'a jamais essayé de l'inscrire dans le public. "Il a six ans et va à l'école depuis qu'il a deux ans et demi. Je fais ça pour lui parce que c'est le genre de choses dont notre famille, avant, n'a jamais pu profiter. On ne regarde pas l'argent, mais l'avenir de nos enfants", explique-t-elle. Son second fils, elle l'inscrira même à la crèche, pour qu'il "apprenne vite" et "parle bien le français", mieux encore que son frère. Elle prévoit d'avenir au maximum quatre enfants et, "si Dieu le veut", de leur payer à tous l'école privée.

---

"Ils sont smicards mahorais et paient en espèces car ils n'ont pas de compte bancaire."

---

Amorcée à Maore il y a une décennie environ, l'émergence des écoles privées et associatives connaît une accélération étonnante. Ces deux dernières rentrées ont vu l'ouverture de trois nouveaux établissements : un à Pamandzi, un autre à Bandrélé, un troisième à Tsinkoura. Sur la quinzaine d'écoles recensées, la plupart ont été créées et sont gérées par une association de parents d'élèves dont les cotisations sont calculées en fonction des coûts de fonctionnement : location des bâtiments, salaires du personnel et achat des fournitures. Quelques unes sont des entreprises privées -c'est notamment le cas des P'tits loups, à Cavani Mamoudzou, ou des Flamboyants, dans le nouveau quartier de Hamaha, derrière Jumbo Score. Certaines sont spécialisées dans les classes maternelles, d'autres dans l'enseignement élémentaire, d'autres enfin cumulent les deux, voire proposent un service de crèche pour

# n'est plus un gage de réussite

les tout petits. Les plus familiales accueillent moins d'une quarantaine d'enfants ; les plus grosses près de 200. Toutes ont un point commun : le manque de places, qui se traduit par de perpétuelles listes d'attente.

*"Les effectifs grossissent d'année en année", observe la directrice d'une école de Petite Terre. "Au moment de l'inscription, certains pleurent car il n'y a pas de place", raconte aussi le président de l'association des parents d'élèves de Frimousse, une école élémentaire de Cavani. "Depuis janvier, on a eu à faire des refus innombrables. Franchement, si en une semaine je trouvais un local qui puisse accueillir 300 élèves, l'école serait remplie tout de suite."*

---

“Le privé, ce ne sont pas mes convictions. Ma femme est dans l'éducation nationale.”

---

Les premières initiatives cherchaient à pallier l'absence d'écoles maternelles, mises en place par l'éducation nationale seulement à partir de 1993<sup>2</sup>. Le plus ancien de ces établissements, l'APEEM, date de quasiment 25 ans et fut le fait de quelques familles de la bonne société mahoraise. La grosse vague de la fin des années 90, qui a vu entre autres l'ouverture des écoles Vanille Chocolat (Mamoudzou), Pomme Cannelle (Combani) ou Frimousse (Mamoudzou), constitue plutôt une réaction des familles métropolitaines au décalage entre les conditions d'enseignement de l'école publique en France hexagonale, et celles qu'elles ont pu découvrir lors de leur arrivée à Maore.

Si un certain communautarisme n'est pas étranger au phénomène, de nombreux parents favorables à l'école publique et désireux de voir leurs enfants s'intégrer à la société locale, ont fini par se rabattre sur des solutions alternatives. Faiblesse du niveau général des élèves, francophonie limitée, sureffectifs, appréhension face au manque de formation d'une partie des enseignants... Tout semble se conjuguer pour faire de l'école publique un repoussoir à leurs yeux. *"Certains ont peur que le décalage ne produise un choc chez leurs enfants qui peuvent se trouver en trop forte minorité",* indique Marc Fretard, vice-président de l'association qui gère Pomme Cannelle. *"L'école privée, ce ne sont pas mes convictions. Ma femme est d'ailleurs enseignante dans l'éducation nationale",* avoue pour sa part un père d'élève de l'école associative Les Roussettes, à Mamoudzou. *"Mais quand il s'agit de ses propres enfants et qu'on sait qu'on va passer trois ans ici... on oublie ces valeurs là, et on accepte d'y mettre le prix."*

Françoise Martin est allée plus loin : *"Elle a créé Vanille Chocolat pour sa fille",* indique Isabelle Delos, l'actuelle directrice de cette petite école associative installée dans la zone industrielle de Kaweni. *"Quand on est arrivés en 1998, ma fille devait entrer au CP",* raconte cette directrice générale d'une société de transit. *"Je n'avais pas d'a priori et je l'ai inscrite à l'école de Kaweni. Mais quand je suis entrée dans la classe, j'ai vu que l'âge des élèves allait de 6 à 14 ans et que deux filles étaient enceintes..."* Dans la file d'attente d'établissements privés qui affichent tous complet, Françoise Martin fait la connaissance de parents qui se trouvent dans la même situation qu'elle. Décision est prise d'ouvrir une classe de CP dans une petite maison de Cavani. *"On a commencé avec sept élèves. Deux jours plus tard, ils étaient 25",* se souvient-elle. Réitérée l'année suivante avec deux classes -CP et CE1- l'expérience a finalement débouché sur un établissement de cinq classes élémentaires.

Dès le début, des Indiens, des Malgaches d'un certain niveau socio-économique et des membres de la bourgeoisie mahoraise et comorienne des autres îles, ont suivi ces familles *wazungu* dans leur démarche. Les effectifs d'enfants originaires de l'archipel inscrits dans ces établissements sont cependant longtemps restés très limités. Les acteurs du secteur s'accordent à dire que cela fait maintenant deux ou trois ans -un peu plus en Petite Terre- que le phénomène gagne les familles locales aisées, mais aussi les ménages plus modestes. Si certaines écoles restent très "blanches", d'autres parviennent quasiment à l'équilibre entre communautés locale et métropolitaine. De rares établissements affichent même un effectif *"à 80% mahorais"*. Ce n'est donc plus seulement le décalage entre l'île et sa "métropole" qui est en cause, mais tout bonnement la capacité de l'éducation nationale à répondre aux attentes de la société. Le nombre d'enseignants du public ayant inscrit leurs enfants dans le privé est d'ailleurs significatif. *"Le premier constat qui pousse vers le privé, ce sont les mauvaises conditions d'accueil dans le public",* explique un instituteur métropolitain. *"Les établissements sont sales. Les sanitaires de mon école, je n'y vais plus : aujourd'hui, je me suis retenu toute la matinée..."* A l'école primaire de Bandrélé, au moins deux instituteurs ont des enfants scolarisés ailleurs. *"Je suis enseignant depuis 28 ans et je vois ce qu'on nous impose sans tenir compte des besoins des élèves",* explique Adabé Ahmed Bacar. *"Je crois qu'à l'école privée, ils sont libres de donner aux enfants directement ce dont ils ont besoin pour progresser."*

Parmi les familles locales, les reproches les plus souvent adressés à l'école publique concernent la surcharge des effectifs, et le problème de la langue. Dans leur désir de voir leurs rejetons maîtriser le français, beaucoup préfèrent qu'ils soient instruits dès la petite enfance par des enseignants blancs et en compagnie d'enfants francophones, renvoyant ainsi l'éducation nationale à son échec linguistique. *"Dans la classe de ma fille, ils sont 26 et il y a 16 enfants métropolitains. Du coup, elle a fait de grands pas en expression orale",* se félicite Adabé Ahmed Bacar. *"On fait croire que le français est langue maternelle alors que ce n'est pas le cas",* regrette de son côté un parent d'élève métropolitain engagé dans une école associative. *"L'Education nationale ne se donne pas les moyens pour apprendre le français en langue étrangère. Du coup, il est difficile de mettre les enfants qui maîtrisent le français dans le public."* Résultat : *"Il y a un préjugé par rapport à la qualité de l'enseignement dans le public",* constate un jeune cadre franco-comorien qui a inscrit ses deux enfants dans une école associative. *"Ce n'est pas forcément un problème de qualité de l'enseignant, mais c'est le nombre d'enfants qui fait peur."*

Cette crise de confiance dans l'école de la République entraîne plusieurs dérives. D'abord, l'entrée des familles dans une course à "la bonne école". Depuis la mise en place de l'éducation de masse sur l'île, des tuyaux circulent au sein de la communauté *mzungu* sur les meilleurs établissements, la meilleure classe, le meilleur enseignant "proposés" par l'Education nationale. S'ils privilégiaient autrefois les écoles d'application, qui bénéficiaient de la présence de maîtres formateurs, les fonctionnaires et salariés du privé bien aiguillés ciblent désormais certaines écoles, espérant y trouver des instituteurs plus qualifiés et un niveau plus élevé. Mais le phénomène dépasse désormais le cercle des métropolitains. *"Quand on est arrivés, des amis mahorais nous ont dit : 'Pour ta petite, il vaut mieux que tu ailles dans telle école. Ta cadette, on va essayer de l'inscrire avec ce maître-là, etc'",* raconte une mère de trois enfants. *"Les gens qui n'ont pas la chance de se faire aider comme nous finissent par se tourner vers le privé."* Le vice-rectorat<sup>2</sup> ne fait d'ailleurs rien pour les en dissuader : certains parents se

sont vus formellement déconseiller par un cadre de l'institution d'envoyer leurs enfants dans le public...

---

“On pense à l'avenir de l'enfant : il faut qu'il ait un bon niveau pour aller se vendre ailleurs.”

---

Au sein de la société locale, un autre phénomène se dessine. Aux yeux des jeunes parents, rien ne paraît trop cher pour permettre à leur progéniture de devenir compétitive. *"Tous les ans, on fait des comparaisons",* avoue notre cadre franco-comorien, qui a déjà testé deux écoles du circuit privé et associatif. *"Si je vois un enfant de l'âge du mien élève d'une autre école, je lui demande de compter, de répondre à des questions..."* Journaliste, Nizar Soufou n'a quant à lui pas hésité à déboursier 250 euros par mois pour la scolarité et les cours de soutien de sa fille de 8 ans, dont le niveau avait *"régressé"* à l'issue d'une année dans le public. *"On ne l'a pas regretté : elle est devenue première de sa classe",* se réjouit-il avant d'évoquer les cours d'anglais dispensés à la fillette pendant les vacances scolaires. Et d'expliquer : *"Mayotte, c'est un petit pays. On est conscients que tous les enfants ne pourront pas avoir de travail ici. On pense à l'avenir de l'enfant : il faut qu'il ait un bon niveau pour aller se vendre ailleurs. Et pour avoir un bon niveau, il faut payer..."*

## Les affres du privé

EN FRANCE HEXAGONALE, LES ENSEIGNANTS DU SECTEUR PRIVÉ SONT RÉMUNÉRÉS par l'Education nationale, qui exerce un contrôle pédagogique sur ces établissements. Maore échappe totalement à la règle : aucune relation officielle n'existe entre le vice-rectorat<sup>1</sup> et les écoles privées et associatives. *"Ils ont tout de même un regard sur ce que nous faisons puisque tous les cadres du vice-rectorat ont leurs enfants dans le privé",* s'amuse la directrice d'une école. Conséquences : non seulement les salaires des enseignants, entièrement à la charge des parents, alourdissent les frais de scolarité, mais les enseignements dispensés et les pratiques des instituteurs ne font l'objet d'aucun contrôle réel. La difficulté des établissements à offrir des conditions d'embauche et de salaire attrayantes limite également le recrutement de professeurs des écoles -une grande partie des enseignants du privé ne sont pas qualifiés. Certaines écoles ne sont ainsi pas exemptes de dérives : instituteurs résolument fâchés avec l'orthographe, supports pédagogiques inadaptés, voire, parfois, comportements douteux...

LA GESTION ASSOCIATIVE de la plupart des écoles n'est pas non plus sans poser quelques problèmes : si elle permet une implication plus grande des parents d'élèves, elle favorise aussi les conflits de pouvoir et les problèmes d'encadrement des enseignants, surtout lorsque la direction est assurée par une personne non qualifiée. Résultat : régulièrement, ce petit monde se déchire. Les dissidents d'une école vont en créer une nouvelle ou inscrivent en masse leurs enfants ailleurs ; d'autres plus radicaux choisissent d'enseigner à la maison, individuellement ou en groupe, par l'intermédiaire du Centre national d'enseignement à distance

La tendance ne concerne pas uniquement Mamoudzou et la Petite Terre. Le clivage entre *wazungu* et population locale, et celui, plus récent, basé sur les ressources financières, risquent ainsi de laisser place à une nouvelle division de la population scolaire. *"Certains parents ne s'occupent pas bien de leur enfant, il n'y a pas de suivi",* explique Nizar Soufou. *"Quand ma fille était dans le public, j'essayais de faire en sorte qu'elle ait un bon niveau mais, la plupart du temps, l'instituteur s'occupait de ceux qui ont des difficultés..."* D'un côté, toutes communautés confondues, les enfants de parents conscients des enjeux de la scolarité, las de voir leurs efforts amoindris par la "négligence" de leurs congénères. De l'autre, la masse d'écoliers qui n'ont personne pour contrôler leurs devoirs et préparer leur cartable, que ce soit pour des raisons de précarité ou parce que leur famille est dépassée par les bouleversements de la société. Si la tendance se confirme, elle ne fera que creuser le fossé entre ceux qui ont les clés pour affronter la nouvelle donne, et ceux qui resteront sur le bord de la route. Nous voilà bien loin de l'idéal de l'égalité des chances véhiculé par l'école publique...

Lisa Giachino

- <sup>1</sup> Ayant tenté en vain de joindre cette école par téléphone, nous n'avons pu vérifier ces informations.
- <sup>2</sup> A l'exception d'une expérience de collège associatif menée en Petite Terre, avant que des établissements secondaires ne soient ouverts à Pamandzi et Labattoir.
- <sup>3</sup> Nous n'avons pas reçu de réponse de la part du vice-rectorat, contacté par téléphone pour connaître sa position sur la question.

(Cned). Et certains parents de déplorer le *"copinage"* qui règne dans certaines associations : *"Les gens s'arrangent pour avoir leur enfant avec le professeur des écoles",* tandis que *"les enseignants de l'école prennent leur enfant dans leur classe",* signe que, pas plus dans le privé que dans le public, la confiance ne semble de mise...

POUR SORTIR CES ÉCOLES DE LEUR "AUTARCIE", CERTAINS PARENTS souhaitent les voir conventionnées par le vice-rectorat. *"Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Code de l'éducation est applicable à Mayotte et devrait permettre la normalisation de leur fonctionnement, et leur démocratisation",* plaide un père d'élève engagé dans une école associative. *"Puisque l'Etat ne peut pas assurer la scolarisation de tous, il faut permettre un fonctionnement le plus normal possible de ces structures."*

L'ACTUEL BUREAU de l'association qui gère l'école Pomme Cannelle, à Combani, adopte la position inverse. *"Nous ne voulons surtout pas devenir conventionnés, grossir et devenir une institution",* explique Marc Fretard, vice-président de l'association. *"Les fondateurs de l'école, il y a dix ans, pensaient que c'était juste une solution de dépannage, le temps que les choses s'arrangent dans le public. Nous voulons rester une association qui puisse être remplacée du jour au lendemain, si un établissement public remporte la confiance des parents."*

LG

- <sup>1</sup> Nous n'avons pas reçu de réponse de la part du vice-rectorat, contacté par téléphone pour connaître sa position sur la question.

# Dans les rouages de la “mafia Bacar”

La chute du colonel dévoile un système de "prédateurs" qui siphonnait l'économie anjouanaise, mais bénéficiait visiblement de complicités à l'extérieur de l'île.

EN DIX années de séparatisme, l'administration anjouanaise n'avait jamais connu ça. Des fonctionnaires fédéraux dépêchés dans l'île par le gouvernement de l'Union, passent au peigne fin les comptes et dépouillent les archives de l'île. Des services sociaux aux entreprises publiques en passant par tout ce qui a trait aux finances, aucun secteur n'échappe à ces investigations. Objectif de ces envoyés spéciaux qui se relaient depuis la semaine du 14 avril : établir un état des lieux des recettes et des dépenses effectuées depuis 2005. Un travail de titan si l'on croit ces émissaires qui doivent recomposer le puzzle d'un chaos organisé avant l'arrivée d'une mission du Fonds monétaire international (FMI) dans le courant de ce mois de mai. Etrange coïncidence, les locaux qui abritaient la direction du Budget de l'île ont été saccagés par la foule au lendemain du débarquement du 25 mars. A la douane, autre place forte de l'économie de l'île, "beaucoup de dossiers ont disparu" -tout comme la directrice, lire ci-dessous-, constatent les deux inspecteurs détachés à Mutsamudu pour évaluer les comptes de ce secteur vital. Il faudra sans doute du génie pour recouper les quelques documents qui ont échappé à l'œuvre de dissimulation mise en place par l'ancien régime quelques jours avant le départ. "Nous avons la preuve que certains dossiers ont été arrachés des registres", soulignent les deux inspecteurs.

Chargé de caisse à la Douane de Mutsamudu à partir de 2006, récemment nommé receveur, Ibrahim Saïd Ali Petit est pessimiste. "Je me demande combien de temps il faudra pour remonter ce circuit de l'évasion." Il décrit "une gestion anarchique dont les proches du régime profi-

taient, chacun à son niveau". La preuve, cette note manuscrite griffonnée sur une feuille blanche sans en-tête que lui remet en notre présence un gendarme chargé de l'enquête financière. Un ordre d'exécution y est inscrit : "Veuillez récupérer 28 tonnes de ciment." Adressée à l'ancienne directrice de la Douane, Roukia Ahmed, l'une des pièces maîtresse du système Bacar, la note date du 9 février 2008 et porte la signature et le tampon du chef de l'état-major de la gendarmerie anjouanaise, qui n'est autre que le frère de Mohamed Bacar. "Voilà un exemple de ce qu'il se passait ici. Ce "mot" suffit pour que l'opération soit exécutée sans la moindre vérification", explique le receveur. Le dédouanement de la marchandise ne figure dans aucun registre et ne sera pas facturé.

“Un système corrompu et dont le circuit de décision était réduit à deux ou trois personnes.”

Les deux inspecteurs de l'Union ont relevé de nombreux cas de ce type "d'exonération", qui permettait aux proches du pouvoir de dédouaner des tonnes de marchandises en toute illégalité. "Dix containers de 280 tonnes de ciment sont ainsi sortis de la douane, soi-disant pour la construction d'une école. Nous n'avons aucune trace de cette école. Pour tout le monde ici, ils ont atterri chez Bacar", dévoile Djaladine, l'un des deux douaniers de l'Union. "Pas étonnant, Bacar ne recule devant rien dès qu'il s'agit de gagner de l'argent", confie un ancien collaborateur qui a travaillé près de deux ans auprès du colonel.

Pour lui, la construction de l'école primaire de Barakani, le village du dictateur déchu, fait partie des grandes énigmes du régime. "Personne ne peut dire exactement comment s'est fait le montage financier de ce projet, quelle est la part de participation entre le gouvernement, la communauté villageoise et lui-même. Pire encore, on retrouve sur le même terrain sa maison et l'école du village sans pouvoir dire quelle parcelle est attribuée à l'une et à l'autre."

"Les exonérations sont l'un des modes opératoires mis en place par le régime pour disposer d'argent frais", affirment aussi les inspecteurs. "Les commerçants qui jouaient le jeu venaient récupérer des containers de marchandises et payaient directement l'équivalent à la présidence." Parmi les commerçants sur la sellette : un importateur de la place, le nommé Mongarçon, qui fait l'objet d'un redressement par la douane. Le cas de

Le Roi fort est plus complexe. Ce commerçant, fidèle parmi les fidèles de Bacar, bénéficie d'un régime particulier. "Il lui est arrivé de commander du ciment censé être réexporté vers Mwali pour éviter de payer des taxes à la douane anjouanaise. En réalité, ce ciment était débarqué sur l'île avec la complicité des agents du port", explique un ancien de la présidence. Un trafic qui permettait de soutirer de l'argent à chaque étape du circuit douanier, note Ibrahim Saïd Ali, qui dénonce "un système complètement corrompu et dont le circuit de décision était réduit à deux ou trois personnes".

Au stade actuel des contrôles, les inspecteurs de la douane, qui viennent de lancer une opération de redressement contre les bénéficiaires de ces exonérations frauduleuses, estiment à plus de 800 millions fc (400.000 euros) le manque à gagner pour lequel ils disposent de preuves. Ce n'est cependant pas la seule pratique en vigueur dans cet univers mafieux. Selon le receveur de la Douane de Mutsamudu, "les trafics des déclarations, les manipulations des carnets de recettes pour l'exportation, les prélèvements à la source", complètent le dispositif de la rapine organisée. Des preuves aux mains des évaluateurs accablent directement la présidence anjouanaise d'avoir généralisé ce mécanisme de prélèvements, qui portent sur des sommes importantes. "Abdou Ridjali, le directeur de cabinet de Bacar, actuellement en fuite, s'en était fait une spécialité", indiquent plusieurs sources. "Il pouvait prendre jusqu'à 6 millions [12.000 euros, ndr] cash en une prise", aux dires des témoins. "Un coup c'était pour aider des indigents à l'occasion de l'Aïd, un coup c'était pour des projets d'école dans les villages" ironise Sounouf, l'un des inspecteurs.

Les entreprises publiques n'étaient pas en reste. "J'ai trouvé une gestion chaotique", lance d'emblée le directeur régional des Hydrocarbures, récemment nommé par Moroni. "Le dépôt censé ne livrer que les stations était devenu une gigantesque pompe où l'on venait remplir les réservoirs sur simple ordre. Le directeur Djamil Ali avait ses propres bons qu'il signait à sa guise, alors qu'il existe normalement un mécanisme de dotation légalement accordée par les textes. Les stations payaient au trésor et venaient s'approvisionner directement sur la base d'un bon", décrit Chahalane. "Si vous faites une enquête, vous apprendrez que la plupart des stations appartiennent à Bacar", affirme l'un de ses anciens multiples conseillers. Le personnel qui travaille n'avait pas de statut. "On ne sait jamais qui est de la boîte et qui ne l'est pas", s'inquiète le nouveau patron des Hydro. Conseiller du président Sambi et ancien fonctionnaire du FMI, rôlé aux affaires financières, Ali Bourhane tire ainsi le bilan de cette situation laissée par le régime du colonel Bacar : "Aucun chiffre, un budget qui n'existait pas. C'est un régime de prédation qui vivait avec un budget de caisse."

L'image de commissionnaires voyageant avec des valises d'argent n'est donc pas une invention d'amateurs de série B. Cette pratique propre aux milieux mafieux, a sévi à Ndzuani depuis l'avènement du séparatisme. Lorsque l'île était soumise à l'embargo imposé par l'Organisation de l'Union africaine (OUA devenue UA) en 1998, c'est avec des

mallettes d'argent récolté dans les sociétés publiques sous leur contrôle, que des affairistes commissionnés par les dirigeants séparatistes sillonnaient le monde pour approvisionner l'île en denrées nécessaires à sa survie. En pleine tempête sécessionniste, soupçonnant le président Taki de préparer un débarquement militaire sur l'île, Charikane et Makani, deux chefs séparatistes, furent ainsi interpellés par la police malgache dans une chambre d'hôtel à Antananarivo, avec une valise pleine de billets de banque. Ils cherchaient à acheter des armes...

“En sept ans [de pouvoir], Bacar n'a jamais changé de ministre des Finances.”

Sans institutions, sans budget et sans structures de contrôle, Ndzuani est passée en quelques années de cette économie de la débrouille à un système de gestion faisant fi de toutes les règles de comptabilité publique. Le port de Mutsamudu s'est transformé en plaque tournante d'un trafic opaque contrôlé par des milices armées qui faisaient régner leur loi. Dans cette anarchie structurelle, ces réflexes ont engendré une corruption systématique, accentuée par le fait que l'île a continué à bénéficier, avec la bénédiction des autorités nationales et de la communauté internationale, d'un statut quo qui l'a soustraite de tout contrôle économique de l'Etat, y compris après la normalisation datant de 2001. Avec plus d'un milliard fc (20 millions d'euros) de recettes annuelles propres, selon les prévisions budgétaires 2008 calculées sur

la base des estimations tirées des données de 2006, le régime anjouanaise n'avait aucun besoin de se soumettre à l'autorité centrale. Le fameux "conflit de compétences" servait ainsi de prétexte afin de ne pas subir les mécanismes d'harmonisation des politiques budgétaires, initiées par les lois organiques qui devaient mettre fin à cette situation de non droit.

Mais si l'opacité du système et ces pratiques mafieuses dénoncées par les émissaires du gouvernement de l'Union semblent avoir été accentuées à partir de janvier 2007, date de la rupture entre Bacar et Sambi, ce système n'est que le prolongement d'une gouvernance "qui a été toléré depuis la période du régime Azali", soutient un fin connaisseur du mode de fonctionnement du système politique anjouanaise.

"Bacar n'a pas changé en quelques mois. Tout ce qui est argent, c'est lui qui maîtrise. En sept ans, il n'a jamais changé de ministre des Finances : Douclain Mahamoud [qui a fui avec lui à Maore, puis à la Réunion, ndr] est l'un de ses hommes de main. Le Trésor, la Douane et les entreprises publiques ne lui échappaient pas... Mais fournissez-moi une seule plainte, une seule note de contestation des autorités de l'Union contre la gestion anjouanaise !", s'offusque un ancien collaborateur, qui rappelle qu'en "2005, la société anjouanaise du riz (Oraizon) devait 750 millions [1,5 million d'euro, ndr] à l'Etat au titre des impôts. Bacar a versé 150 millions [300.000 euros, ndr]. Où sont passés les 600 millions restant ?" Ainsi, Bacar n'aurait fait selon lui que "profiter d'une impunité de la part de l'Union qui fermait les yeux."

Kamal'Eddine Saindou

## Le trouble jeu

LA RÉVÉLATION DE L'EXISTENCE DE BANQUES OFFSHORE domiciliées à Ndzuani -dont nous avons parlé il y a un an<sup>1</sup>- continue d'amplifier les suspicions autour du régime du colonel Bacar. Ce commerce extra-territorial qui s'apparente aux yeux des profanes à des pratiques douteuses et "illégalles" comme le blanchiment d'argent ou le financement terroriste, a braqué les regards sur cette île et sur les agissements de ses dirigeants qui, échappant au contrôle de l'Etat, ne pouvaient que renforcer la caricature d'un régime mafieux qui a ouvert l'île aux trafiquants de tous bords.

DES SUSPICIONS accréditées par des aveux comme celui de Mzé Abdou Mohamed Chanfiou, vice-gouverneur de la Banque centrale des Comores. S'exprimant dans les colonnes du journal gouvernemental *Al-watwan*, le banquier a indiqué que les Comores se trouvaient dans "l'incapacité de mesurer l'impact financier de ces banques offshore", demandant ainsi le concours "de toutes les banques centrales [pour] nous fournir les renseignements sur les tentatives

d'opération dont elles pourraient avoir connaissance, pour nous aider à lutter contre le développement de ces activités illégales qui prospèrent dans l'île d'Anjouan".

CES DÉCLARATIONS qui datent de février dernier, soit cinq ans après que les Comores se soient dotées d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent institué par l'ordonnance de janvier 2003, sont équivoques pour au moins deux raisons. Les instruments de veille et de sanction contre l'infraction de blanchiment et de financement du terrorisme prévus par le décret du 18 février 2003 qui a suivi l'ordonnance, n'ont jamais été mis en place. Malgré les différents avertissements, notamment du Fonds monétaire international (FMI) qui a révélé dans un rapport datant de 2006 l'existence de près d'une centaine de sites autorisés par le pouvoir anjouanaise à mener des "activités échappant à tout contrôle de la Banque centrale", celle-ci n'avait pris aucune disposition autre qu'une campagne de presse destinée à faire valoir sa bonne foi. Il a fallu la

### La fuite paisible de “Roukia”

Rouage essentiel du régime mafieux de Mohamed Bacar, celle qui fut directrice des Douanes sous sa présidence et qui était dans les petits secrets du colonel, Roukia Ahmed, a fui Maore le 27 mars -un jour après Mohamed Bacar. Depuis, elle coule des jours paisibles à Sada (Maore), dans la famille de son mari, au vu et au su de tout le monde - y compris des autorités françaises. On la voit en voiture, faire ses courses, saluer ses amis... comme si de rien n'était. En toute impunité.



Ci-dessus, Mohamed Bacar avant sa fuite, devant le palais présidentiel à Ndzouani. (PHOTO AFP)

## du business des banques offshore

réaction de l'organisme international Groupe d'Action financière (Gafi), qui s'est inquiété de "la prolifération" et des activités obscures de "ces officines bancaires" autorisées par le gouvernement d'Anjouan -selon le Gafi, il y aurait près de 350 banques sous licence anjouanaise-, et qui a saisi officiellement les autorités comoriennes, pour que la Banque centrale se décide enfin, en février dernier, à engager une procédure judiciaire auprès du Parquet de Moroni. Une commission rogatoire pourrait entendre toutes les personnes impliquées, notamment les créateurs et propriétaires des sites.

TROP TARDIVE, cette réaction de la Banque centrale traduit les hésitations des autorités comoriennes face à un dossier brûlant dont les répercussions ne concernent pas uniquement l'île de Ndzouani, et encore moins le colonel Bacar - qui n'a fait que perpétuer un héritage qui vient de loin. Car il faut remonter au début du séparatisme pour situer l'origine de ces banques offshore. Le 1<sup>er</sup> mars 1999, un certain Fabien Lecler, basé sur l'île de La Réunion, entame des négociations avec un comité de cinq leaders séparatistes qui

dirigeait l'île à l'époque. L'accord obtenu sera renforcé par le lieutenant-colonel Abeid Abdérémane, qui donne pleins pouvoirs à Lecler pour octroyer des licences offshore à des sociétés internationales et à des banques au nom de "l'Etat d'Anjouan". Elu en 2002, le colonel Mohamed Bacar, pour des raisons obscures, ne s'entend pas avec le partenaire réunionnais et décide de dénoncer le contrat qui le lie à l'île qu'il dirige. Ce qu'il réussit à faire à la fin du mois de juillet 2003, non sans avoir au préalable trouvé un nouveau partenaire, en l'occurrence la Compagnie Globe Financial Marketing Plc., basée à Londres et représentée par Johnny Hon.

**R**EFUSANT CETTE PASSATION UNILATÉRALE DE MARCHÉ, FABIEN LECLER attaque son concurrent en justice. Il perdra la manche en 2007 au terme d'un long et coûteux procès. Selon une source proche du dossier, "si le régime Bacar a pu empêcher la part qui lui est due dans la vente des licences, tel que le prévoit le contrat, rien n'atteste les accusations de blanchiment ou encore de financement terroriste". Un argument qui se fonde sur une récente rencon-

tre entre le colonel Bacar et une délégation américaine à Ndzouani, qui a officiellement accédé à tous les éléments du dossier. "La même mission s'est rendue également à Londres et a inspecté la compagnie britannique [qui a succédé à Lecler]", précise notre source.

PARMI LES HOMMES CLEF de la négocia-

Sous Azali, l'Union a conclu un contrat de vente de pavillons avec une compagnie grecque.

tion de ces banques offshore avec la compagnie anglaise, on retrouve l'actuel gouverneur de la Banque centrale, Abdoulbastoi, qui était à l'époque le Conseiller économique du président Bacar. Cet homme discret, spécialiste des dossiers financiers depuis l'époque du président Abdallah, fut l'une des courroies de transmission entre le clan Bacar et le clan Azali, qui l'a propulsé

à ce poste après qu'il ait dirigé le ministère des Finances. C'est lui qui, en qualité de Conseiller économique du président Bacar, a rédigé "le projet de décret créant la direction générale offshore d'Anjouan au sein du ministère des Finances de l'île", confirme un proche du dossier. Si l'on peut ainsi comprendre la passivité de la Banque centrale des Comores à s'attaquer frontalement à un dossier qui pouvait mettre en cause son patron et avoir des répercussions sur d'autres personnalités politiques locales et étrangères qui baignent dans ces réseaux de la finance, l'on peut s'interroger de façon plus générale sur la responsabilité de l'Etat comorien, qui pratique à différents niveaux ce commerce extra-territorial.

SOUS LA PRÉSIDENTIE du colonel Azali Assoumani, l'Union des Comores a ainsi conclu un contrat de vente de pavillons avec une compagnie grecque dénommée I.N.S.B, basée à Athènes, pour mener ces activités au nom de l'Etat comorien. Près de 500 bateaux sont actuellement immatriculés et naviguent sous pavillon comorien. Preuve que le commerce offshore est une pratique courante sous nos cieux, à son arrivée au pouvoir, le gouvernement du prési-

dent Sambi s'est empressé de dénoncer le contrat avec la société grecque au profit d'une société basée à Sharjah, dans les Emirats Arabes Unis, qui poursuit ces activités. D'autres dossiers d'activités offshore se négocieraient dans les couloirs de la présidence de l'Union...

AINSI, UN MOIS après la chute de Bacar, le débat sur l'attitude à l'égard des banques offshore divise le gouvernement de l'Union en deux camps qui révèlent deux positionnements divergents sur le traitement de ce dossier. Les partisans de l'interdiction de ces activités financières craignent des effets boomerang du fait d'une conjoncture internationale de plus en plus stricte. Une position qui ne convient pas au camp adverse, qui propose de doter seulement le pays des instruments de contrôle indispensables pour distinguer les sociétés mafieuses, de celles qui ne le sont pas.

KES

<sup>1</sup> Kashkazi n°65, juillet 2007

# Ndzuani : le courant séparatiste

Loin du discours officiel selon lequel le séparatisme est mort, les anciens acteurs de la sécession de Ndzuani n'ont pas renoncé à "l'autonomie" de leur île. Doivent-ils être traités en tant que force politique légitime ou considérés comme des hors-la-loi ? Après la chute de Mohamed Bacar, un débat national s'impose.

“LE séparatisme est mort”, a lancé le 5 avril dernier le président de l'Union des Comores Ahmed Abdallah Sambi, de retour à Ndzuani après onze mois d'interdiction “de territoire” par le régime Bacar, et dans l'euphorie de l'après débarquement. Plus qu'un slogan, il s'agit là d'une conviction partagée par une partie de l'opinion comorienne, qui voyait en la personnalité du colonel Bacar, à la tête de l'exécutif anjouanais depuis 2001, l'incarnation du séparatisme insulaire. La victoire militaire du 25 mars contre l'ancien président a donc brisé un mythe. Celui de la citadelle imprenable, et de la théorie séparatiste de la fin de l'Histoire qui avait rallié le 3 août 1997 autour d'une lame de fond contestatrice, les gueux et les nantis, l'illusion et l'utopie, la

légitimité et la manipulation. De ce point de vue, l'opération de la coalition a effectivement porté un coup dur aux certitudes qui ont permis aux séparatistes de tenir plus de dix ans sur leurs intransigeances autonomistes. Était-ce pour autant un coup fatal ?

“Ce discours n'est pas seulement naïf, il est surtout démagogique”, analyse Anli Yachourtu Jaffar<sup>1</sup>. Militant séparatiste radical, ancien membre de l'Organisation pour l'indépendance d'Anjouan (OPIA), son propos ne se démarque pas de ce qu'on entend communément dans les rues de Ndzuani. “Bacar a certes fauté pour avoir humilié, torturé ses frères anjouanais et dilapidé les fonds publics, mais dans le même temps, il a affirmé la personnalité anjouanaise et bien défendu les intérêts de l'île vis-à-vis de l'Union”, soutient Mouhtar, un jeune cadre qui ne porte pas l'étiquette séparatiste et ne peut être soupçonné d'être un pro-Bacar. Selon Mouhtar, “les Anjouanais se sont ralliés à l'intervention du 25 mars pour renverser un régime qui leur était devenu insupportable, mais pas pour remettre en cause les acquis d'une autonomie gagnée depuis dix ans”.

Un discours dont la portée politique n'est pas négligeable puisqu'il est au cœur du positionnement de l'électorat intellectuel de l'île, qui aura à se déterminer lors de la prochaine élection présidentielle annoncée pour la fin juin. “Nous avons soutenu Sambi, mais nous ne voulons pas un chef de l'île qui lui serait soumis”, ajoute Ahmed. Le propos n'est pas éloigné de celui d'Anli Yachourtu Jaanfar. “On veut faire passer le soi-disant séparatisme comme étant le fait de personnalités qu'il suffirait d'éliminer ou d'écarter de la scène politique pour que tout soit réglé. On veut de ce fait nier la réalité économique, sociale et politique de ce mouvement qui se nourrit d'injustice, d'iniquité et de frustrations, un mouvement de fond, qui propulse pour la première fois, sur la scène politique, les grandes masses défavorisées d'Anjouan. Rien ne peut plus être comme avant”, prévient l'ancien militant de l'OPIA.

Dans l'euphorie des premiers jours de l'opération “Démocratie aux Comores”, la foule qui exulte et savoure la chute d'un régime qui l'avait murée dans le silence, se garde bien de commenter l'avenir. Mais certaines scènes prises sur le vif révèlent une réalité complexe. Dans une rue de Mutsamudu, une banderole orpheline flotte au vent. On peut y lire : “Le séparatisme est enterré”. Comme pour accentuer l'ironie du slogan, à quelques pas de là, Fundi Abdallah Ibrahim, l'homme de la proclamation de l'indépendance de l'île le 3 août 1997, premier président de “l'Etat d'Anjouan”, marche d'un pas alourdi par l'âge, mais dans la quiétude. Alors que les sous-fifres du régime Bacar se planquent pour échapper à la vindicte populaire -quand ils n'ont pas été arrêtés-, les chantres du séparatisme déambulent librement.

Tous sont à l'âge de la retraite et coulent dans la désillusion leurs derniers jours sur les ruines qu'ils ont léguées à leurs émules. Chamassi à Domoni, Abeid à Mutsamudu, Halifa à Mirotsy... Doit-on voir dans cette tranquillité, les signes d'une amnésie collective ou la preuve d'un “non-dit” anjouanais

que ne peut saisir la “rationalité” des joutes verbales des places publiques moroniennes ? La réponse viendra de l'un d'eux, Saïd Abeid Abdérémane. “Le séparatisme s'est terminé en 2001 avec l'Accord cadre de Fomboni”, affirme celui qui succéda à Abdallah Ibrahim à la tête de l'Etat séparatiste anjouanais, et qui signa avec le président Azali Assoumani, en présence de la communauté internationale, ce fameux Accord cadre. Pour l'ancien leader séparatiste<sup>2</sup> qui brigue la présidence de l'île -sa candidature a cependant été rejetée par la Cour constitutionnelle en avril 2007- “les gens sont en train de confondre séparatisme et autonomie des îles. Malheureusement, les hommes qui se sont succédés au pouvoir n'ont pas respecté l'Accord”, fustige t-il.

---

“Nous avons soutenu Sambi, mais nous ne voulons pas un chef de l'île qui lui serait soumis.”

---

Le séparatisme a-t-il alors réussi son œuvre, ou adapte-t-il son discours ? En 1997, les leaders anjouanais avaient opté pour une rupture radicale avec le pouvoir central et construit un discours volontairement provocateur vécu par les autres îles comme inadmissible, sapant les fondements mêmes du socle de l'unité comorienne. En retour, les anti-séparatistes ne voulaient voir dans ce mouvement que la seule manipulation d'une main étrangère. “Le soulèvement anjouanais n'a pas été un mouvement planifié et programmé de longue date, cela a été une révolution spontanée qui s'est nourrie des réalités différentes de la société comorienne”, rétorque Anli Yachourtu Jaffar.

“On sentait l'explosion venir, il suffisait d'aller à Anjouan, ou de vivre à Anjouan, pour comprendre que cela ne pouvait pas continuer. Anjouan comme Mohéli devenaient des zones de non-vie, tout mourait : commerces, petites industries. C'était la régression constante avec le sentiment d'injustice. Un petit exemple : les fonctionnaires pouvaient être payés à Ngazidja et pas ceux d'Anjouan. La plaine était sèche, il suffisait d'une étincelle, qu'a fournie le régime autoritaire et arrogant de Taki, et le mouvement s'est endurci avec la répression, comme pour le mouvement mahorais. Donc, il y a eu des indépendantistes, des rattachistes, des autonomistes, avec le soutien de personnalités françaises, par moment. Mais pour discréditer le mouvement anjouanais, on tendra bien sûr à leur donner la paternité d'une révolte dont on ne peut trouver les racines et les moteurs qu'au sein même de la société comorienne”, tranche le militant.

Dix ans plus tard, le discours est devenu plus politique et les séparatistes d'hier plus “fréquentables”. La rhétorique s'appuie sur une architecture institutionnelle qui a conforté la référence insulaire dans la gestion de l'Etat-archipel et trouvé écho dans les cercles politiques des autres îles.



Ndzuani, en 1997, lors de la crise séparatiste.  
(PHOTO AFP)

# n'a pas dit son dernier mot

"C'est grâce à notre combat que l'on parle de l'Union des Comores. On a réussi à instaurer une large autonomie des îles, il ne reste maintenant que sa mise en exécution. Chaque île obtient aussi la possibilité de diriger le pays", rappelle Chamassi Saïd Omar, un autre leader séparatiste de la première heure. Lorsque le colonel Abeid critique aujourd'hui l'opération "Démocratie aux Comores" et accuse Sambi de "ne pas vouloir laisser les îles fonctionner normalement", il tient le même discours que la Convention pour le renouveau des Comores (CRC), le parti de l'ex-président Azali. Cela explique l'aplomb qui lui permet d'affirmer aujourd'hui : "Je ne suis pas séparatiste, mais pour l'autonomie des îles."

Le colonel Bacar lui-même pourrait s'en défendre. Chassé d'un pouvoir dont il a voulu s'emparer par la force, le gouvernement de l'Union le poursuit pour "rébellion", mais pas pour le délit de séparatisme. Un retournement de situation qui rendrait difficile le procès du séparatisme que réclame une partie de l'opinion. "Vouloir arrêter les séparatistes reviendrait à mettre un mur autour d'Anjouan et à déclarer l'île prison", ironisait un député de l'Assemblée de l'Union, lors d'un débat visant à savoir si le débarquement du 25 mars visait à destituer le régime du colonel Bacar ou à lutter contre le séparatisme.

Les séparatistes, eux, n'en démordent pas. "On voudrait juger les dirigeants anjouanais sur quels motifs ? Atteinte à l'unité nationale ? Si on veut extirper le soi-disant séparatisme en cherchant les causes et les responsables pour les juger, commençons par les véritables responsables de ces malheurs : Saïd Mohamed Cheikh pour avoir avec la complicité française, déplacé la capitale de Dzaoudzi à Moroni [en 1962, ndlr], et avoir réprimé férocelement les Mahorais et ainsi semé les graines de la sécession ; Ali Soilihi qui a porté atteinte à l'indépendance par son putsch et renforcé le mouvement séparatiste mahorais, puis qui a introduit le mercenariat [lire notre dossier, p.20, ndlr] ; Mohamed Taki qui a été à l'origine du mouvement anjouanais, pour son arrogance, sa répression du mouvement lycéen, les humiliations et les viols dont ses soldats se sont rendus coupables à

Anjouan... Alors, faisons le procès de la politique comorienne pendant toute la période de l'indépendance et peut-être tirez-nous les vraies leçons de notre histoire pour que nul Comorien ne pense plus à se révolter ou à vouloir se séparer des autres, parce qu'il n'y verrait aucun intérêt pour son existence", argumente Anli Yachourtu Jaffar.

## “Vouloir arrêter les séparatistes reviendrait à mettre un mur autour d'Anjouan.”

Dopé par la cacophonie qui l'entoure et la difficulté de lui imposer une autre vision que celle formatée par les institutions issues de l'Accord de 2001, le discours séparatiste a inondé l'espace public et stérilisé la pensée politique comorienne. Ses opposants les plus radicaux ne parviennent plus à construire une contre-offensive sérieuse. Aucune position claire -ou si peu- n'est affichée autour de questions sur lesquelles le débat achoppe avant même d'être posé. Dans ce contexte, les séparatistes doivent-ils être traités en tant que force politique légitime ou comme des hors la loi ? Mohamed Ahmed Chamanga, reconnu pour être le premier intellectuel anjouanais à avoir exprimé son opposition au séparatisme, depuis la France où il réside, semblait prôner il y a dix ans le débat : sa lettre de juillet 1997, où il fustigeait les séparatistes, expliquait en partie leur audience par les erreurs commises par Taki, qui a préféré l'usage de la force à la solution du dialogue dans la gestion de cette crise.

Onze ans plus tard, Idrisse Mohamed Chanfi, leader du Comité Maore qui milite pour l'unité de l'archipel, estime qu'il "ne faut pas glisser vers une chasse aux sorcières" à la faveur de la reprise en main de Ndzuan. Pour l'ancien cadre du Front démocratique, le séparatisme "est une opinion" tant qu'il n'incite pas à la haine ou ne se traduit pas en actes. Favorable à la libération de la plupart des prisonniers de l'intervention militaire, il propose de "s'inspirer de l'expérience sud-africaine pour créer une commission de réconciliation afin que l'on puisse parler librement du séparatisme, et que la population comprenne pourquoi ces gens sont remis en liberté". Idrisse Mohamed n'en réclame pas moins que l'on "remonte jusqu'en 1997 pour mener des enquêtes et arrêter ceux qui doivent l'être. Des gens aujourd'hui responsables dans l'Union, ex-séparatistes, savent plus ce qu'ils ont fait que le pauvre gendarme anjouanais qui voulait gagner sa croûte", plaide-t-il.

Cette volonté de ne pas confondre les actes et la pensée politique est cependant loin de s'imposer dans le débat public : en entretenant la confusion entre les exactions du régime de Bacar et un mouvement politique vieux de dix ans, les autorités comoriennes n'ont pas contribué à éclairer les ter-

## Les interrogations de la presse

Le débarquement, et après ? Passée l'euphorie des premiers jours, c'est l'interrogation qui ressort des débats publics et de la presse moronienne. Si le directeur d'*Al-watwan* Mohamed Boudouri s'est dans un premier temps enflammé sur la victoire "éclatante" et "merveilleuse" du président, de l'armée et du peuple comorien tout entier, les éditorialistes du journal d'Etat ne cessent depuis de dresser les enjeux auxquels sera prochainement confronté le pays. Derrière le soulagement provoqué par le dénouement relativement paisible de l'intervention armée, les journalistes traduisent l'inquiétude générale : et si, alors que le pays semble avoir les cartes en main pour prendre un nouveau départ, il rait ce rendez-vous crucial ?

Ali Moindjie<sup>1</sup> rappelle ainsi que parmi les Anjouanais qui ont adhéré au séparatisme en 1997, "beaucoup étaient des citoyens ordinaires, lassés par la pauvreté et l'absence de perspectives, et qui avaient cru effectivement bien faire pour leur famille et leur descendance parce qu'ils en avaient assez d'être piétinés, spoliés, méprisés, volés (...) Les masses populaires sont capables d'accepter n'importe quoi pour espérer mettre fin à leur calvaire quotidien", poursuit le journaliste avant d'avertir : "Il reste à espérer que nos dirigeants ont assimilé ces leçons et qu'ils ont bien inscrit sur leur tablette que la préservation de l'unité et de l'intégrité nationale n'a de sens que si la nation se préoccupe de tous ses membres sur le même pied d'égalité. Si on remet sur le feu les vieilles recettes du chauvinisme et du favoritisme (...) alors d'autres Mohamed Bacar vont réapparaître inévitablement avec des idées et des armes, peut-être, encore plus redoutables. Pas forcément à Anjouan."

Autre enjeu crucial : la réinsertion des membres de la Force de gendarmerie anjouanaise, parmi laquelle "la rébellion a sapé tout repère républicain", écrit Ahmed Ali Amir<sup>1</sup>. Pour le journaliste, "cette réinsertion ne sera efficace que si les militaires qui se sont rendus coupables d'exactions sont jugés. Mais il existe surtout des centaines et des centaines de jeunes enrôlés dans ces forces et qui ont servi à mettre en pratique les sales besognes du colonel. Pour eux, la nation doit se préoccuper de leur apprendre un métier d'avenir rapidement et à leur trouver des débouchés rapidement". Il s'agit là, souligne-t-il, "d'une des conditions pour (...) priver à jamais les séparatistes, des éléments incontrôlés, éparpillés dans la nature, détenteurs d'armes, et prêts à les reprendre pour assouvir des ambitions et des intérêts qui les dépassent souvent".

<sup>1</sup> *Al-watwan* du mercredi 9 avril 2008

mes du débat, d'autant plus que l'on connaît mal, pour l'instant, les charges qui pèsent contre les personnes arrêtées à Ndzuan. C'est ainsi que le 5 avril, lors de la célébration du dénouement de la crise, le président par intérim de l'île a remercié "le bon Dieu qui a rendu possible la libération de l'île de Ndzuan qui a été pendant plus d'une décennie prise en otage par Bacar et consorts"...

Autre question délicate que n'ont pas résolue les intellectuels favorables à l'unité politique de l'archipel : où se situe la frontière entre séparatisme et autonomisme ? En 2006, Chamanga souscrit au format institutionnel issu de cette crise en brigant le mandat de président de l'Union. Une stratégie adoptée également l'année suivante par Idriss Mohamed, farouche opposant du système institutionnel actuel, et pourtant candidat à la présidence de Ngazidja. Des partis comme le Front démocratique, opposés à tout projet qui fragiliserait le socle national des Comores, n'ont pas hésité non plus à s'engager dans l'air du temps. La levée de bouclier des leaders mohéliens, toutes tendances confondues, contre toute réforme constitutionnelle qui mettrait en cause la

tourmente de la présidence de l'Union qui doit revenir à l'île dans deux ans, avant même le débat qui devait poser la question de l'efficacité ou pas de ce dispositif constitutionnel dans la consolidation de l'Etat, ne renvoie-t-il pas à ce réflexe insulaire au même titre que celui qui a secoué Ndzuan ?

Cette contrainte constitutionnelle "est un premier pas vers la démocratie" répond Abdou Djabir, candidat malheureux à la dernière présidentielle mohélienne, et l'un des leaders politiques mohéliens signataires du communiqué sur ce sujet.

Le mal est donc plus profond que ne veulent l'admettre les Comoriens. "Les germes du séparatisme sont dans notre fonctionnement médiéval", explique Abdou Dabir dans le journal *Al-watwan*. "Nous qui étions à Madagascar en 1979, avons vu des choses", soutient Ali Bourhane, le conseiller privé de Sambi, évoquant à demi-mot des vexations que s'infligeaient les ressortissants des différentes îles. "Anjouan est une verrue du séparatisme mais n'en a pas le monopole. C'est un phénomène comorien qui doit être assumé

comme tel. Le problème, c'est que ceci a abouti à une dictature qui a séparé complètement Anjouan." Pour Aboubacar Abdou Msa, un juriste de Ngazidja, les Comores ne peuvent pas échapper à cette pesanteur insulaire, notamment dans "la redistribution des postes". "Refuser d'admettre cette réalité, cette épine dans la formation et l'évolution de l'Etat comorien, c'est refuser de jeter un regard sur nos modes de fonctionnement et de pensée, ces soubresauts qui façonnent nos institutions", déclarait-il le 14 mars dans *Al-watwan*.

## “Anjouan est une verrue du séparatisme mais n'en a pas le monopole. C'est un phénomène comorien.”

Si aucun parti politique, à l'exception du Parti populaire anjouanais (PPA), ne se réclame aujourd'hui du séparatisme, leur existence effective et leur horizon politique s'arrête depuis dix ans aux contours insulaires. D'où le défi qui se pose à tous ceux qui se disent portés par un projet national. L'histoire risque-t-elle d'absoudre le délit (ou le crime) séparatiste, faute de pouvoir le circonscrire dans sa véritable expression ? La période ouverte par la chute du colonel Bacar à Ndzuan et la perspective d'une table ronde politique sur le cadre institutionnel actuel, offrent l'opportunité aux Comoriens d'un vrai débat sur cette période de leur histoire, pour une vision partagée sur leur nation.

A Ndzuan, celui-ci a déjà commencé. "Les causes qui ont provoqué le séparatisme sont toujours là. Et si on veut bousculer les choses, les séparatistes seront là pour réclamer la décentralisation de l'administration", avertit Chamassi. Certes, la plupart critiquent la gestion de Bacar, à l'instar de Saïd Abeid qui l'accuse d'avoir "manœuvré pour se hisser tout seul à la barre, et a marché dans la combine que voulait Azali. Ils se sont remplis tous les deux les poches. Il était là pour s'enrichir". Mais ils se disent tous vigilants sur ce que fera l'Union dans l'île. A Mutsamudu comme à Domoni, les critiques contre le régime ne manquent pas. "Il y a déjà des choses qui ne vont pas. On a imposé des gens au pouvoir de transition, ils sont de Mutsamudu et du quartier du président. Sambi montre qu'il veut revenir au modèle républicain de la RFIC<sup>3</sup>", avertit Abeid. "L'Union doit tirer les leçons de la gestion de Bacar", renchérit Chamasse, comme pour dire que lui et les siens n'ont pas renoncé à la lutte politique.

Kamal Eddine Saindou (avec LG) —

<sup>1</sup> Interview réalisée par Internet.

<sup>2</sup> Le régime d'Abeid s'était lui aussi adonné aux arrestations arbitraires et à la torture.

<sup>3</sup> République fédérale islamique des Comores, constitution instaurée en 1978, en vigueur jusqu'en 2001.

### ➔ + loin

Sur le séparatisme anjouanais, lire notre dossier dans *Kashkazi* n°64 (mai 2007).

Lire également notre supplément *Bangwe* n°2 consacré au séparatisme dans l'archipel, encarté dans *Kashkazi* n°56 (octobre 2006)

disponibles sur [www.kashkazi.com](http://www.kashkazi.com)

# Césaire, du combat départementaliste

Après son décès, Aimé Césaire a été réduit par le gouvernement français et la classe politique mahoraise à la seule revendication départementaliste. Son oeuvre littéraire comme son action politique sont pourtant bien plus complexes.

“LA République rend hommage à l'ardent défenseur de la départementalisation de la Martinique pour qui la vraie liberté a toujours résidé dans l'affirmation d'une appartenance pleine, fière et entière à la France.” Voilà ce qu'il était permis de lire sur le site du ministère français de l'Outremer<sup>1</sup> au lendemain du décès d'Aimé Césaire, le 17 avril dernier. Paradoxalement, en guise d'"hommage" à l'oeuvre du "nègre fondamental", rejeton ô combien rebelle des deux mamelles de l'histoire européenne hors de ses bases -l'esclavage et la colonisation-, le gouvernement français a ressuscité la méthode qui faisait l'essence même de l'oeuvre coloniale que Césaire n'a jamais cessé de combattre : la spoliation. Spoliation des terres, de l'histoire, du pouvoir de décision, mais surtout des consciences. En affirmant que Césaire voyait dans l'appartenance à la France "la vraie liberté" (comme s'il n'en existait pas d'autre !), l'Etat a dévoyé le message du père de la négritude.

Une logique recyclée par les conseillers généraux de Maore le 18 avril, en ouverture d'une session qu'ils qualifieront plus tard d'historique, au cours de laquelle ils voteront à l'unanimité la résolution demandant au gouvernement français d'organiser une consultation sur le statut de l'île (lire page suivante). Aimé Césaire fut ce jour-là présenté comme "le précurseur de la départementalisation" que la classe politique mahoraise appelle de ses voeux. Il ne fut pas question, par contre, de la "négritude", ce courant littéraire et philosophique radical qu'il créa avec Senghor et Damas, du "Discours sur le colonialisme", cet ouvrage-référence sans pitié pour la décadence européenne, ou de sa propre évolution qui le fit militer, quelques années après la "départementalisation", en faveur d'une autonomie large de la Martinique, son île. A croire que le seul Césaire acceptable dans les ministères et au sein de la classe dirigeante mahoraise s'est éteint avec cette fameuse loi du 19 mars 1946... Le discours et l'évolution idéologique du Martiniquais sont pourtant loin du chapelet de propos consensuels entendus après sa mort.

Certes, Aimé Césaire fut le rapporteur de la loi du 19 mars 1946<sup>2</sup> faisant des "quatre vieilles colonies" françaises -Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion- des départements d'outremer. Il en fut aussi son plus ardent défenseur. Non pas pour l'assimilation culturelle et sociétale telle que la rêvait l'idéologie coloniale, mais bien pour des raisons avant tout humaines. "En 1945", expliquait-il en 2005 à l'hebdomadaire français *L'Express*<sup>3</sup>, "quand on m'a pressenti pour cette mission, j'ai hésité, car j'ai pensé à nos

ancêtres, à notre identité et à ce qu'il en resterait si nous devenions des Français à part entière. Mais je me suis rendu compte que c'étaient les gens du peuple qui tenaient le plus à ce que la Martinique devienne un département français. Pour eux, cela signifiait en réalité devenir les égaux des Français de France, avec les mêmes droits sociaux, les mêmes salaires." "J'avais en tête la chose suivante : 'Mon peuple est là, il crie, il a besoin de paix, de nourriture, de vêtements, etc. Est-ce que je vais faire de la philosophie ? Non'" s'expliquait-il en 2005 dans un livre d'entretiens avec Françoise Vergès<sup>4</sup>. "Quelle était la situation auparavant ?", poursuivait-il. "Une misère totale : la ruine de l'industrie sucrière, la désertification des campagnes, les populations qui se précipitaient sur Fort-de-France et jouaient aux squatters en s'installant comme elles le pouvaient sur n'importe quel bout de terre. Que faire ? Les préfets n'avaient qu'une idée, leur envoyer la police. Eh bien nous, nous avons choisi de nous intéresser à ces gens-là. (...) Le peuple martiniquais se fichait de l'idéologie, il voulait des transformations sociales, la fin de la misère."

“Mon peuple est là, il crie,  
il a besoin de paix, de  
nourriture, de vêtements.  
Est-ce que je vais faire  
de la philosophie ?”

Lorsque débutent les débats à l'Assemblée, deux positions s'affrontent : l'une est partisane de l'assimilation, l'autre de l'autonomie. En 1946, "assimilation", déclare Césaire, signifie que les "territoires en question soient considérés comme le prolongement de la France", tandis qu'autonomie implique que les conseils généraux continuent à bénéficier d'une certaine autonomie budgétaire. Or pour Césaire et les mouvements anticolonialistes, les conseils généraux étant aux mains des grands planteurs, ils persisteraient à privilégier ces derniers si, devenus autonomes, ils n'étaient pas soumis à la loi républicaine<sup>5</sup>. La "Métropole" était alors perçue comme un moyen de limiter le pouvoir des planteurs, et d'offrir aux anciens colonisés les mêmes chances que l'ensemble des citoyens français.

"D'hommes reconnus depuis des siècles citoyens formels d'un Etat, mais d'une citoyenneté marginale, comment ne pas comprendre que leur première démarche

serait, non de rejeter la forme vide de leur citoyenneté, mais de faire en sorte de la transformer en citoyenneté pleine et de passer d'une citoyenneté mutilée à une citoyenneté tout court ?" énonçait-il en 2005<sup>4</sup> - "Je parle de millions d'hommes arrachés à leurs dieux, à leur terre, à leurs habitudes, à leurs vies, à la vie, à la danse, à la sagesse. Je parle de millions d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme", écrivit-il dans *Discours sur le colonialisme* (lire encadré ci-contre) en 1950.

Il y avait aussi, dans son combat au sein de l'ancienne puissance coloniale, une crainte de l'indépendance, ce saut dans l'inconnu qu'il jugeait dangereux. "On le voit,

et on le verra en Afrique, l'indépendance contre un oppresseur ne garantit pas les droits de l'homme", disait-il. Commentant l'une de ses pièces phares, *Le Roi Christophe*, qui évoque l'histoire d'Haïti, première nation noire à s'être émancipée de la tutelle coloniale, Césaire reconnaissait qu'elle symbolise "les problèmes de l'indépendance réalisée : la liberté, les relations entre le 'leader' et le 'peuple', le grave problème du choix des idéologies, le problème de la différenciation en classes sociales de la population. *Le Roi Christophe* est aux prises avec tout cela, et dramatiquement, il échoue, car il n'est pas préparé à cela..."<sup>5</sup>

Césaire aimait choquer. La négritude et son slogan : "Je suis un nègre", alors que le terme lui-même signifiait aux yeux des

Blancs l'infamie, était née de cette volonté de provoquer - "notre lutte était la lutte contre l'aliénation (...) et alors nous avons pris le mot nègre comme un mot-défi (...) Puisqu'on avait honte du mot nègre, eh bien, nous avons repris le mot nègre", déclara-t-il. Le département répondait de la même logique. La France serait-elle capable d'appliquer son discours universaliste à des nègres, anciens esclaves, anciens colonisés ? En tentant ce pari, Césaire s'est fait des ennemis. Aujourd'hui encore, nombre de ses compagnons de route -ou de plume- lui reprochent de ne pas avoir défendu l'indépendance de la Martinique. Pour autant, l'homme n'était pas naïf au point de croire à sa propre entreprise. "Oui mais voilà", avouait-il à Françoise Vergès, "je me disais par ailleurs [lors du vote de la loi] : 'Cela résout un problème



Ci-dessus, Aimé Césaire. (PHOTO AFP)

# à la revendication autonomiste

*immédiat, mais si nous laissons faire, tôt ou tard surgira avec violence un problème auquel ni les Martiniquais, ni les Guadeloupéens, ni aucun Antillais n'a jamais pensé : le problème de l'identité. Liberté, égalité, fraternité', prônez toujours ces valeurs, mais tôt ou tard, vous verrez apparaître le problème de l'identité. Où est la fraternité ? Pourquoi ne l'a-t-on jamais connue ? Précisément parce que la France n'a jamais compris le problème de l'identité".* En 1946 déjà, il lançait à la tribune de l'Assemblée nationale : *"Si un jour le régime issu de la départementalisation à son tour apparaît comme un obstacle, rien, je veux dire aucun fétichisme, n'empêchera qu'il soit remis en cause pour faire place à un régime qui ne sera pas seulement la négation des deux régimes précédents mais leur somme surmontée et enrichie."*

*"Chaque peuple européen a son histoire et c'est l'histoire qui a construit la mentalité française telle qu'elle est",* pensait-il. *"Chez l'Anglais, le racisme coexiste avec une conception de l'homme et le respect de la personnalité de l'autre, ce qui fait qu'il y a eu beaucoup moins d'assimilation dans les colonies anglophones que dans les colonies françaises. Les Français ont cru à l'universel et, pour eux, il n'y a qu'une seule civilisation : la leur. Nous y avons cru avec eux ; mais dans cette civilisation, on trouve aussi la sauvagerie, la barbarie. (...) Les Allemands, les Anglais, ont compris bien avant les Français que la civilisation, ça n'existe pas. Ce qui existe, ce sont les civilisations."*

---

**“Les Français ont cru à l'universel et, pour eux, il n'y a qu'une seule civilisation : la leur.”**

---

En juillet 1949, trois ans après le vote de la loi de départementalisation, Césaire entrevoyait déjà l'impossibilité de sa démarche. *"Permettez-moi de vous donner cet avertissement",* annonçait-il devant les députés français. *"Lorsque, sous couleur d'assimilation et sous prétexte d'uniformisation, vous aurez accumulé dans ces territoires, injustice sur injustice, lorsqu'il sera évident qu'à la place d'une véritable assimilation, vous entendez ne leur offrir qu'une caricature, une parodie d'assimilation, alors, vous susciterez dans ces pays une immense rancœur et voici ce qui se produira : vous aurez fait naître dans le cœur des Martiniquais, des Réunionnais, des Guadeloupéens, un sentiment nouveau, un sentiment qu'ils ne connaissaient pas et dont vous porterez la responsabilité devant l'histoire, un sentiment dont les conséquences sont imprévisibles : vous aurez fait naître chez ces hommes le sentiment national martiniquais, guadeloupéen ou réunionnais. Si vous me permettez de m'élever à quelques considérations générales, laissez-moi vous dire qu'en pays colonisé, c'est presque toujours le sentiment de l'injustice qui détermine l'éveil ou le réveil des nationalismes indigènes. C'est là le drame. Quand nous voulons nous assimiler, nous intégrer, vous nous rejetez, vous nous*

*repoussez. Quand les populations coloniales veulent se libérer, vous les mitraillez !"*

Un an plus tôt au Sénat, il dénonçait, encore et toujours, l'incapacité des administrateurs à oublier leurs vieux réflexes : *"Quand on parcourt les campagnes antillaises, le cœur se serre aux mêmes endroits où se serait il y a un siècle le cœur de Victor Schœlcher : les mêmes cases, sombres et branlantes, les mêmes grabats pour les mêmes lassitudes, les mêmes taches de misères et de laideurs dans la splendeur du paysage, les mêmes hommes mal vêtus, les mêmes enfants mal nourris, la même misère chez les uns, la même opulence chez les autres, aussi égoïstes, aussi insolents ; et si, du point de vue politique, le rêve de Victor Schœlcher a été réalisé - la transformation des vieilles colonies en départements - à voir certains événements récents, qui pourrait affirmer que l'Administration elle-même a désappris certaines méthodes que Schœlcher dénonçait, il y a un siècle ?"*

Parmi ses disciples, nombreux sont ceux qui ne comprennent pas comment celui qui écrivit le *Discours sur le colonialisme* -diatribe incroyablement dure quant à l'essence du colonialisme européen (lire des extraits

ci-dessous)-, a pu réclamer la départementalisation au sein du pays champion ès colonisation ; comment celui qui, au milieu des années 60, déclara : *"Naturellement, il est bien plus difficile d'être un homme libre que d'être un esclave. Mais toute la dignité de l'homme vient de ce qu'il préfère la liberté difficile à l'esclavage et la soumission faciles"*, en arriva à refuser l'indépendance lorsqu'il appela en 1958 à voter "oui" au référendum du général de Gaulle <sup>8</sup>. Car si dans son esprit -il l'a dit un jour sur RFO-, la départementalisation représentait une quête d'*"égalité"*, ce que Césaire voulait éviter est pourtant arrivé : *"La départementalisation a conduit à l'assimilation et a conduit à la brisure de cette société"*, dénonce Patrick Chamoiseau, chantre de la créolité pas toujours tendre avec "son père spirituel", et dont l'analyse est vivement contestée.

L'"erreur" de Césaire, selon Chamoiseau, fut d'avoir fait privilégié le prosaïque - les effets immédiats, la santé, l'éducation- au poétique - l'âme, l'identité, la liberté. *"Le poétique a été mis de côté"*, dit-il, *"mais une politique qui ne satisfait que le prosaïque est une politique qui amène à de grands désastres. Il aurait fallu une politique qui allie les deux : prosaïque et poétique, car une poli-*

## Le colonialisme selon Césaire

*"Donc, camarade, te seront ennemis - de manière haute, lucide et conséquente - non seulement gouverneurs sadiques et préfets tortionnaires, non seulement colons flagellants et banquiers goulus, non seulement macrotteurs politiciens lèche-chèques et magistrats aux ordres, mais pareillement et au même titre, journalistes fielleux, académiciens goîtreux endollardés de sottises, ethnographes métaphysiciens et dogonneux, théologiens farfelus et belges, intellectuels jaspineux, sortis tout puants de la cuisse de Nietzsche (...) et d'une manière générale, tous ceux qui, jouant leur rôle dans la sordide division du travail pour la défense de la société occidentale et bourgeoise, tentent de manière diverse et par diversion infâme de désagréger les forces du Progrès - quitte à nier la possibilité même du Progrès - tous suppôts du capitalisme, tous tenants déclarés ou honteux du colonialisme pillard (...)"* (p.38)

*"Oui, il vaudrait la peine d'étudier, cliniquement, dans le détail, les démarches d'Hitler et de l'hitlérisme et de révéler au très distingué, très humaniste, très chrétien bourgeois du XX<sup>ème</sup> siècle qu'il porte en lui un Hitler qui s'ignore, qu'Hitler l'habite, qu'Hitler est son démon, que s'il le vitupère, c'est par manque de logique, et qu'au fond, ce qu'il ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas le crime en soi, le crime contre l'homme, ce n'est pas l'humiliation de l'homme en soi, c'est le crime contre l'homme blanc, c'est l'humiliation de l'homme blanc, et d'avoir appliqué à l'Europe des procédés colonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les Arabes d'Algérie, les coolies de l'Inde et les nègres d'Afrique."* (p.13)

*"Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente. Une civilisation qui choisit de fermer les yeux à ses problèmes les plus cruciaux est une civilisation atteinte. Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde."* (p.7)

*"La colonisation travaille à déciviliser le colonisateur, à l'abrutir au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme moral (...) Au bout de tous ces traités violés, de tous ces mensonges propagés, de toutes ces expéditions punitives tolérées, de tous ces prisonniers ficelés et "interrogés", de tous ces patriotes torturés, au bout de cet orgueil racial encouragé, de cette jactance étalée, il y a le poison instillé dans les veines de l'Europe, et le progrès, lent, mais sûr, de l'ensauvagement du continent."* (p.12)

*Discours sur le colonialisme*, texte publié en 1950, Présence africaine

*tique sans imagination ne donne rien. Qu'est ce qui fait la puissance d'un pays, c'est sa capacité d'idéal, d'enthousiasme !"*

S'il ne regretta jamais le choix du département, Césaire n'en changea pas moins radicalement d'analyse au fil des années. Très rapidement, échaudé par le manque de volonté de l'administration, il deviendra autonomiste - les élus mahorais comme le ministère ont vite fait de l'oublier. Après

---

**“Je ne suis pas assimilationniste, parce que nos ancêtres ne sont pas des Gaulois.”**

---

avoir quitté le Parti communiste français qu'il jugea hanté de vieux réflexes assimilationnistes petits-bourgeois, il créa le Parti progressiste martiniquais (PPM) en 1958, dont le mot d'ordre était l'"autonomie". Prenant acte de l'échec de la départementalisation, le PPM milita pour l'instauration d'une République fédérale", rapporte Laurence Proteau <sup>7</sup>.

L'échec de la départementalisation était symbolisé selon lui par le délabrement économique de son île. *"A mon avis, aujourd'hui, notre principale faiblesse est économique. [Avant la départementalisation] l'économie antillaise était génératrice de misère et d'inégalité, mais elle existait. Qu'en est-il maintenant ? A l'heure actuelle, nous sommes un pays qui ne produit plus rien, mais qui consomme de plus en plus. C'est une situation d'assistantat, dont il nous faut sortir."* Il rejoignait ainsi l'analyse de Patrick Chamoiseau, selon lequel la départementalisation est comparable à la maladie d'Alzheimer. *"Le corps reste, il peut même s'améliorer, mais l'esprit s'en va, la mémoire s'en va, la personnalité s'en va. Ce qui constitue les rêves, les idéaux, disparaît, s'anéantit"*, regrettait-il en 2006 sur RFO. *"Les répercussions de la départementalisation sont dramatiques"*, poursuivait-il. *"On a eu un ressort qui a été cassé ; ce qui nous permet aujourd'hui de nous accommoder du système d'assistantat et de dépendance. Et c'est dramatique."*

Après l'engagement départementaliste (de 1946 à 1956) et la lutte pour l'autonomie (jusqu'en 1973), Césaire "voulut réaliser la modernisation économique de l'île. Il n'eut de cesse de dénoncer l'aliénation culturelle de la Martinique, la politique d'assistance menée par les gouvernements de droite et de protester contre l'émigration antillaise et l'immigration blanche <sup>9</sup>". *"Il y a une thèse : l'assimilation ; et en face, une autre thèse : l'indépendance"*, indiquait-il à F. Vergès. *"Thèse, antithèse, synthèse : vous dépassez ces deux notions et vous arrivez à une formule, plus vaste, plus humaine et plus conforme à nos intérêts. Je ne suis pas assimilationniste, parce que nos ancêtres ne sont pas des Gaulois. Je suis indépendantiste. Comme tout Martiniquais, je crois à l'indépendance, mais encore faudrait-il que les Martiniquais le veuillent vraiment ! Selon eux, l'indépendance, c'est pour les*

*autres, mais pas pour eux pour l'instant. Pour moi, ni indépendance, ni assimilationnisme, mais autonomie, c'est à dire, avoir sa spécificité, ses formes institutionnelles, son propre idéal, tout en appartenant à un grand ensemble."*

La *"France a toujours été en retard dans [le domaine des identités culturelles et singulières], et c'est pour cela qu'elle n'a jamais su repenser le lien avec les départements d'outre-mer où l'aspiration est d'être autonome au sens politique du terme"*, disait-il en 2005 dans *L'Express* <sup>3</sup>. *"Ce qu'il faut, c'est qu'aujourd'hui les Antillais soient des hommes responsables de leur destin. On ne va pas passer notre temps à gémir; à quémander. Nous ne voulons pas être, selon la fameuse formule, 'des mendians exigeants et ingrats', ni 'les danseuses de la République'"*, avertissait-il, avant de lancer un ultime défi à cette République "une et indivisible" : *"Bien sûr qu'elle est divisible ! C'est un phénomène général. On assiste, à l'heure actuelle, au réveil des identités : les Basques veulent être basques, les Bretons veulent être bretons. Ici, pendant très longtemps, les Martiniquais n'avaient qu'une obsession : 'Etre français! Etre français! Etre français !' Maintenant, ils veulent aller plus loin : il ne serait pas sage de ne pas tenir compte de ce réveil des identités..."*

Dans son *Discours sur le colonialisme*, il écrivait : "Nous ne sommes pas les hommes du 'ou ceci ou cela'. Pour nous, le problème n'est pas d'une utopie et stérile tentative de réduplication, mais d'un dépassement. Ce n'est pas une société morte que nous voulons faire revivre. (...) Ce n'est pas davantage la société coloniale actuelle que nous voulons prolonger, la plus carne qui ait jamais pourri sous le soleil. C'est une société nouvelle qu'il nous faut, avec l'aide de tous nos frères esclaves, créer, riche de toute la puissance productive moderne, chaude de toute la fraternité antique. <sup>9"</sup>

RC (avec ND)

<sup>1</sup> www.outre-mer.gouv.fr

<sup>2</sup> LOI n°46-451 "tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane".

<sup>3</sup> *L'Express Livres*, 14/09/2005

<sup>4</sup> Interview d'Aimé Césaire réalisée par K.Chraïbi en 1965 (http://oumma.com)

<sup>5</sup> *"Nègre je suis, nègre je resterai", entretiens avec Françoise Vergès*, Albin Michel, 2005

<sup>6</sup> Cité dans *Les Antilles décolonisées*, D.Guérin, Présence africaine, 1955

<sup>7</sup> L.Proteau, "Entre poétique et politique, Aimé Césaire et la 'négritude'", in revue Sociétés contemporaines, 2005

<sup>8</sup> Darsières, le numéro 2 du parti de Césaire, écrivit que "Césaire et le parti progressiste martiniquais se sont alors trompés". Lylia Kestloot explique que non : "Césaire ne s'est pas trompé. Il a été trompé. Il eut en effet un entretien avec de Gaulle, au cours duquel le général lui laissa entendre qu'un 'oui franc et massif' de la part de la Martinique ouvrirait la porte à l'autogestion, voire à l'autonomie. Et Césaire fit voter 'oui', confiant en la parole du général. Sauf que, de Gaulle, après le 'oui' antillais, n'eut que paroles de mépris pour ces 'poussières d'îles'."

<sup>9</sup> A.Césaire, *Discours sur le Colonialisme*, éd. Présence africaine, 1950



# A Maore, la lutte égalitariste prend le

Longtemps proposé à la population comme une seconde religion, le statut de département est devenu la marche "indispensable" vers plus d'égalité et de solidarité.

UNE image en guise de symbole. Nous sommes le dimanche 3 septembre 2006. Des élus de la République française, parmi lesquels le député de l'époque Mansour Kamardine, et des notables influents se réunissent à la mosquée de Chiconi. L'objectif de cette grande prière : forcer le destin et faire en sorte que Dieu influe sur le président français d'alors, Jacques Chirac, afin que celui-ci accorde la possibilité aux Mahorais d'être consultés sur le statut de département d'outre-mer. Rien de neuf en soi... Dans les années 1960 déjà, les leaders du Mouvement populaire mahorais (MPM), fer de lance du séparatisme, avaient prêté serment dans le fameux "pacte de Sada", jurant de lutter

jusqu'à la mort pour obtenir ce statut. Tels des croisés, ils affirmaient ainsi que leur vie était moins importante que la quête de ce Graal institutionnel, tandis que les dignitaires religieux s'entendaient pour donner au serment sur le Coran du non-musulman Marcel Henry une légitimité<sup>1</sup>.

Longtemps, la revendication départementaliste de la classe politique mahoraise s'est appuyée sur deux socles : le sentiment de révolte face à la "domination exercée par les Grand-Comoriens et Anjouanais", et la sacralisation du statut de département d'outre-mer dans une logique quasi mystique. Transmis de génération en génération, l'idéal statutaire ne prête à aucune critique, aucune

question. On le souhaite comme un Paradis, on le respecte comme une Bénédiction. Les "infidèles", ceux qui osent émettre des doutes voire dénoncer ce statut "assimilationniste", ont été durant de longues années punis, physiquement ou socialement. "Quand on est contre, on est banni, c'est un sacrilège, mieux vaut pécher, Dieu pardonnera, que s'opposer au département" affirmait en décembre 2006 -dans un article intitulé "Mayotte département : plus qu'un statut, une religion"<sup>2</sup> dont celui-ci s'inspire en partie- Bacar Ali Boto, l'un des seuls hommes politiques à s'être officiellement prononcés contre ce statut. "Si c'est moins vrai aujourd'hui", l'hérésie autonomiste reste largement diabolisée. Saïd Omar Oili, l'ancien président du Conseil général, qui ne cesse de dénoncer cette "poudre aux yeux" -il parle aussi de "totem"- que les hommes politiques continuent de vendre à la population, en a fait les frais en 2004, lorsqu'il a osé émettre des doutes quant au statut de DOM. Aujourd'hui encore, qui n'est pas départementaliste est indépendantiste, donc un ennemi de Maore...

Et pour cause : "Au lieu de faire du département un moyen de nous développer, d'avancer, on en a fait un but ultime", nous disait à l'époque le socialiste Hamada Ali Hadhuri. "Depuis tout petit, on nous apprend que le département sera la solution à tous nos problèmes comme on nous apprend qu'il n'y a de Dieu qu'Allah" affirmait Mlaïli Condro, enseignant de français et étudiant en

linguistique. "La départementalisation a été intégrée dans l'éducation des parents envers les enfants. Les parents font dès son plus jeune âge la promotion du département à leur enfant. Dans une société où le discours des parents est prépondérant et ne prête pas à discussion, encore moins à contradiction, l'enfant peut difficilement envisager un autre point de vue. Il s'aligne sur la position des parents (...) Les religieux nous disent : 'Pour prier, il faut se tourner vers la Mecque', et on s'exécute, on ne pose pas de questions." Pour le développement et le progrès, c'est vers le département que Maore doit se tourner.

La "menace de l'ennemi comorien" (le diable) sans cesse mise en avant par les responsables politiques mahorais -et facilitée par certaines déclarations des dirigeants de l'Union des Comores- favorise la pénétration de cette croyance. Il n'est ainsi pas un discours, ces derniers temps, qui n'évoque les propos "provocateurs" d'Ahmed Abdallah Sambi. Le 1<sup>er</sup> mai, à l'occasion de son retour d'une mission de dix jours en France, Ahmed Attoumani Douchina, le président du Conseil général, a dénoncé "les provocations des dirigeants comoriens", appelant à l'unité "de tous les Mahorais" : "Notre force repose sur notre unité et notre vigilance", a-t-il lancé sous les applaudissements de la foule, au cours d'une cérémonie fastueuse.

Cependant, l'on assiste depuis quelques temps à une évolution de l'argumentaire pro-



Ci-contre, lors de la manifestation contre les violences du 27 mars, le 6 avril à Maore.

## Le chemin de croix

ETONNANT, COMME LES LEADERS POLITIQUES MAHORAI ARRIVENT À ÉVITER LES DÉBATS qui secouent l'ensemble des départements et territoires de l'outremer français, et à faire croire à la population que seul le statut de DOM est viable au sein de la République française. Un autisme idéologique qui pousse les élus à réduire Césaire à la seule loi sur la départementalisation de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion, alors que le fondateur de la Négritude avait changé de cap (en 1956) avant même que Georges Nahouda n'évoque ce statut, lors du Congrès de Tsoundzou en 1958 -acte fondateur du combat pour "Mayotte département".

POURTANT, COMME l'indique l'historienne Françoise Vergès dans son ouvrage consacré à Aimé Césaire<sup>1</sup>, "la question posée en 1946 reste très contemporaine : est-il possible d'être égaux et différents sur un même territoire ou, pour être égaux et différents, faut-il suivre la voie tracée par la doctrine nationaliste ?" Autrement dit : "La République peut-elle être diverse ?" Selon la spécialiste du post-colonialisme, "la question posée par les 'vieilles colonies' [à la Métropole] en 1946 est la suivante : 'Vous avez affirmé le droit naturel à l'égalité à travers l'affirmation 'Tous les hommes naissent libres et égaux en droit', que vous avez toujours voulu universelle. Mais outre le maintien d'un état d'exception dans vos colonies, vous avez en 1848 reconnu formellement notre égalité en tant que

citoyens, sans la reconnaître dans les faits. Alors, si nous sommes égaux, mais que nous sommes exclus des droits qui s'attachent à cet état, qui êtes-vous ?" La réponse ne s'est pas faite attendre. Très rapidement, la loi de 1946 a été "vidée de son contenu", analyse la chercheuse réunionnaise. Alors que Césaire la définissait comme une "égalisation", l'assimilation "va devenir le mot d'ordre des conservateurs qui y voient l'occasion rêvée pour nier la pluralité culturelle et religieuse de ces sociétés ainsi que la spécificité de leur histoire (...) Les améliorations sociales sont lentes et les populations s'estiment méprisées, négligées", si bien que moins de dix ans après l'adoption de la loi du 19 juin 1946, "la demande d'autonomie prend forme et le parti de Césaire va l'adopter". "On ne demandait pas de devenir l'autre, on demandait à être son égal" précisait Césaire en 1972, avant d'ajouter : "On voudrait une association et pas une domination. Tant pis pour les hommes politiques français s'ils ne conçoivent pas d'alternative, s'ils donnent le choix entre la sujétion et la séparation !"

LE MARTINIQUAIS A TRÈS TÔT PERDU SES ILLUSIONS. "L'assimilation doit être la règle et la dérogation une exception", explique-t-il en 1946. Mais les réticences sont nombreuses, notamment au ministère des Finances. "Sollicitée, la commission des finances et du budget insiste sur le prix à payer pour assurer l'application d'une telle loi", rapporte Françoise Vergès. "Cette

# pas sur la croyance quasi mystique

département. Tandis que la crainte d'un largage de Maore s'est amenuisée depuis que l'île est inscrite dans la Constitution française (2003), le spectre de l'"hégémonie" comorienne ne joue que sur une infime partie de la population. Surtout, alors qu'auparavant le mythe du département s'accompagnait d'une méconnaissance de ce qu'il représente - en cela, plus qu'à une religion, le rêve départementaliste s'apparentait aux intégrismes religieux et à leurs préceptes : apprendre sans comprendre ; transmettre sans accepter la moindre contradiction-, l'avancée vers le droit commun et la mise en application de certains codes métropolitains -urbanisme, commerce- ont mis à jour ce que l'on nomme pudiquement parmi les départementalistes "*les bouleversements*" qu'impliquent un tel statut. Face à ces désagréments qui touchent au quotidien les Mahorais lorsqu'il s'agit de construire sa maison, mettre à jour son état-civil, régulariser ses terres, etc, la classe politique a fait évoluer son discours, poussée par certaines associations qui n'hésitent plus à remettre en cause l'action colonialiste de l'Etat français.

Basculement logique, à en croire Hamada Ali Hadhuri, selon lequel "*la nouvelle génération regarde vers la Métropole, quand les anciens avaient l'œil rivé vers les Comores.*" S'il conserve cette fonction "protectrice" contre la revendication comorienne, le département est surtout devenu la marche "*indispensable*" vers une pleine assimilation à la France. "*Je suis Français, et dans la*

*France, il n'y a qu'un statut qui garantie l'égalité de tous les citoyens : le département*", clame le député Abdoulatif Aly. Désormais, ce statut est avant tout perçu comme la voie vers "*l'égalité*" et surtout "*la solidarité*" -un terme régulièrement employé par Ahmed Attoumani Douchina, qui déclarait le 18 avril dernier : "[La consultation sur le statut] *confèrera une force plus grande à Mayotte, comme elle consolidera davantage l'ancrage de Mayotte au sein de la République. Par ailleurs, elle permettra à notre île de devenir une Collectivité de plein exercice*" et de profiter "*de la solidarité nationale*". Département est synonyme pour beaucoup (à tort), de RMI, allocations familiales, hausse du Smig...

Alors que certains jouent sur cette corde sensible, d'autres comme Abdoulatif Aly en font, plus qu'une revendication sonnante et rébuchante, une question de principe et "de dignité"<sup>2</sup>. Le discours de ce dernier, celui qui lui a permis de battre Mansour Kamardine en 2007 avec 56% des suffrages, n'est d'ailleurs pas sans rappeler celui d'Aimé Césaire. "*Seul le département nous permettra d'avancer avec les mêmes droits que les autres territoires français. Nous réclamons juste l'égalité. (...) Nous devons être traités de la même façon que les autres, c'est une question de dignité (...) Aujourd'hui, cette dignité, les Mahorais fuient à la Réunion ou en Métropole pour la trouver, car là-bas ils jouissent totalement de la citoyenneté française*", nous disait-il en janvier 2007<sup>2</sup>.

Il s'agit ainsi, dans un troublant mimétisme de la revendication des "quatre vieilles colonies" en 1946, d'en finir avec un statut bâtarde qui ne fait que perpétuer les pratiques coloniales. "*Nous voulons être département pour que l'Etat respecte la loi ! Notre combat, c'est plus un combat contre la France que contre les Comores*"<sup>2</sup>. Quand Césaire disait, en 1946 : "*L'application des lois sociales est le test de l'assimilation, c'est la pierre de touche. Or vous n'appliquez pas*

---

“La revendication départementaliste est une revendication de passion, et non de raison.”

---

*les lois sociales. Alors si vous n'êtes pas pour l'assimilation, tournons la page et cherchons ensemble autre chose*"<sup>3</sup> ; quand il affirmait en 1949 : "*L'Etat, violant tous les engagements, nous prend tout et ne nous donne rien*"<sup>3</sup> ; la classe politique, les syndicats et des associations telles qu'Oudaïlia haqui za M'mahore ne cessent de dénoncer la mise en place de lois essentiellement répressives sans les avantages. "*Comment voulez-vous qu'avec 200 euros on puisse dire : "Ah, continuez à chanter la*

*République, à chanter l'égalité, la fraternité !*"<sup>3</sup> s'insurgeait le député en 2007.

Ce dernier reprend aujourd'hui un autre argument cher aux départementalistes de 1946 : le département comme protecteur des plus faibles. Pour Césaire et les mouvements anticolonialistes de l'époque, l'autonomie n'aurait fait que conforter les privilégiés -les planteurs. Les lois métropolitaines étaient perçues comme un moyen de limiter le pouvoir des planteurs, et d'offrir aux anciens colonisés les mêmes chances que l'ensemble des citoyens français. Selon Aly, aujourd'hui, "*les Mahorais qui ne sont pas pour le département sont les cadres qui gagnent bien leur vie et souhaitent rester dans cette situation pour continuer à profiter des faibles*".

Pour l'heure, ce discours n'a cependant guère pénétré les couches les moins instruites. Comme l'indiquait en 2006 Saïd Omar Oili, "*la revendication départementaliste est une revendication de passion, et non de raison.*" "*Les gens ne voient pas le côté social ou économique du département. Pour eux, ce n'est pas un ordre social, c'est un objet*", confirmait Mlaïli Condoro. Un objet dont chacun se sert, affirme Boinali Saïd. "*Les Mahorais ne sont pas dupes*", pense le secrétaire général de la Cisma-CFDT. "*Pour eux le département n'est rien d'autre que de l'argent. Il y a un compromis social : les wazungu pour rester ici apportent l'argent, et les Mahorais s'en servent pour construire leur village.*" Pour lui, "*il n'y a pas du tout d'idée*

*lisation du département, il s'agit d'un rapport marchand, mercantile. Les Mahorais ne veulent pas le département, ils veulent des sous, or leurs chefs leur disent que les sous, c'est le département*".

Un amalgame qui sert les ambitions politiques -la manipulation des masses étant une des armes favorites des politiciens de l'archipel-, mais qui n'a aucun fondement, comme le démontre l'histoire agitée des quatre DOM -et notamment des Antilles, lire ci-dessous. Lorsque les Mahorais, à l'épreuve des faits, s'en rendront compte, l'exaspération et la colère pourraient alors succéder à la mystification. D'où la volonté affichée par le gouvernement -dénoncée par Aly comme étant une ultime tentative d'éviter la départementalisation- de mettre en oeuvre "*une campagne de vérité*" dans la perspective de la consultation. "*Nous avons un devoir de vérité. Il ne faut pas laisser d'illusions car la découverte de la réalité des choses serait dramatique*", avait déclaré Yves Jégo, secrétaire d'Etat français à l'Outremer, lors de sa visite dans l'île fin mars.

Rémi Carayol

<sup>1</sup> *Referendums mahorais, lois françaises et hégémonie politique comorienne*, J. Charpentier, in Revue française d'Etudes politiques africaines, 1976

<sup>2</sup> *Kashkazi* n°59, janvier 2007

<sup>3</sup> Cité dans D. Delas, *Aimé Césaire*, Hachette, 1991

## de l'“assimilation” et du développement

départementalisation risque de coûter cher aux Français au moment où ils ont tant besoin d'argent pour reconstruire le pays, insiste la commission. Césaire s'indigne de ce que le principe d'égalité soit examiné à l'aune du porte-monnaie. Mais la colonie a toujours été l'objet d'âpres discussions budgétaires"... Une discussion d'épiciers qui perdure sur la question de Maore<sup>2</sup>.

---

“La politique d'assimilation n'a pas pour fonction de faire des colonisés des égaux des colonisateurs.”

---

LE RÊVE DE L'ÉMANCIPATION par l'assimilation porté par Césaire s'est écrasé contre le mur de l'essence même de la République française -une République dont le colonialisme n'est pas un accident, mais bien un fondement, affirment Bancel, Blanchard et Vergès dans *La république coloniale* (Albin Michel, 2003). “L'assimilation politique était pour certains de nature à délivrer l'homme antillais de ses aliénations. Mais les traces de l'histoire, la logique de la colonisation, en feront un piège qui dès lors enfermera”, note l'économiste Michel Louis dans l'ouvrage *Entre assimilation et émancipation*<sup>3</sup>. Empêtré dans sa schizo-

phrénie, l'Antillais voulait être “reconnu totalement français” tout en mettant en avant “la différence de sa culture”. Dès lors, “tandis que s'accroît de manière abstraite un désir d'émancipation, l'assimilation s'approfondira, se manifestant concrètement par une surconsommation d'objets venus de l'Ailleurs.”

LA SOCIÉTÉ ANTILLAISE s'autodétruit en désespérant de la réussite de son rêve assimilationniste. Et pour cause : le terme ne revêt pas le même enjeu de part et d'autre du champ post-colonial. “Vue du côté du colonisateur, la politique dite d'assimilation a pour fin de reconduire la vieille relation coloniale sous une nouvelle forme : au plan culturel, en tentant d'imposer la culture prétendument supérieure de la Métropole et pour se faire d'éliminer toutes les autres formes de culture des colonisés, et au plan politique, en dressant un piège qui consiste à faire croire au colonisé que cette déculturation est la condition sine qua non d'une égalité sociale à laquelle en fait on n'est pas disposé à consentir”, note l'historien Jean-Pierre Sainton<sup>3</sup>. Qui affirme que “la politique d'assimilation n'a pas pour fonction de faire des colonisés des égaux des colonisateurs”, mais d'en “créer l'illusion”, notamment par la promotion sociale d'une petite part des colonisés, dont l'ascension sociale figure selon Edouard Glissant “le fantôme d'une possibilité offerte à tous” de réussir. A l'inverse, reprend Sainton, “du côté des colonisés, l'assimilation est vécue comme un enrichissement culturel” et “non

comme un recopiage” ; il s'agit “d'une voie royale pour parvenir à l'égalité sociale avec les autres citoyens français.”

DANS CE CONTEXTE, certes les progrès sociaux sont nombreux -notamment grâce à la lutte des hommes et des femmes désireux d'obtenir cette égalité- et l'ambiguïté identitaire s'avère féconde, comme le rappelle Michel Giraud<sup>4</sup>, mais au final, analyse Sainton, “le pari de l'égalité n'a pas été gagné” dans les départements d'outremer. La situation de dépendance, “qui est une des marques les plus sûres de toute situation coloniale, non seulement persiste mais -terrible constat- s'est à la fois considérablement renforcée et diversifiée”. Aimé Césaire le reconnaissait lui-même lorsqu'il regrettait l'assistanat dans lequel sont tombés ses compatriotes (lire pages précédentes).

CAR L'ÉCHEC DE LA DÉPARTEMENTALISATION DONT PARLAIT Saïd Omar Oili en février 2007<sup>5</sup> n'est pas seulement socio-culturel ; il est avant tout économique. “Consommation déraisonnable et assistanat généralisé” sont les deux caractéristiques des économies domiennes. Ainsi, “si, depuis 1946, le niveau de vie des Domiens a largement augmenté, les bilans économiques et sociaux régulièrement rétablis (...) sont négatifs et insistent sur la persistance d'une structure économique bancaire, qui traduit le mal-développement récurrent”, indique Laurent Jalabert<sup>3</sup>. Si les PIB de la Martinique, la Guyane et la

Guadeloupe n'ont cessé de progresser depuis soixante ans, ils restent parmi les plus faibles de l'Union européenne. Accros aux subventions parisiennes, ces territoires ont vu leur déficit commercial exploser : en 1950, la Martinique couvrait plus de 70% de ses besoins, contre 16% en 1999. Le texte de la future Loi-programme pour l'outremer présenté en janvier par Christian Estrosi, alors secrétaire d'Etat, le reconnaît : “D'importants écarts subsistent avec la métropole (...) Le taux de chômage est encore deux à trois fois plus élevé dans les DOM qu'en métropole (...) Par ailleurs, 80% de la population est éligible aux logements sociaux. Ces écarts ne sont pas tolérables.” En 1999 déjà, le rapport dit Lisa-Tamaya dénonçait cette situation économique intolérable.

OR “LES FAIBLESSES économiques des Antilles françaises se retrouvent sur le plan social”, indique Jalabert, une grande partie de la population ne vivant que grâce aux perfusions de la Métropole - le taux de chômage avoisine les 30% et le nombre de fonctionnaires est énorme. La conséquence de cet échec provoque “le désenchantement et les frustrations” qui tendent à favoriser “la montée en puissance des revendications particularistes”, note le politologue Justin Daniel<sup>3</sup>. “C'est bien ici que se situe la clef du malaise antillais”, poursuit Jalabert. “La population a tacitement accepté la politique de l'assimilation, en se jetant corps et âme dans la société de consommation occidentale (...) Or s'ils

aspirent à mener une vie comparable à celle de la métropole, les Antillais n'en ont pas les moyens financiers”.

L'EXEMPLE DES DOM devrait faire réfléchir les élus mahorais. Pourtant, jamais on ne les entend en public s'exprimer sur un projet de société ou de développement économique. “Un statut juridique n'est pas une fin en soi”, écrit le professeur de Droit Emmanuel Jos<sup>3</sup>. “Il n'est jamais qu'un moyen au profit d'une programme de développement.” Quant à l'interrogation de Françoise Vergès -“La République peut-elle être diverse ?”-, elle reste sans réponse alors que les Mahorais, en tant que musulmans vivant dans un ensemble régional homogène, se trouvent sur ce point en première ligne -bien plus exposés que les Antillais.

RC

<sup>1</sup> *Nègre je suis, nègre je resterai, entretiens avec Françoise Vergès*, Albin Michel, 2005

<sup>2</sup> Aujourd'hui, Abdoulatif Aly dénonce le même discours tenu à Paris. “*On nous dit que la départementalisation sera coûteuse et contraignante*”, nous affirmait-il début mai.

<sup>3</sup> *Entre assimilation et émancipation, l'outre-mer français dans l'impasse ?*, (dir.) T. Michalon, Les Perséides, 2006

<sup>4</sup> “L'ambivalence peut être (est souvent) créatrice”, écrit-il sur [www.gensdelacaraiibe.org](http://www.gensdelacaraiibe.org)

<sup>5</sup> *Kashkazi* n°60, février 2007

Le 29 mai 1978, Ali Soilihi était tué d'une balle dans le dos dans des conditions obscures, alors qu'il avait été renversé quelques semaines plus tôt par Ahmed Abdallah avec le soutien de Bob Denard. Arrivé lui-même au pouvoir par un coup d'Etat le 3 août 1975, un mois après la déclaration unilatérale d'indépendance prononcée par Abdallah, il secouera la société comorienne pour tenter de construire la nation sur des bases modernisées et égalitaires. Si les conservateurs, mais également les partis de gauche, ne lui ont pas pardonné son autoritarisme et la violence de son régime, son approche de la décentralisation comme celle des problématiques linguistiques conservent, aujourd'hui, tout leur sens.

## “On nous battait mais

Symbole de la décentralisation selon Soilihi, les *mudiria* restent dans certains villages reculés le seul signe de l'action de l'Etat depuis 30 ans. De Ngazidja à Ndzواني en passant par Mwali, les habitants se souviennent de leur construction dans une ambiance révolutionnaire, mi fraternelle, mi inquisitoriale. Reportage.

**A ÉGALE** distance de Sima et de Moya, les deux grandes villes du sud-ouest anjouanais, Vassy est un petit village qui dispose pourtant d'une école primaire, d'un collège, d'un poste de santé, tous logés dans une même enceinte : le *mudiria*. Le village abrite également une mairie. Si pour faire le tour de Ndzواني on devait commencer par là, on finirait par ne rien comprendre à l'organisation administrative de cette île : avec ses 900 habitants, Vassy ne ressemble à aucun autre village. "Nous à Vassy, nous avons une grande chance", nous explique Soufiani Houmadi, le président de l'Union des jeunes de Vassy pour le développement (UJVD). "Nous sommes le centre géographique de la région Shissiwani. Nous étions destinés à devenir un grand centre administratif régional sous Ali Soilihi. On y a construit alors un *mudiria*." Le centre géographique, ou plutôt "l'équidistance" : telle était la formule magique pour qu'un village puisse recevoir l'administration décentralisée soilihiste...

Faisant "table rase" de l'administration coloniale, jugée inadaptée, trop coûteuse et

éloignée du citoyen, Ali Soilihi élabore en effet au début de l'année 1976 un nouveau découpage administratif. Chaque île constitue un *wilaya* dirigé par un *muhafidhu* et divisé en *bavu*, sorte de canton placé sous l'autorité du *liwali*. A la base administrative se trouve le *mudiria*, dirigé par un *mudir*. Réunissant 5.000 habitants environ, le *mudiria* "n'a pas été fait au hasard" soulignent les historiens Emmanuel et Pierre Verin<sup>1</sup>. "Il est équidistant des principaux villages, parfois en pleine campagne au milieu des ylang-ylang. Cette volonté de distribuer les services hors des murs des bourgs est en complète contradiction avec les institutions de la société comorienne traditionnelle où le regroupement de la communauté se fait autour d'une mosquée du vendredi, insérée au milieu d'un complexe de maisons organisées en quartiers, eux-mêmes hiérarchisés."

La région Shissiwani comprenait trois *mudiria* : à l'ouest, Sima ; au sud, Ouvanga ; au centre, Vassy. Soufiani n'avait que 12 ans quand celui de son village a été construit, mais il reste persuadé d'une chose : "Depuis que les Comores sont Comores, Vassy n'a

connu l'utilité des pouvoirs publics que sous le régime révolutionnaire." Formé de quatre blocs disposés en carré autour d'une cour, le *mudiria* devait comprendre, outre les logements pour le responsable et ses adjoints, des bureaux pour la justice, ainsi qu'une annexe économique pour le stockage des denrées. Selon le texte de la "réforme fondamentale", "en plus de toutes ses responsabilités administratives traditionnelles (état-civil, application des lois et règlements, tutelle des établissements publics, vérification des listes électorales, notation des fonctionnaires), cette administration reçoit de nouvelles compétences plus nécessaires dans un contexte révolutionnaire : la police économique (chargée de dépister les fraudes -marchés noirs, bénéfices illicites, organisation de pénuries), le contrôle des carburants, le maintien de l'ordre avec la possibilité de requérir l'intervention des forces armées, le pouvoir d'arbitrage de tous les conflits (...)"

“Distribuer les services hors des murs des bourgs est en contradiction avec la société comorienne traditionnelle.”

Dans son discours à la milice du 26 mars 1976, Soilihi annonçait que la responsabilité des fonctionnaires affectés dans les *mudiria* serait de "corriger les habitudes de sorte qu'elles se conjuguent avec une indépendance authentique"<sup>2</sup>.

Tsoumou Houmadi, 18 ans à l'époque, était membre de la milice locale, ou "comité populaire". "Nous recueillions les doléances des habitants pour les faire parvenir aux autorités, et inversement nous faisons parvenir aux habitants les décisions des autorités", se souvient-il. Contrairement à d'autres villages, à Vassy, la milice ne commettait pas d'exactions, assure-t-il. "C'était plutôt les responsables de ces milices qui étaient sanctionnés", avance Frahati Mdala, elle aussi ancienne membre du comité. "Un jour", raconte-t-elle, "le Commando Moissi<sup>3</sup> et la milice populaire de Sima, le siège du *bavu*, sont venus ici au village. Ils ont demandé à nous rencontrer. Après la réunion qui s'est tenue à la mosquée, nous étions tous arrêtés et emmenés à Pomoni ou à Sima. Notre faute : nous laissions faire toutes les célébrations coutumières qui étaient interdites. Moi et une autre fille de la milice, nous avons été les seules à ne pas être punies. Nadhir Mouhouthoir a été battu. Depuis cet acte, la milice populaire de Vassy a beaucoup perdu de son autorité : on nous a jugés, nous qui étions censés juger les gens !"

Ali Soilihi, à droite, avant sa prise de pouvoir en 1975.  
(ARCHIVES NATIONALES CNDRS)



# au moins, on mangeait dignement”

L'infortune de Nadhir et de ses compagnons, tout le monde la connaît à Vassy. *"La raison de cette mésaventure, c'est que la plupart d'entre nous, nous faisons ce travail contre notre gré"*, affirme celui-ci. *"Personnellement"*, ajoute Frahati, *"on a envoyé un papier à mes parents sur lequel mon nom était marqué : on m'enjoignait de rejoindre l'armée"*. *"Le jour où j'ai reçu ce papier, j'éprouvais de la rancœur"*, se souvient sa mère. *"C'était douloureux pour moi, tel un deuil"*. Fatima Saïd, 13 ans à l'époque, n'a échappé aux milices qu'en se mariant. *"C'était le seul moyen qu'avaient mes parents pour me préserver contre ce métier"*, dit-elle. *"On voulait des jeunes filles non mariées. Et à Vassy, je ne suis pas la seule à m'être mariée pour échapper aux milices."*

D'autres localités de la région Shissiwani ont connu des milices populaires fortes. Moya, à 15 km de Vassy, figure parmi celles-ci. *"Il y avait de l'autorité dans ce pays"*, se souvient Dhoimir Abdallah, natif du village et actuel président du Conseil régional de Shissiwani. *"Maire à Moya, j'ai 18 policiers: je ne peux rien faire. Or moi seul, j'avais Moya dans la main quand je faisais partie des milices populaires sous Soilihi. Quand on prenait une décision, elle avait de l'autorité ; aujourd'hui, cela n'est plus possible."*

Les *mudiria* avaient aussi une dimension économique, avec leurs magasins de stockage de viande, le contrôle des prix qu'elles devaient assurer, leur rôle de vulgarisation agricole. *"Sur le plan financier, le regroupement des villages dans le cadre des mudiria était beaucoup plus bénéfique que les actuelles communes"*, estime Dhoimir Abdallah. *"Dans le cadre du mudiria Ouvanga avec cinq villages, tout était bénéfique : c'était un regroupement de citoyens avec leurs richesses. Aujourd'hui, deux communes se le partagent."* *"On nous battait mais au moins on mangeait dignement"*, regrette Mariama Houmadi, la trentaine à l'époque. *"Chaque jour, on égorgeait du bovin. Les produits de première nécessité étaient très abordables. Il y avait un magasin villageois et manger comorien n'était pas un luxe comme aujourd'hui."*

Trente ans après, personne ne regrette avoir servi sous Ali Soilihi, particulièrement ceux qui ont participé à la construction de ces *mudiria* dont toute la population tire profit aujourd'hui, que ce soit pour aller se soigner ou pour éduquer les enfants. Même Nadhir, à Vassy... Aujourd'hui âgé de 67 ans, il se souvient encore des conditions difficiles de construction de ces bâtiments, lui qui y a travaillé comme ferrailleur. *"On travaillait tous les jours. On n'avait ni samedi ni dimanche. La journée de travail débutait à 6h30 pour se terminer à 15 heures. A l'occasion du bétonnage, le travail pouvait se prolonger jusqu'à minuit. Dans ce cas, on se servait de lampes pétromax."* Afin de faire avancer le plus rapidement possible les travaux, l'administration révolutionnaire ne comptait pas uniquement sur la main d'œuvre des habitants de Vassy. *"Les travailleurs provenaient de tous les villages du mudiria"*, dit Nadhir. *"Chaque jour, ils étaient là, sélectionnés par les comités de leur village respectif. La plupart du temps, ils retournaient chez eux à pieds."*

A Ndzuani, les travaux de construction du *mudiria* de Vassy ont été les premiers finis. Pour Boura Abdou, compagnon de jeu de Nadhir, ce résultat est le fruit d'un important investissement humain. *"Au début, c'est contre leur gré qu'on faisait travailler les gens"*, soutient-il. *"Par la suite on a recruté une quinzaine de salariés. En plus, chaque maçon devait utiliser deux sacs de ciment par jour ; un sac de ciment permettait de fabriquer 25 briques."* *"Au total, ce sont 12 salles pour le mudiria et six chambres pour la gendarmerie qui sont sorties de terre en à peine trois mois"*, ajoute Nadhir. Ce complexe administratif était censé répondre aux besoins des habitants vivant tout au long de l'axe Mromouhouli-Hamabawa, soit un périmètre d'une quinzaine de kilomètre. Voilà pourquoi, au pays de la démission des pouvoirs publics, Vassy demeure aujourd'hui un petit village qui porte les habits d'une ville...

---

“Sur le plan financier, le regroupement des villages dans le cadre des *mudiria* était beaucoup plus bénéfique.”

---

A Ngazidja, dans le Hambu, la région natale du "père de la révolution", la loi de "l'équidistance" a fait les choses autrement : l'un des deux *mudiria* de la zone se trouve à mi-chemin entre Singani et Hetsa, à environ 30 km au sud de Moroni. A Singani, Soilihi et son régime ont d'abord marqué les mémoires pour leur rapidité d'intervention lors de l'éruption volcanique du Karthala, qui a vu une coulée de lave traverser le village<sup>4</sup>. *"Les autorités centrales ont donné l'alerte. Le comité villageois a procédé à l'évacuation des gens, au recensement et à la distribution des vivres. L'intervention a été si rapide qu'il n'y a eu aucune victime"*, se souvient Mohamed Elarif Soilih, un ancien du comité populaire. Après l'éruption, le régime révolutionnaire a acheté des terrains appartenant aux anciens colons pour la construction d'un nouveau village à proximité de l'ancien. Des maisons ont commencé à sortir de terre. Mais une bonne partie des familles a refusé de se déplacer vers la nouvelle ville, car *"la mosquée de vendredi était restée intacte. Donc, il ne fallait pas s'éloigner de ce lieu"*, explique Moumine, la soixantaine révolue.

Au-delà de cette gestion de la crise par l'Etat soilihiste, les villageois gardent un souvenir mitigé de la période de grands travaux qui a permis d'ériger le *mudiria*. *"Les gens n'ont pas accepté facilement. Ils ont pris le train en marche sans en connaître la direction. De toutes les façons, ils n'avaient pas d'autre alternative : ou tu venais dans les travaux publics sans salaire, ou tu étais puni sévèrement"*, indique Athoumane Soilih, un ancien membre du commando Moissi<sup>3</sup>. Hommes et femmes ont participé à la construction des blocs administratifs, parvenus à la phase de finition avant la chute du régime révolutionnaire. A part quelques coups de peinture, rien n'a changé depuis : au contraire, certains villageois estiment que *"le bâtiment est plus délabré qu'avant"*.

Aujourd'hui, celui-ci abrite le collège. *"Les mudiria étaient bien réfléchis. Aujourd'hui, tout le monde peut scolariser son enfant sans beaucoup de difficulté"*, concède Hassane Islam, un retraité.

L'autre chantier sur lequel les habitants de Singani ont sué au nom de la révolution, concerne l'ouverture des routes visant à désenclaver le village. Les travaux forcés étaient permanents, que ce soit pour les *mudiria* ou le développement de la localité. *"Il y avait une liste de tous les villageois. A tour de rôle, les gens partaient dans les mudiria pour participer aux travaux de maçonnerie. Le reste devait faire l'ouverture des routes. Dans le village, lorsqu'une personne manquait à ses obligations, sa punition était de faire un maximum de route. Tous ces passages que vous voyez dans le village, c'est l'oeuvre de la révolution"*, raconte Mohamed Elarif Soilih, qui fréquentait l'école primaire lorsqu'il est entré au comité villageois.

Si certains sont restés nostalgiques de *"l'époque où tout était moins cher, et où les mudiria devaient contenir tous les services dont le citoyen aurait besoin"*, ces avantages n'effacent pas le souvenir des bavures du comité populaire. *"Ce que m'a fait le comité, seul Dieu va trancher. Ils m'ont torturé pour rien. Le comité était géré par des incompetents. Du coup, le pouvoir de la révolution n'avait d'apparent que l'impolitesse. Pourtant dans ce pays, les gens sont élevés*

*dans la politesse et le respect. L'administration centrale était peut-être bonne, mais ses ramifications étaient nulles. Ils ont entretenu l'image de la terreur et de l'arrogance"*, déplore Hassane Islam, qui a dû faire le tour du village en rampant pour s'être montré récalcitrant à la loi des jeunes miliciens. Son cas n'est pas isolé. *"Je reconnais qu'il y avait beaucoup de bavures et d'abus. On se permettait d'appliquer unilatéralement des sanctions parfois très difficiles"*, regrette Mohamed Elarif, qui a connu la prison avec ses amis du comité après la chute d'Ali Soilihi. Est-ce la faute du comité local si aucune trace de la révolution ne demeure à Singani, mis à part le *mudiria* transformé en collège ? Même les maisons bâties par le pouvoir pour reloger les habitants ont été anéanties. *"Tout a été effacé car la population n'était pas convaincue de la politique de décentralisation. C'est quelques années après que les gens ont compris la valeur de la révolution"*, explique A.Abdou.

A Mwali, le village de Wallah 2 est resté plus fidèle à la philosophie qui a prévalu lors de la construction des *mudiria*. Le bloc administratif, qui comprenait *"un magasin de stockage, une boutique, une boucherie, une chambre froide, un poste de police et une unité de justice"* selon Atturachi Abdallah, a gardé son caractère polyvalent en jouant un rôle social et économique. *"Ça nous a servi à ouvrir des salles de classe pour nos enfants, mais aussi de siège social pour l'association du village et d'unité de*

*production avec une menuiserie et une mini centrale thermique"*, indique l'instituteur.

Si les Comoriens sont attachés à ces vestiges matériels de la révolution, ils ont cependant enterré le principe de base qui justifiait aux yeux d'Ali Soilihi la création des *mudiria* : le dépassement de la notion de village. Dans la grande majorité des cas, les localités qui ont eu la chance d'abriter ces bâtiments se les sont accaparés, oubliant que les habitants des villages voisins avaient participé à leur construction. *"A la fin du régime, on a pu garder ce centre comme étant un patrimoine du village"*, explique ainsi Atturachi Abdallah. *"Le combat n'était pas facile car Nyumashua a voulu trouver sa part du gâteau."* Pour un habitant de Singani, *"ces bâtiments administratifs construits à mi-chemin entre les villages symbolisaient l'égalité des localités"*. Une égalité qui n'a pas survécu à la révolution...

Anzaouir Ben Aliouiou et Ahmed Abdallah (avec DOM, LG et KES) —

<sup>1</sup> E. et P. Vérin, *Histoire révolutionnaire, décolonisation, idéologie et séisme social*, L'Harmattan

<sup>2</sup> M. Lafon, *L'éloquence comorienne au secours de la révolution. Les discours d'Ali Soilihi (1975-1978)*, L'Harmattan, 1995

<sup>3</sup> Milice de niveau national, regroupant des jeunes soldats réputés pour leurs excès

<sup>4</sup> Lire *Kashkazi* n°62, avril 2007

## “L'enjeu était la lutte des classes”

“KAPVATS I MDZIMA HARMWANYI UDJODJUA UKANA FIKRA YA MDJI yalaa au isiwa yalaa ; letwaijfa dzima nde letwaijfa la Komor, dzima bahi !” (Aucun d'entre vous ne doit accorder d'importance à son village ou à son île d'origine ; il n'y a qu'une nation, la nation comorienne, rien d'autre !) Cette phrase prononcée par Soilihi devant la milice populaire prend une résonance étrange au vu des problématiques qui se posent aujourd'hui. Les enjeux auxquels voulait répondre le président en élaborant son administration décentralisée sont en effet toujours d'actualité. Soilihi pensait la décentralisation de façon concrète, comme "un système capable d'animer une transformation économique et sociale" indispensable à la construction de la nation. Coordinateur du Comité populaire national en 1977-1978, actuel président de l'Assemblée de l'Union, Saïd Dhoifir Bounou revient sur cette tentative de résoudre les déséquilibres insulaires et régionaux.

**Ali Soilihi avait-il une vision particulière de la manière à employer pour réduire les divisions insulaires ?**

Sa vision pour enrayer ce fléau partait sur plusieurs axes. L'affectation des agents de l'Etat ne tenait aucun compte de l'origine insulaire ni même régionale des personnes, y compris pour les fonctions subalternes : on rencontrait des maçons et des ferrailleurs mohéliens au

*mudiria* de Liwara à Anjouan, comme il y avait des Anjouanais à Ngazidja et des Grands-comoriens à Mwali. Il existait une représentation significative des îles aux responsabilités nationales, aussi bien au niveau du Comité d'Etat qu'au niveau du Comité populaire national (composé de 16 membres à raison de 4 par îles, y compris Mayotte) qui avait la charge de la sensibilisation et de l'encadrement. Les investissements étaient répartis sur l'ensemble du territoire sans discrimination : les champs populaires destinés à fournir les semences pour l'exécution du plan quinquennal agricole, étaient réalisés partout sur les trois îles libres des Comores, au même moment. Il en était de même pour les routes rurales... La décentralisation administrative non plus ne laissait aucune place à la frustration des uns ni à l'envie des autres. Même le plan des boutiques des villages et des quartiers était le même, ainsi que celui des écoles de base.

**Nommer "wilaya" les circonscriptions correspondant aux îles, cela avait-il un sens politique ?**

Ali Soilihi ne pouvait pas ignorer que les îles étaient des entités géopolitiques imposées par la géographie et l'histoire et qu'il fallait leur reconnaître un rôle politique. C'est pour cela qu'au niveau du gouvernement, il avait pris soin d'avoir à ses côtés un vice-président de Mwali et un premier ministre d'Anjouan. C'est

cette même logique politique qui a justifié la construction de trois *mudiria* à Mwali alors que le ratio appliqué au niveau national en terme de population lui donnait droit à deux *mudiria* à peine. Donc en tant qu'entité politique, il fallait donner à l'île un nom spécifique. Le terme *wilaya* qui est utilisé en Algérie pour désigner une circonscription politique, est certainement celui qui convient le mieux.

**A ses yeux, les enjeux étaient-ils insulaires ou se posaient-ils avant tout en termes de rapports ville/campagne et centre/côte ? Les îles devaient-elles se voir attribuer des rôles particuliers en fonction de leurs potentialités ?**

Je ne crois pas qu'Ali Soilihi donnait de l'importance à un quelconque enjeu insulaire. Les îles sont une réalité qui est là, il fallait le reconnaître et en tenir compte, sans plus. Les enjeux s'exprimaient en termes de luttes de classes. Le pouvoir appartenait au détenteurs de moyens de productions qui exploitaient les travailleurs, son objectif était de faire en sorte qu'en suivant des méthodes spécifiquement comoriennes, les travailleurs détiennent eux-même les moyens de productions et exercent le pouvoir politique et économique. Par contre les régions pouvaient se voir attribuer des rôles de production suivant leur vocation.

Recueilli par FA et LG —

# Le shikomori au service de la révolution

Dans sa volonté de construire la nation comorienne, Soilihi a hissé la langue du pays sur la scène nationale.

**SIRIKALI** *ya mikuwani* (administration communale), *wufwakuzi* (révolution), *maduhuli mshindzi* (denrées de première nécessité), *waka mpvema* (bourgeoisie/nantis)... Autant de mots et d'expressions sortis de l'ombre par Ali Soilihi, et passés aujourd'hui dans le langage commun. Sous sa présidence, "la langue s'est beaucoup enrichie", rappelle l'historien et sociologue Damir Ben Ali, qui a participé aux travaux linguistiques menés sous la révolution. "On préparait des listes de vocabulaire politique, dont la langue comorienne était très pauvre à l'époque. On les envoyait à la radio et elles étaient affichées sur un tableau. Les journalistes les utilisaient très souvent pour que ces mots soient adoptés" par la population.

Dans ses discours, le *Mongozi* se livrait sans cesse à d'étonnants challenges linguistiques qui ne se limitaient pas au champ politique. Son allocution prononcée au port de Moroni après l'exécution de Sule Bwana, en 1977, est en cela un petit morceau de bravoure<sup>1</sup>. Pour faire comprendre à la foule la différence entre "science" et "sorcellerie", il se lance dans la description de phénomènes complexes : circulation sanguine, structuration du cerveau humain, mécanique automobile... Du jamais entendu jusqu'alors ! Il "partait du principe que tout, sans exception, de la politique à la dialectique marxiste, de la religion au programme économique ou à l'agronomie, pouvait et devait être exprimé en comorien", écrit l'historien français Michel Lafon<sup>2</sup>. "Ali Soilihi procédait souvent par images, par comparaisons et par répétitions (...) [pour] mieux faire comprendre une expression nouvelle à un public populaire que pouvaient déconcerter des innovations lexicales et une conceptualisation qui, se voulant scientifique, reproduisait une classification étrangère."

Cet acharnement à tout dire en shikomori quand les élites s'étaient habituées à étudier, écrire et administrer dans la langue du colon, n'a rien d'anecdotique. Dans sa volonté de construire la nation comorienne, la langue "était un instrument de son idéologie", analyse Damir Ben Ali. Pour saisir l'ampleur de l'innovation, il faut se rappeler le contexte linguistique qui prévaut en 1975. "Seul le français était la langue de l'enseignement public et de l'administration, ce qui induisait l'exclusion du plus grand nombre de la marche de l'Etat", résume le linguiste Mohamed Ahmed Chamanga<sup>3</sup>. "L'arabe était présent dans l'enseignement religieux, au sein d'écoles informelles, le comorien restant dans le domaine des communications orales, des correspondances familiales, de manuscrits privés en caractères arabes ou des actes de droit privé des cadis." Scindé

en parlant régionaux, le shikomori était fortement différencié selon les classes sociales. "Il y avait une langue comorienne des grands notables cultivés que les gens de niveau inférieur ne comprenaient pas. Les paysans, les pêcheurs avaient leur langage propre", indique Damir Ben Ali.

Soilihi a donc contribué à unifier la langue. "Il y a eu non seulement un enrichissement mais aussi une intercompréhension entre les dialectes locaux", note Damir Ben Ali. Pour Michel Lafon, "s'exprimer en grand-comorien revenait à inclure la langue dans le projet global de changement révolutionnaire : même si, sans doute, le grand-comorien avait déjà été utilisé dans le débat politique local (...) c'est Ali Soilihi qui le fit accéder d'un coup au niveau national<sup>2b</sup>".

“Il allait chercher dans les représentations mentales du Comorien pour dire sa conception moderne.”

Pour servir sa politique, le *Mongozi* procède de façon empirique, puisant dans son excellente connaissance des mentalités et de l'art oratoire, s'inspirant de l'expérience tanzanienne, selon ce qui l'arrange et le message qu'il souhaite faire passer. "Il allait chercher dans les représentations mentales du Comorien pour dire sa conception moderne", analyse le linguiste mahorais Mlaïli Condro. "Il n'a pas créé les mots. Mais il a donné plus de volume à des mots d'un usage tout à fait quotidien. A travers la parole du pouvoir, il leur a donné toute l'amplitude sémantique qui est celle d'un concept." S'il puise "dans les ressources de la langue elle-même, généralisant des mots régionaux, réactualisant dans un sens moderne des mots anciens"<sup>2</sup>, Soilihi emprunte également des expressions au swahili, à l'arabe, parfois au français. "Il a essayé de suivre la même politique que celle pratiquée en Tanzanie avec le swahili : pour les emprunts, d'abord commencer par voir dans les variétés régionales, puis les langues voisines proches, ensuite l'arabe et enfin les langues européennes", explique Ahmed Chamanga. "Mais, pour des raisons de commodité, Ali Soilihi a eu plus recours au swahili qu'aux mots comoriens régionaux."

Le recours à la graphie latine, et non arabe, pour transcrire le shikomori, semble répondre aux mêmes impératifs d'urgence et d'efficacité. Désireux d'utiliser le comorien dans l'administration et pour les



Ci-dessus, l'une des rares photos d'A. Soilihi, lors d'un discours. (ARCHIVES CNDRS)

campagnes d'alphabétisation des masses, Soilihi fait appel à Damir Ben Ali pour superviser les travaux. "Quand il m'a convoqué et qu'il m'a fait part de son projet, on s'était entendus qu'on allait le faire en caractères arabes", se souvient celui-ci. "A l'époque, le taux d'alphabétisation en caractères latins n'était que de 23% alors que si on adoptait les caractères arabes, c'est presque toute la population qui allait en profiter. Mais quand je suis revenu le voir, tout a été chamboulé."

Damir explique ce choix par le fait "qu'il n'y avait pas de machines en caractères arabes. Cela facilitait aussi le contact avec les Tanzaniens qui formaient son armée [la Tanzanie utilisait les caractères latins pour transcrire le swahili, ndlr]." Ahmed Chamanga indique également que "les caractères latins sont plus faciles à adapter pour rendre les sons de la langue comorienne, alors que les caractères arabes exigeraient la création de nombreux signes diacritiques supplémentaires, donc non disponibles sur les machines à écrire". Par ailleurs, "Ali Soilihi ne voulait sans doute pas de deux systèmes d'écriture dans l'administration : l'un en caractères arabes pour le comorien et l'autre en caractères latins pour le français, puisque les deux langues devaient y être utilisées".

D'autres motivations plus profondes expliquent sans doute aussi que le président ait privilégié cette option. "Ali Soilihi voulait s'appuyer sur les jeunes, qui manipulent plus aisément les caractères latins, pour assurer l'alphabétisation", souligne Ahmed Chamanga, tandis que Damir Ben Ali s'étonne encore de la

manière dont la transcription du shikomori a été élaborée : "Il m'a dit que je devais travailler en premier lieu avec les comités [des comités politiques formés de très jeunes militants, ndlr]. Il y a des membres du comité qui ont proposé des lettres qu'il a adoptées, comme le "v" qui s'est écrit "pv". J'étais dérouter. Dans notre première conversation, il avait été question d'instituteurs !"

“L'enseignement d'une langue et son utilisation ne peuvent pas s'improviser.”

Dans le fond, pense Damir, "la campagne générale d'alphabétisation n'était pas son premier objectif. Il voulait donner un enseignement aux comités et aux militaires qui étaient le fer de lance de sa révolution, et qui n'étaient pas scolarisés. Il les appelait Ushababi wamadarasas. C'est à ces jeunes, justement, que le président s'adresse en mars 1976, insistant sur l'utilité pratique qu'il compte tirer de l'utilisation du shikomori : "De quelle manière fait-on un procès verbal ? Etudiez la manière de le rédiger en comorien en écriture arabe, parce qu'il y a des gens qui ne savent pas écrire le français ; étudiez la manière de traduire les termes juridiques en comorien, de sorte que chacun d'entre vous qui sera dans un village, lorsqu'il dresse un procès-verbal pour

*l'envoyer au tribunal, sache le faire en français ou en comorien.*"<sup>4</sup>

Pour Mlaïli Condro, même si l'on peut trouver contradictoire l'utilisation de l'alphabet de la langue coloniale, "il y a une cohérence dans la démarche". En effet, analyse le linguiste, "la graphie arabe aurait imposé de recourir aux hommes de lettres de la société comorienne. Il y a un capital idéologique investi dans la graphie arabe, c'est tout un univers : on l'identifie à une langue, une religion, une tradition... Je pense qu'il voulait éviter que la jeunesse ne s'identifie à ce monde là". Soilihi ne cachait en effet pas sa défiance envers les chefs religieux qu'il accusait d'utiliser leur connaissance de l'arabe pour asseoir leur supériorité : "Na pvanu idjomkinishiba zehabari zinu wadomwambiani wadoambia owanantsi ha lugha ya kikomor; an-an, ngwambao ha lugha ya kiarabu ili wadjwa waone uka o wandru wadjuzi, wandru wadjwa urindrindra" (Tout cela, ils pourraient le dire aux citoyens en comorien, mais non, ils préfèrent parler en arabe pour montrer qu'ils sont lettrés, pour que les gens tremblent devant eux), critiquait-il dans un discours à la milice en 1976<sup>4</sup>.

Surnommée *alifube ya shetwani* (l'écriture du diable) la transcription du comorien en caractères latins sera bannie lors du retour d'Ahmed Abdallah au pouvoir, en 1978, rappelle Chamanga. Il faudra attendre 1992 pour que le shikomori soit reconnu langue officielle. Au-delà du rejet irrationnel dont elle a fait l'objet, la politique linguistique de Soilihi a finalement été desservie par les excès du régime et le caractère précipité de cette révolution inachevée. "Vers la fin, il s'isolait", regrette Damir Ben Ali. "Il s'était entouré d'enfants qui acceptaient ce qu'il disait mais qui ne lui apportaient plus rien. A partir d'avril 1977, ces jeunes occupaient la radio et utilisaient un langage qui ne plaisait pas beaucoup aux gens. Il y avait une dévalorisation de la langue comorienne." "L'enseignement d'une langue et son utilisation ne peuvent pas s'improviser", souligne de son côté Ahmed Chamanga. "Il fallait les préparer. Qu'avait-on à l'époque ? Aucune description de la langue, pas de ressources humaines capables d'assurer les formations nécessaires... Les conséquences de cette démarche hâtive ont été une orthographe aléatoire, et la production de documents peu exploitables par les linguistes."

LG et FA

<sup>1</sup> Condamné à mort pour assassinat, Sule Bwana a été fusillé publiquement le 20 juin 1977. Il s'agit de l'une des rares exécutions ordonnées par la justice comorienne. Le discours prononcé par Soilihi à cette occasion est retranscrit dans l'ouvrage de Michel Lafon.

<sup>2</sup> Auteur de *L'éloquence comorienne au secours de la révolution - Les discours d'Ali Soilihi*, L'Harmattan, 1995.

<sup>3</sup> Interview réalisée par Internet

<sup>4</sup> Discours à la milice, 26/03/1976, in M. Laffont, *L'éloquence comorienne au secours de la révolution*

# Pourquoi les marxistes ne l'ont pas suivi

Les jeunes de l'ASEC et du Front démocratique reprochaient au Mongozi son coup d'Etat, ses méthodes et son manque d'adéquation avec la rigueur des thèses marxistes.

**ETRANGE** paradoxe que l'histoire politique des Comores : durant le seul régime que l'on ait pu qualifier de "marxiste" ou de "révolutionnaire", et qui se soit appuyé sur la jeunesse pour bouleverser la société, les jeunes qui rêvaient de marxisme et de révolution se trouvaient dans l'opposition et, pour la plupart, différaient leur retour de France où ils effectuaient leurs études. "Sous Soilihi, on estimait qu'on ne pouvait pas rentrer, que c'était trop dangereux", nous expliquait en 2007 Idriss Mohamed, l'un des piliers de l'Association des stagiaires et étudiants des Comores (ASEC), puis du Front démocratique (FD). "C'est quand Abdallah a été au pouvoir qu'on est rentrés pour lutter dans le pays. C'était une sorte d'ambiguïté : le régime d'Abdallah constituait un meilleur contexte pour implanter une révolution."

Car la "révolution" que prônaient les jeunes marxistes de la diaspora n'était pas celle qu'Ali Soilihi se targuait de mener. Leur journal politique, *Jeunesse patriotique*, ne se privait d'ailleurs pas de fustiger le "valet du colonialisme" que constituait à leurs yeux le président. Premier grief : la prise de pouvoir par la force et le recours aux mercenaires -c'est Ali Soilihi qui, le premier, a fait appel à Bob Denard pour former ses miliciens et mener sur Ndzuani la capture d'Ahmed Abdallah. Une attitude que ne pouvaient approuver des jeunes militants nourris de théorie et de principes acquis au cours de leurs lectures, le regard tourné vers les "révolutions populaires" à l'œuvre en Asie et en Europe de l'Est. "C'était dans la

psychologie de notre idéologie : nous étions contre l'idée d'une prise de pouvoir par coup d'Etat", nous disait le leader historique du FD, Moustoifa Saïd Cheikh, en 2007. Pour qu'une prise de pouvoir soit légitime, elle devait émaner directement des "travailleurs". "Il fallait que beaucoup de conditions soient réunies. L'option d'un soulèvement populaire armé n'était pas programmable."

Soilihi était donc accusé d'avoir "cassé l'élan des quatre îles", d'autant plus que son coup de force avait reçu -au début- la bénédiction de la France. "Nous ne pouvons pas oublier qu'il a fait un coup d'Etat contre l'indépendance et que c'est lui qui a fait venir les mercenaires aux Comores. Ahmed Abdallah n'a fait que récupérer un système qui était installé", explique à présent Moustoifa Saïd Cheikh. Aboubacar Saïd Salim, un autre leader de l'ASEC, renchérit dans la condamnation de celui qui a "initié le coup d'Etat comme méthode de prise du pouvoir". Même discours chez Idriss Mohamed, pour qui Soilihi "a fait beaucoup de mal à ce pays en montrant aux gens à quel point il était facile de prendre le pouvoir par la force".

Le fossé était également idéologique. Si Soilihi a clairement inscrit son régime dans le "bloc de l'est" et le mouvement des prises d'indépendance africaines, Moustoifa Saïd Cheikh se montre sceptique quant à l'étiquette de "marxiste" dont il a été affublé. "Influencé par Salim Himidi <sup>1</sup>, il a développé une approche marxiste de certains problèmes de société, mais ce qui est

évident c'est qu'il avait un côté socialiste", indique-t-il. Sans renier la vision marxiste de la société (lire ci-dessous), le Mongozi <sup>2</sup> lui préférait en effet la notion de "socialisme". Un socialisme qu'il voulait spécifiquement comorien, libéré de toute référence aux modèles étrangers à la réalité locale -un point d'achoppement de plus avec les jeunes marxistes. Moustoifa reconnaît d'ailleurs que son organisation "ne portait pas de jugement sur les détails, d'autant plus qu'on avait peu d'informations. Les critiques étaient principalement politiques et idéologiques".

Leur jugement sera d'ailleurs révisé par la suite. "Nous avons changé d'opinion parce qu'il y avait beaucoup de choses qu'on ne savait pas", révèle le leader du

FD, qui situe le début de ce changement aux années 80. "Sur ses actions de développement agricole et d'amélioration des conditions de vie de la population, il y avait beaucoup de choses positives, notamment une meilleure répartition des richesses dans la société." Concernant sa politique de gestion du territoire, "on ne s'opposait pas par principe à la décentralisation, mais l'arbitraire du régime nous heurtait, de même que sa conception de l'égalité qui se passait de manière frustrée. Une égalité par le bas, sans dignité", dénonce Moustoifa avant de reconnaître qu'il avait une vision "nationale et non insulaire" et une "cohérence dans sa politique du développement".

Les critiques sur la "docilité" d'Ali Soilihi envers la France se sont également modérées : "Il a essayé de se rattraper grâce à une action diplomatique qui a rétabli le droit international en faisant passer à l'ONU, les résolutions dont les Comores s'inspirent encore aujourd'hui pour défendre leur souveraineté." Comme Aboubacar Saïd Salim qui fait la distinction entre le Ali Soilihi d'avant et d'après sa rupture avec la France, Moustoifa note qu'il "est passé d'un extrême à un autre, ce qui lui a été fatal. Les Français ont tiré parti de ses erreurs pour le couper du peuple".

S'il est une critique qui demeure et qui fait toujours consensus, c'est cependant celle qui concerne sa "gestion spartiate du pouvoir" et les excès de son régime, qualifié de dictature. Ancien président de la fédération malgache du Mouvement de libération des Comores (Molinaco), parti situé lui aussi à gauche et qui a joué un rôle de précurseur dans le mouvement indépendantiste comorien, l'avocat Elaniou leur a consacré un pamphlet virulent -et quelque peu grotesque <sup>3</sup>- qui ne semble garder du passage du Mongozi que le souvenir d'un "cauchemar". "Ce fut l'an zéro pour l'immense majorité des citoyens !" écrit-il. "L'hibernation des libertés, la mise aux arrêts de la plume du

journaliste, de la robe de l'avocat, l'étouffement de l'orateur dans les bangwe, les mosquées, la mise au pas des enseignants, le pouvoir des adolescents, les tortures dans les citernes et les cachots..."

“L'arbitraire du régime nous heurtait, de même que sa conception de l'égalité.”

"Deux leaders qui ne s'accordent pas sur la voie de la Révolution ne peuvent pas avoir raison tous les deux [à la fois] ; à un moment donné, il n'y en a qu'un qui peut avoir raison, l'autre doit s'écarter", affirmait en 1977 Ali Soilihi <sup>4</sup>. Une sentence qui semblait faire allusion au conflit entre Lénine et Trotski, mais ne pouvait que conforter ses jeunes adversaires dans leurs convictions. Car ses opposants de gauche étaient pour la plupart des jeunes instruits, rompus à l'art de la critique et de l'autocritique révolutionnaires ainsi qu'aux règles rigides des organisations marxistes, peu désireux de se soumettre à la pensée et à la stratégie changeante d'un seul homme. Le fait que le Mongozi ait eu recours à des lycéens qu'il formait à sa guise et à des jeunes non scolarisés, tout en affichant de la méfiance à l'égard des diplômés, n'était pas pour réduire ce clivage.

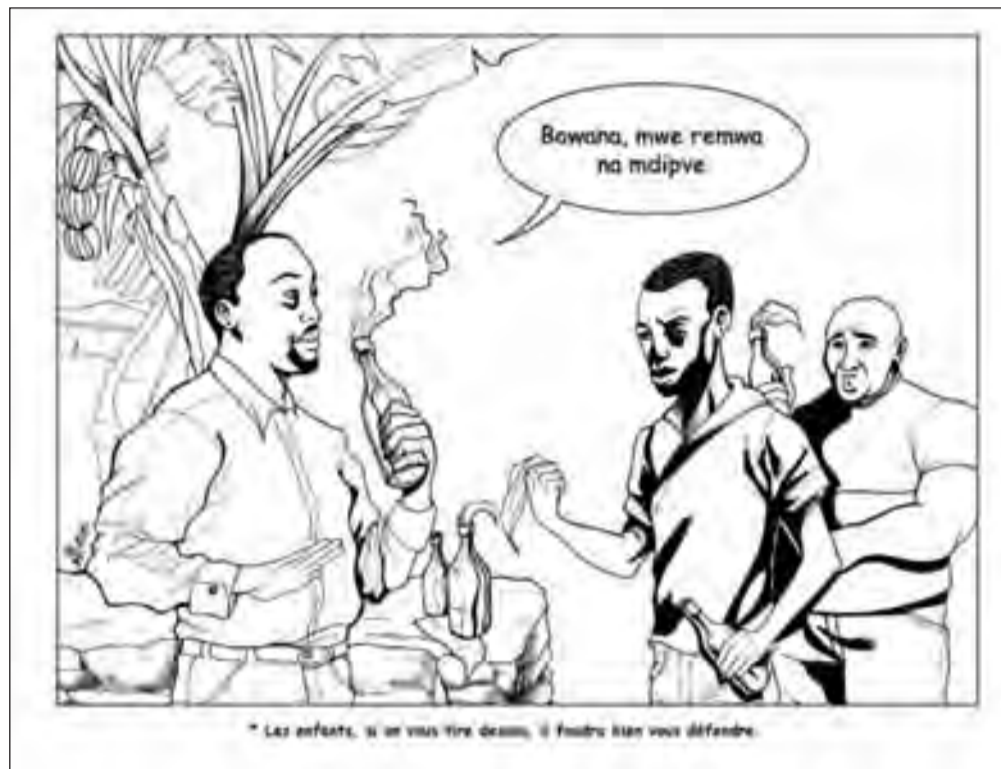
KES et LG

<sup>1</sup> Salim Himidi était ambassadeur, et l'un des bras droits d'Ali Soilihi.

<sup>2</sup> Mongozi, ainsi que Soilihi aimait se faire appeler, signifie "leader".

<sup>3</sup> Elaniou, *Ali Soilihi ou l'indépendance dans la citerne*, 2003 Komédit

<sup>4</sup> M.Lafon, *L'éloquence comorienne au secours de la révolution*, L'Harmattan



Dés 1973, Soilihi séduisait les lycéens grévistes en les initiant au cocktail molotov. Dessin : MOURIDI ABOUBACAR POUR KASHKAZI

## “Aucune nation ne peut être assimilée à une autre”

"Dans [la pratique] de la politique révolutionnaire, deux hommes qui ne sont pas d'accord sur la voie à suivre ne peuvent pas avoir raison en même temps ; cela est à l'opposé des autres systèmes politiques où, devant un problème donné, deux personnes peuvent avoir raison, l'une pour une part, l'autre pour une autre : la politique révolutionnaire ne fonctionne pas comme ça (...)

Sans doute, certains lettrés, certaines personnes cultivées en entendant de tels propos, vont réfléchir et trouver que cela ressemble aux théories d'un dénommé Marx ; ils ne se trompent pas, c'est vrai. Et certains citoyens en concluront que, s'il s'agit de la pensée marxiste, il s'agit aussi d'un système politique qui, une fois introduit dans un pays, dépouille les gens de leurs biens, s'empare de leurs enfants, interdit la religion ! Et de fait, cela s'est produit dans de nombreux pays mais cela ne pourra arriver ici parce que la politique révolutionnaire comorienne a choisi et adopté une orientation qui n'est autre que celle de la spécificité (...) Aucune nation ne peut être assimilée à une autre.

Donc, citoyens, on ne peut se servir de [la pensée] de quelqu'un, ne reprendre la conception de la Révolution chinoise, de la Révolution russe ou d'une autre révolution : car, même si on a pu le faire avec succès et qu'on envisage donc de les réutiliser ici aux Comores, dès qu'on les aura introduites, on se trouvera pris dans la tourmente, la nation dans son ensemble sera en difficulté parce que le facteur de la spécificité de la politique révolutionnaire comorienne est solide."

Ali Soilihi, allocution radiodiffusée sur l'instauration du socialisme, 15 juin 1977 (reproduite in Michel Lafon, *L'éloquence comorienne au secours de la révolution*, L'Harmattan, 1995)

# Dockers entre agonie et résurrection, la lente mutation des forçats de la mer

A Moroni, voilà quinze mois que la société Gulfcom a licencié 304 dockers et boutriers, signant la disparition d'une corporation autrefois puissante. Depuis, les uns cultivent leur lopin de terre, les autres végètent dans la capitale... Ce que faisaient, en somme, leurs homologues anjouanais à Mutsamudu, avant que le débarquement et la fuite de Bacar ne changent la donne. Après des mois de galère, les journaliers du port comptent bien reprendre les négociations pour améliorer leur sort, comme le font ceux de Longoni, à Maore, après une longue période de turbulences...

## Moroni...

Ils s'appellent Anto, Abdillahi, Hospito, Abdallah Soule, Daniel Daoud... Ils sont anciens dockers, boutriers ou matelots, et ont perdu leur travail il y a un peu plus d'un an. Nous les rencontrons -c'est incontournable- place Kalaweni, près du port aux boutres de Moroni, assis à l'ombre d'un badamier, les yeux rivés sur les embarcations de bois et sur la mer. Cette mer où ils ont travaillé pour la plupart d'entre eux depuis leur plus jeune âge... A notre première question, les réponses fusent. "C'est ici que nous passons toute la journée", expliquent-ils avant d'ajouter : "Nous sommes tous au chômage." Ce lieu, ils le nomment *mpvo mbure dju* -entendez l'arbre à palabre. C'est ici, entre l'océan et la médina de Moroni, qu'ils se rencontrent quotidiennement.

Il est 14h30, ce lundi 14 avril, et ils se préparent pour une partie de pêche : un moyen pour eux de se faire un peu d'argent. Dans un petit seau noir posé sous leurs pieds, ils ont entassé leur matériel, qui attend pendant qu'ils se cotisent pour acheter les 5 litres d'essence nécessaires au moteur de leur vedette. "Vous voyez, même 3.000 fc [6 euros, ndlr], il est difficile pour nous de les avoir", indiquent-ils. Tous font partie de ce groupe d'hommes -304, selon leur avocat- qui se sont retrouvés sans travail au lendemain de l'acquisition de la gestion du port de Moroni, en janvier 2007, par Gulfcom, une joint-venture émirati des sociétés Al-Marwan et GulfTainer. La plupart d'entre eux, dockers, louaient leurs bras lors du déchargement des navires. Quelques uns, plus nantis, possédaient des boutres, ces bateaux de planches aux formes courbes qui, remorqués par des vedettes, transportaient les conteneurs des cargos jusqu'au port, trop peu profond pour accueillir la flotte marchande.

Par souci d'efficacité, Gulfcom a révisé les critères d'embauche de ses employés. Au premier rang de ces critères, l'âge et la condition de santé du candidat, qui devait fournir un curriculum vitae et se présenter pour un contrôle physique. C'est ainsi que du jour au lendemain, un nombre important de travailleurs qui jusque là n'avaient eu aucune autre activité, est resté sur le carreau. La société n'a embauché que 80 à 90 dockers qu'elle emploie régulièrement. D'autres, comme ce jeune homme que nous avons rencontré dans un couloir des bureaux de Gulfcom, viennent y travailler occasionnellement et reçoivent directement leur dû. "Hier j'ai travaillé avec eux et je viens toucher mon argent", nous a-t-il dit. "Nous avons opté pour un nombre précis d'embauches. En cas d'activité intense nous faisons recours à des journaliers", explique le chef du personnel.

Du coup, c'est toute une couche sociale qui jusque là gagnait sa vie par un dur labeur, qui est en train de disparaître. Une force de travail qui jouissait autrefois d'une certaine puissance, et pouvait si elle le voulait bloquer l'activité économique du pays. Les dockers avaient d'ailleurs retenu, dans les années 80, l'attention du parti marxiste Front démocratique (FD), qui voyait en eux un groupe assimilable au prolétariat. "Ces gens faisaient leur travail dans des conditions extrêmement difficiles", indique Idriss Mohamed, ancien cadre du FD. "Pour les révolutionnaires comoriens, les dockers constituaient l'une des classes ouvrières comoriennes et on s'était intéressés à eux." Issoufa Mmadi, un matelot de 55 ans, ajoute que "l'ex-président Ali Soilihi disait à l'armée révolutionnaire : 'Respectez bien ces gens qui soulèvent les marchandises au port, ils sont des soldats comme vous...'"

Le travail avait beau être harassant, le système corporatiste des dockers, au sein duquel ils décidaient eux-mêmes des nouvelles embauches, réduisait l'emprise de la société gestionnaire du port et leur permettait de négocier les tarifs. "Lorsque nous travaillions, notre argent profitait à tout le monde. Il y avait même des fonctionnaires qui venaient nous emprunter de l'argent. Il y a des gens qui sont devenus riches", explique l'un d'entre eux. Depuis qu'ils sont au chômage, leur quotidien comme celui de leurs proches est bouleversé. "C'est l'éducation de nos enfants qu'on a hypothéqué", affirment-ils. "Mes cinq enfants étaient à l'école privée et maintenant ils sont obligés de partir dans le public" ajoute Abdallah Soule, un quinquagénaire propriétaire d'un boutre.

Rôle de coïncidence... Le muret où s'assoient ces laissés pour compte de la modernisation a été construit lors de la dernière campagne électorale par le parti Ridja dont le fondateur, Saïd Larifou, est devenu l'un des chefs de file de l'opposition au gouvernement de l'Union. Un gouvernement auquel les manutentionnaires reprochent de les avoir sacrifiés au profit d'intérêts étrangers... La liste de leurs griefs est longue. Ils accusent tour à tour le président Sambi et son vice-président Idi Nadhoim d'être à l'origine de leurs malheurs, car "se sont eux qui ont installé cette société ici". "Pourquoi préfère-t-on ces chalands par rapport à nos boutres alors qu'ils fonctionnent selon une même mécanique : tous les deux sont tirés par des vedettes ? C'est parce que nos boutres sont en bois ? Alors on préfère ce qui vient de l'étranger et on rejette ce qui est du pays ? Si on nous avait demandé, on aurait pu cotiser pour acheter des chalands. Notre argent était directement utilisé aux pays, il ne partait pas à l'étranger comme celui de Gulfcom" s'emporte Hospito, propriétaire de deux boutres.

"Nous n'avons jamais eu un problème pareil avec les régimes passés", affirme de son côté Mohamed Moissi, 78 ans, un ancien docker. Assis devant la porte de sa case à Bacha, près du port, le vieil homme, dont les mains tremblent et qui pourtant travaillait encore récemment sur les quais, dit avoir commencé ce travail avant l'indépendance du pays, à un moment où "il n'y avait même pas de grue au port". Depuis qu'il a perdu son travail, il vit grâce à la solidarité de ses voisins qui lui apportent à manger. Sa situation est identique à celle

d'un grand nombre de ses collègues. En effet, si certains sont rentrés dans leur village respectif pour travailler leurs lopins de terre, d'autres, surtout les plus âgés, végètent encore dans la capitale. Ils refusent de travailler en qualité de journaliers pour Gulfcom. Certains y vont quand même - "pour trouver quelque chose à manger", confient-ils.

Quelques uns travaillent aussi pour des particuliers. "Une fois qu'il y a un patron qui dédouane des marchandises, nous suivons le camion pour décharger au magasin. Nous pouvons gagner entre 20.000 et 30.000 fc [40 à 60 euros, ndlr] qu'on se partage entre nous. Il y a aussi des jours où on ne trouve rien à faire", explique Ousseni Halidi. Tous pensent que Gulfcom devrait "respecter nos droits. Nous avons passé toute notre vie ici, pourquoi nous rejeter comme ça ?"

---

"Pourquoi préfère-t-on ces chalands par rapport à nos boutres alors qu'ils fonctionnent selon une même mécanique ?"

---

Dans les mémoires, le 11 janvier 2007 reste le point de départ de tous les ennuis des dockers de Moroni. "Il y avait une cargaison de riz à décharger. A 11 heures, les militaires sont venus nous chasser. Ils nous ont dit que c'était Gulfcom qui devait s'en occuper. Certains d'entre nous ont passé sept jours au camp de gendarmerie de Mdé", raconte Hamada Mmadi Chanfi. Les affrontements avec les forces de l'ordre feront trois blessés par balle parmi les grévistes, qui ont finalement porté plainte contre l'entreprise. La sentence devrait tomber le 14 mai, mais Gulfcom a déjà été condamnée en première instance pour "licenciement abusif". Elle a été tenue de verser la somme de 211.912.399 fc (4 millions d'euros environ) aux 304 ouvriers concernés. Leur avocat avait demandé 511.962.689 fc (10 millions d'euros). L'affaire est en appel.

Réduits à l'inactivité depuis bientôt 15 mois, les anciens ouvriers comme les patrons de boutre, solidaires dans la bataille juridique qui les unit, aimeraient tous continuer à entonner "vura kassiya na mpondro riwashindre", l'un de ces couplets qu'ils chantaient au travail pour se donner du courage.

## Mutsamudu...

Saindou Moussa n'a que 33 ans, mais cela fait exactement 20 ans qu'il se rend chaque matin au port de Mutsamudu, en quête de travail pour la journée. Venu tout jeune de son village, Hadda Daoueni, au sud de Ndzuani, il peine à nourrir ses sept enfants tout en payant le loyer de sa seconde épouse. "Comme je n'ai pas réussi à l'école, je n'imagine aucune issue pour m'en sortir dans la vie", avoue-t-il. En 1997, il a tout de même intégré le Syndicat national des dockers comoriens (Sinadecom), dans l'espoir d'améliorer ses conditions de travail. Créés au début des années 90, le Sinadecom et le Syndicat national des travailleurs comoriens (SNTC) se sont battus pour obtenir une augmentation des tarifs de déchargement des marchandises, payés à la tâche aux hommes du port. "A l'époque, on pouvait être reçus par un chef pour réclamer, contrairement à cette période qu'on vient de vivre, où on a failli se faire tabasser par les gens de Mohamed Bacar qui nous ont virés du port parce qu'on dérangeait le gouvernement avec nos revendications", commente Chafi Mchindra, du haut de ses 22 ans de carrière. En 2002 en effet, alors que le prix du transport d'un sac de ciment était fixé à 100 fc (0,20 euro) et que certains membres du gouvernement Bacar ont voulu le faire passer à 25 fc (0,05 euro), près de 130 dockers récalcitrants s'étaient vus mettre dehors pour une durée indéterminée.



Au port de Moroni, des dockers en plein effort, en 2005.

Saïd Salim est de ceux-là. Père de 10 enfants, docker depuis 25 ans -il avait 10 ans à ses débuts-, il a repris le chemin du port il y a un mois après plusieurs années de chômage, convaincu de voir la situation s'améliorer avec la chute du régime Bacar. Il est loin d'être le seul à espérer : les attentes des travailleurs du port sont grandes. Les affiliés des deux syndicats, qui transportent sur leur tête les sacs de riz ou de ciment, chargent les camions puis se rendent chez le commerçant pour toucher la rémunération de la journée, espèrent voir remonter le prix de transport du sac de 50 kg. Abaïssé à 25 fc sous Bacar, celui-ci oscillait entre 70 et 85 fc dans les années 90. Cette mesure aurait des conséquences non négligeables sur le quotidien des familles de dockers. Depuis sept ans qu'il effectue chaque jour le déplacement depuis Dindri, dans la région de la cuvette, Hadhar Attoumani débourse quotidiennement 1.000 fc (2 euros) pour se rendre sur son lieu de travail. Il rentre le soir avec en poche 1.500 à 2.000 fc (3 à 4 euros) pour 8 heures de travail d'arrache-pied sous le soleil. *"Ni les autorités, ni les commerçants qui importent leur marchandise, personne ne s'est jamais soucié de voir que nous sommes des gens qui ont besoin de nourrir leur famille"*, se plaint-il.

Les non syndiqués, ceux qui font la queue le matin au port pour glaner quelque tâche, espèrent quant à eux obtenir le droit de pénétrer librement sur les quais. *"J'ai cru qu'on allait penser à offrir du travail pour nous les chômeurs"*, confie Saïd Amadi, âgé de 65 ans. *"Au moins, on devrait supprimer les 250 fc [0,50 euro, ndlr] qu'on nous fait payer à l'entrée du port. Si vraiment Sambi voulait se débarasser des abus de Bacar, je crois que les 250 fc seraient la première chose à supprimer, car c'est Mohamed Bacar qui les a imposés."*

Deux autres catégories de dockers coexistent encore sur le port : il y a les 300 "privilegiés", salariés de l'Anjouan Stevedoring Company (ASC), qui conduisent les engins portuaires pour le déchargement des conteneurs, gèrent l'enregistrement des marchandises et la surveillance. Enfin, les moins bien lotis, en dépit

de leur statut de salariés, semblent être les employés des agences maritimes : ils ne perçoivent leur rémunération qu'épisodiquement et sont menacés de licenciement s'ils osent réclamer. *"Cela faisait onze ans qu'on travaillait avec deux agences de voyage : on était près de 20 agents et on gagnait chacun 40.000 fc [80 euros, ndlr] par mois"*, raconte Ibrahim. *"Notre travail consistait à décharger les bagages et surtout les marchandises qui venaient de Madagascar ou Zanzibar. Mais il y a 13 mois que je me trouve sans emploi. Lorsque ma femme a dû subir une opération chirurgicale, j'ai voulu réclamer mes trois mois d'arriérés de salaire. Mes supérieurs m'ont répondu que ma place n'était pas avec eux et que je ne pouvais plus faire de réclamation, car tout était entre les mains du régime Bacar."*

## Longoni...

Forcément, à lire le récit des dockers de Mutsamudu, les plaintes de leurs homologues mahorais paraissent bien dérisoires - tout autant que lorsqu'on s'intéresse à d'autres forçats oeuvrant à Maore, dans les carrières notamment. Pourtant, *"on peut dire ce qu'on veut sur nos soi-disant avantages, le métier de docker est très difficile"*, s'emporte Saïd. *"C'est dangereux, stressant et pas beaucoup payé. On travaille la nuit, les jours fériés, et on est appelés au dernier moment pour venir au port. A 20 ans, ça va ; à 50 ans, c'est usant !"* Si les salaires et les conditions de travail n'ont rien à voir avec ceux des îles voisines, la condition de docker reste précaire à Maore. Certes, la SMART (Société mahoraise d'acconage, de représentation et de transport), la société de la famille Henry, qui possède le monopole de fait de l'acconage dans l'île et qui fut sauvée de la faillite en 2007 grâce à une subvention de dernière minute du Conseil général <sup>2</sup>, offre à ses salariés des acquis non négligeables, comme l'assurance d'un emploi longue durée, des primes de nuit dès 20 heures, et un salaire indépendant du nombre d'heures effectuées dans le mois. Mais comme l'affirme Saïd, *"le salaire est très faible !"*

Saïd avait 20 ans lorsqu'il a intégré la SMART en 1980. Jusqu'il y a peu, son salaire restait tributaire du Smig (salaire minimum fixé chaque année par la préfecture). *"L'année dernière, je touchais à peine plus de 800 euros [400.000 fc]. Ce n'est pas assez pour nourrir la famille."* Père de sept enfants, dont trois sont encore à sa charge, Saïd ne peut compter que sur ses revenus - *"ma femme ne travaille pas, elle s'occupe des enfants"* dit-il. *"Je n'y arrive pas"*, reconnaît-il au cours d'une pause, ce jeudi 1er mai, dans son bleu de travail. *"Je suis souvent obligé d'aller voir le patron pour lui demander une avance. Mais c'est de plus en plus difficile à obtenir."*

---

"Je suis souvent obligé  
d'aller voir le patron pour  
lui demander une avance.  
Mais c'est de plus en plus  
difficile à obtenir."

---

Ils sont des dizaines comme Saïd, à vivoter au tarif du Smig alors qu'ils travaillent depuis bientôt trente ans dans la boîte. *"Jusqu'à présent, que l'on soit docker depuis deux mois ou 20 ans, le salaire était quasiment le même : autour de 800 euros"*, indique Saïd Mkadara, délégué syndical Cisma-CFDT. *"Ils sont près de 40 à être là depuis 25 ans. C'était inconcevable !"* De récentes négociations ont permis aux dockers d'augmenter sensiblement leur rémunération. *"On a obtenu 1.000 euros plus des primes d'ancienneté. Ceux qui ont 25 ans d'ancienneté auront 25% de plus, soit 1.250 euros"*. Une hausse très sensible du salaire, qui soulève l'enthousiasme, ce jeudi 1<sup>er</sup> mai, dans le hall qui sert d'aire de pause lors des déchargements. *"C'est bien pour nos familles ; on se serrera moins la ceinture"*, dit Ahmed, cinq ans de boîte. A ses côtés, fumant une clope, son collègue, Younoussa, 20 ans de plus à la SMART et une gueule de vieillard, se réjouit quant à

lui de *"la fin des injustices"*. *"Ce n'est pas tant l'augmentation de salaire qui me plaît, c'est le fait que pour la première fois, l'ancienneté entre en compte. Je n'acceptais pas qu'un jeune arrivé il y a deux jours gagne quasiment autant que moi, qui ait donné ma vie à cette entreprise"*, lâche-t-il, mi-hilare mi-indigné. Autre acquis tout juste gagné : la prime de nuit passe d'un forfait global à un forfait conjoncturel.

Si certains, hors la SMART, s'insurgent de ce qu'ils qualifient d'*"avantages incroyables"*, et alors qu'Arlette Henry, gérante depuis un an, dénonçait l'année dernière cette prime pour une "nuit" débutant à 20 h et se terminant à 23 h, les dockers jurent mériter ces compléments. *"Les gens ne se rendent pas compte. Certains vivent dans l'extrême sud de l'île. Travailler jusqu'à 23 heures, cela signifie ne pas rentrer chez soi, car très peu ont une voiture. D'autres, qui habitent en Petite Terre, regagnent leur domicile à minuit"*, explique Aboudou, dans la boîte depuis 1989 et dont le salaire ne dépasse pas 830 euros. *"Et puis, on doit sans cesse être prêts ! Ce n'est que la veille qu'on nous informe à la radio de l'arrivée d'un bateau."* *"C'est un métier à risques"*, rappelle pour sa part Saïd Mkadara. *"L'année dernière, il y a eu trois blessés dans des manoeuvres. Certains sont handicapés à vie après leur accident."* Dans ce domaine, *"il reste encore beaucoup à faire"*, reconnaît-il. *"On est d'ailleurs en train de rédiger une convention collective avec la direction."*

Ainsi, l'horizon se dégage pour les dockers mahorais. *"Les années d'inquiétude, c'est fini !"*, affirme haut et fort Saïd. *"Cela fait un an qu'on est payés chaque mois. Regardez : pour le mois d'avril, on a été payés le 29 ! Avant, il fallait attendre deux mois pour s'en faire payer un."* A les entendre, ils reviennent tout droit de l'enfer. *"On a été très inquiets pendant des années. Non seulement pour nos salaires, nos familles, mais aussi pour l'avenir de la société à laquelle nous sommes tous très liés"*, indique un autre délégué syndical qui a tenu à garder l'anonymat. C'est que le destin des dockers, à Maore, est intimement lié à celui de la SMART. Le fruit de l'histoire -la SMART est née avec le port de Longoni et n'a jamais eu de concurrent- et d'une certaine conception de l'entreprise, basée sur le paternalisme cher à Marcel Henry, le fondateur de la SMART<sup>3</sup>.

De fait, le moral des dockers, *"plutôt bon aujourd'hui"* reconnaît notre délégué anonyme, oscille au gré des comptes de la société. Menacée de faillite en 2007, celle-ci a été proche de la fin. A l'époque, les dockers avaient par deux fois pris le chemin du bitume pour demander aux pouvoirs publics une nouvelle chance, alors qu'ils étaient payés au lance-pierre depuis des années. *"Cela fait quatre ans qu'on est irrégulièrement payés"*, nous indiquait le délégué syndical Bacar Hamouza fin 2006. *"Les conditions de travail sont difficiles. Certains mois, on travaille beaucoup, mais à la fin, on n'est pas payé."*

Sauvée par l'intervention du Conseil général dans un climat trouble lié à l'affaire Aly Mohamed<sup>4</sup>, la SMART s'est relevée de ses cendres. Un plan a été mis en place par Arlette Henry<sup>4</sup>. Au menu : rigueur budgétaire et allègement de la masse salariale. Si les licenciements ont été moins nombreux que prévu -on parlait en 2007 d'une bonne cinquantaine de licenciements-, une dizaine de dockers sont partis à la retraite. Par contre, *"on a évité les licenciements directs"* se réjouit Saïd Mkadara. *"La direction voulait en virer une quarantaine, mais il n'y avait pas de motif et on a refusé."* Selon lui, la livraison prochaine du second quai (sans cesse repoussée) devrait permettre aux dockers de justifier pleinement leur embauche. *"Maintenant que notre avenir est sauvé"*, pense Mahamoud, *"on peut défendre nos droits. Il n'y a pas de raisons qu'on n'ait pas les mêmes que ceux qui travaillent à la Réunion."*

FA, NEP et RC

<sup>1</sup> Le FD est resté dans l'opposition sous Soilihi.

<sup>2</sup> *Kashkazi* n°63 (mai 2007), "Du paternalisme au capitalisme, la délicate mue de la SMART"

<sup>3</sup> *Kashkazi* n°61 (mars 2007)

<sup>4</sup> Elle a refusé de répondre à notre sollicitation.



# Vanille : la fin du système des papas ?

La chute des prix en 2003 a brutalement confronté les producteurs, préparateurs et exportateurs aux réalités du marché international. Depuis, la survie de la filière ne tient qu'à un fil.

## Ngazidja : l'envol brisé des préparateurs

“C'EST MON BEAU-PÈRE QUI L'A CONSTRUIT grâce à la vanille. Avant, les grands patrons, c'étaient les préparateurs. Ils faisaient le voyage à la Mecque, envoyaient leurs enfants à l'étranger, et accordaient de petits prêts aux gens...” Ancien secrétaire général de l'Association des préparateurs de vanille, Aboubacar Abdoulwahab désigne avec une nostalgie certaine la construction qui fait face à son domicile, sur la route du marché de Moroni. "Kadhafi" -c'est son surnom- occupe actuellement un poste de cadre au sein de la Société des Hydrocarbures. Ses anciens collègues se sont recyclés plus difficilement après la crise de 2003. "Presque 100% des préparateurs ont des petits terrains où ils ont planté des bananiers et du manioc. Les autres ont des petits magasins."

LA CHUTE DES PRIX a stoppé net l'émergence d'une classe de préparateurs qui tentaient de prendre leur autonomie par rapport aux exportateurs. "Au début, les préparateurs travaillaient pour les grands exportateurs", indique Ahamada Issimaila, qui a commencé l'exportation en 2000. "Au fil du temps, ils ont amassé de l'argent. Ils ont aussi été soutenus par les exportateurs dans la réalisation des grandes cérémonies coutumières, et ont atteint un certain prestige dans la société."

Beaucoup restaient cependant dépendants de leurs clients, qui leur avançaient l'argent nécessaire à l'achat des gousses vertes auprès des producteurs. "Ils imposaient leurs prix", affirme Aboubacar Abdoulwahab. "C'est pourquoi on a décidé de travailler avec les Meck et Sanduk [les deux organismes comoriens de micro crédit, ndlr]. Ça a bien réussi en 2001, 2002 et 2003."

L'ANNÉE 2004 EST REVANCHE catastrophique : les préparateurs, qui n'ont pas tenu compte du contexte international et ont basé leurs achats sur la structure de prix dictée par l'Etat, restent avec sur les bras une vanille achetée à prix d'or (lire ci-dessus). Depuis, "la pauvreté a touché de plein fouet le milieu rural. Chaque vrai préparateur -nous sommes 120 à 150- travaillait avec 12 à 15 personnes, dont 3 de sa famille, pendant quatre mois de l'année. En 2002-2003, mon fundi (chef de chantier) gagnait 100.000 fc [200 euros, ndlr] par mois pendant 3 mois : il savait que la vanille valait cher et négociait dur. Un ouvrier gagnait 30 à 40.000 fc [60 à 80 euros, ndlr] par mois. Maintenant, on travaille en famille, et c'est une perte d'emplois pour ces ouvriers de la vanille".

DU CÔTÉ DES EXPORTATEURS, on regarde avec une pointe d'ironie la déconfiture qui a mis un terme à cette échappée belle. Pour Ahamada

Issimaila, la faillite des préparateurs était prévisible. "Ce ne sont pas des gens qui ont de l'argent. Ils ont essayé une fois de prendre le large, ont voulu se substituer aux exportateurs, mais ils n'ont pas réussi. Ils n'ont pas pu maîtriser le commerce international - il faut dire que la plupart sont illettrés. Ils ont trop spéculé en 2003." Amine Kalfane, le principal exportateur de la place, rappelle qu'ils "se sont fait arnaquer plusieurs fois. Exportateur, c'est un métier très difficile. Il faut garder la vanille en malle, calibrer, mettre en boîte, vendre par portion selon le calibre"...

PRODUCTEURS, PRÉPARATEURS, COLLECTEURS, EXPORTATEURS... Ils sont à la fois rivaux et solidaires, liés par une certaine intimité, mais aussi une pointe de méfiance. "Je ne crois pas qu'on puisse parler de classes sociales", analyse Amine Kalfane. "Souvent dans une famille, il y a à la fois des préparateurs et des producteurs." Les exportateurs, qui préparent parfois eux-mêmes une certaine quantité de vanille, occupent cependant une place à part : le fait de préfinancer la campagne des préparateurs les fait pénétrer dans leur vie de famille. "Ils viennent me voir toute l'année, quand leur enfant est malade ou qu'il passe le Bac et part étudier à l'étranger", indique Sitti Djaouharia Chihabiddine. "Notre rôle est de mettre des liquidités sur le marché."

LA COLONIE les a gravés sur ses cartes postales jaunies. Le chapeau de paille sur la tête, les mains qui s'emparent délicatement de la fleur précieuse, et le regard accroché à la liane, perdu dans la minutie répétitive de la fécondation artificielle. C'était l'époque où les paysans se laissaient bernier par la société Bambao, qui leur faisait avaler que leur vanille "arrivée à maturité sur la liane et séchée simplement au soleil, qui est fendue, a une sale gueule mais est de très bonne qualité", était "mauvaise", raconte Amine Kalfane, qui a hérité de son père le métier d'exportateur de plantes à parfum. Le mot a survécu au dédain des colons, qui dévalorisaient ainsi le prix d'achat d'une partie de la production. Près d'un siècle plus tard, on appelle encore la Mové cette vanille qui n'a ni la souplesse, ni l'aspect luisant de la vanille échaudée, mais possède un fort taux de vanilline. "On n'en produit nulle part ailleurs qu'aux Comores", assure Amine Kalfane. "Son rendement n'est pas bon. A l'époque où l'Etat réglementait les périodes de récolte, on en faisait surtout dans les régions où elle était mûre plus vite : ne pouvant pas la préparer, les paysans la séchaient directement au soleil."

Il n'y a pas que la Mové qui ait traversé le siècle. La vanille a conservé aux Comores son mode de production totalement artisanal : rituel immuable de la fécondation manuelle ; culture en complément des produits vivriers sur de petites surfaces, grâce à un indéniable savoir-faire mais sans aucune méthode de "rationalisation". Longtemps, elle est restée une valeur sûre, un moyen d'épargne et de crédit pour les producteurs comme pour les préparateurs. "Elle permet d'emprunter de l'argent à un patron, d'acheter un cabri ou un bœuf", souligne Issa Mhadji, président du Syndicat national des agriculteurs comoriens.

Il y a quelques années encore, la culture des lianes avait la part belle dans les investissements de nom-

breuses familles rurales, en particulier à Ngazidja. "J'ai commencé à l'âge de 10 ans" raconte Darkaoui Mohamed, un étudiant qui a hérité des champs de son père à Djumwashongo, un village du sud de l'île. "C'est grâce à la vanille que j'ai pu assurer mes écolages depuis la classe de 6<sup>ème</sup> jusqu'à la terminale. Mon oncle, lui, a fait son Grand mariage et son pèlerinage grâce à la vanille, alors qu'il n'a personne en France pour s'occuper de lui." Quant à Bacar Abdallah, à Mvuni, il se souvient qu'"au temps du régime d'Azali, j'ai pu m'acheter deux chèvres à raison de 50.000 fc [100 euros, ndlr] chacune. La vanille m'a aussi permis d'acheter les cahiers de mes enfants." "C'est comme une sécurité sociale", indique-t-on à la Brigade vanille de l'Union des Comores.

breuses familles rurales, en particulier à Ngazidja. "J'ai commencé à l'âge de 10 ans" raconte Darkaoui Mohamed, un étudiant qui a hérité des champs de son père à Djumwashongo, un village du sud de l'île. "C'est grâce à la vanille que j'ai pu assurer mes écolages depuis la classe de 6<sup>ème</sup> jusqu'à la terminale. Mon oncle, lui, a fait son Grand mariage et son pèlerinage grâce à la vanille, alors qu'il n'a personne en France pour s'occuper de lui." Quant à Bacar Abdallah, à Mvuni, il se souvient qu'"au temps du régime d'Azali, j'ai pu m'acheter deux chèvres à raison de 50.000 fc [100 euros, ndlr] chacune. La vanille m'a aussi permis d'acheter les cahiers de mes enfants." "C'est comme une sécurité sociale", indique-t-on à la Brigade vanille de l'Union des Comores.

“C'est grâce à la vanille que j'ai pu assurer mes écolages depuis la classe de 6<sup>ème</sup> jusqu'à la terminale.”

A Maore également, le système savait s'adapter aux besoins des cultivateurs. "Il y avait un grossiste qui passait de village en village, et la Coopérative de vanille de Mayotte, qui avait ses acheteurs à la Réunion, avançait les campagnes pour que les producteurs puissent faire vivre leur famille", explique Ibrahim Moussa, à la Chambre de l'agriculture, la pêche et l'aquaculture de Mayote (Capam). "Dans les villages, chacun amenait sa petite quantité et vendait. Chaque producteur avait ses clients. S'il voulait marier sa fille, il allait directement voir le transformateur. D'autres transformaient eux-mêmes, mais ce n'était pas un problème : le marché existait !"

La chute des cours, à partir de 2003, a vu s'écrouler les vieilles habitudes. "La vanille préparée a coûté jusqu'à 480 euros le kilo à l'extérieur. A l'heure actuelle, on parle de 25 euros", indique Aboubacar Abdoulwahab, dit Kadhafi, ancien secrétaire général de l'Association des préparateurs de vanille, à Ngazidja. Résultat : de 200 tonnes environ exportées par an dans les années 80-90, les Comores indépendantes sont passées à moins de 80 tonnes ces dernières années ; Maore vient d'atteindre péniblement les 2 tonnes par an, sans pour autant parvenir à renouer avec les exportations. Partout, de nombreux paysans ont renoncé à féconder leurs lianes. "Nous récoltions plus de quatre sacs de 50 kg", témoigne Darkaoui Mohamed. "Mais ces dernières années, nous sommes découragés et on a produit un peu moins de 40 kg. D'ailleurs depuis l'an dernier, je ne cultive plus que du manioc et de la banane." Exportatrice basée à Moroni, Sitti Djaouharia Chihabiddine constate aussi que "beaucoup de préparateurs sont sortis du marché. En 2002, ils étaient 162. On en a aujourd'hui moins de 20 officiellement reconnus".

La confrontation des Comoriens avec les lois d'un marché "spéculatif à l'extrême et très réactif à la rumeur, (...) incertain, opaque et changeant" <sup>1</sup>, s'est révélée brutale. Le cocon qui semblait les protéger commence à se déchirer en 2000. Cette année-là, deux cyclones ravagent Madagascar, le principal exportateur mondial, et divisent sa production par deux. Le vent de panique qui s'empare des acheteurs gonfle les prix et pousse l'Inde, l'Ouganda ou encore la Chine à se lancer sur le marché.

Entre 1999 et 2003, les prix à l'exportation sont quasiment multipliés par 10. Mais la "bulle" finit par éclater : non seulement l'offre mondiale dépasse désormais la demande, mais les industriels de l'agroalimentaire se sont tournés vers la vanille de synthèse. Ce contexte international est aggravé au niveau régional par le bouleversement de la structure d'exportation à Madagascar. "Le clash de 2003 a fait que beaucoup de sociétés malgaches ont disparu", explique Amine Kalfane. Endettées, les grosses sociétés américaines



qui jouaient les intermédiaires avec les géants de l'agroalimentaire ont, elles, recentré leurs activités sur d'autres secteurs. Résultat : "Les grands utilisateurs américains se sont retrouvés orphelins, et ont été obligés d'aller à la source pour acheter de la vanille. Sur place, ils se sont rendu compte qu'ils pouvaient manipuler le marché en mettant la pression sur les collecteurs malgaches. Ça a changé la donne."

Les Comores sont en plus handicapées par leur appartenance à la zone euro, via le franc comorien. "Les Américains consomment 60% de la vanille achetée dans le monde", souligne Amine Kalfane. "La faiblesse du dollar par rapport à l'euro ne nous aide pas à être concurrentiels."

Les producteurs n'ont pas été les seuls à trinquer. A Ngazidja, l'endettement a fait des ravages dans les rangs des exportateurs, et surtout des préparateurs. En 2003, les exportateurs se retrouvent pris au piège : la chute des cours intervient après qu'ils aient acheté au prix fort aux transformateurs. Pourtant, l'année suivante, la structure de prix fixée par l'Etat reste largement supérieure au cours mondial. Alors que les exportateurs se retirent du marché, les transformateurs mal informés continuent d'acheter aux producteurs, grâce aux crédits consentis par les institutions de micro-crédit. "104 personnes avaient emprunté aux Meck et Sanduk. Elles n'ont pas pu rembourser", explique Kadhafi, qui accuse les autorités d'avoir aggravé la crise. "Dans un geste politique vers le milieu rural, l'Etat a fait monter le prix de la vanille verte sans tenir compte de la situation internationale." Si le gouvernement a par la suite libéralisé le cours de la vanille, le mal était fait. A Moroni, la dizaine d'exportateurs qui se partageaient le marché a été décimée : ils ne sont plus que trois ou quatre. "On ne s'est pas outillés pour faire face à une concurrence agressive", constate Sitti Djaouharia Chihabiddine. "Le fait qu'il y ait des hausses et des baisses n'aurait dû surprendre que les ama-

teurs, mais moi par exemple, qui avait peu d'expérience, j'ai tout pris dans la gueule."

A Maore, le décalage est encore plus grand entre les producteurs et les réalités du commerce extérieur. "C'est sur le prix d'achat de la vanille la saison passée qu'ils raisonnent", remarque la revue *Univers Maore*<sup>1</sup>. "En plus du fait qu'ils sont en constant retard sur la tendance internationale, leur production est complètement déconnectée de la réalité du marché (...). Résultat : étant donné que ces producteurs refusent de vendre leur vanille à perte, les stocks grossissent et les inventaires s'accumulent."

**“En plus du fait qu'ils sont en constant retard sur la tendance internationale, leur production est complètement déconnectée de la réalité du marché.”**

Pour éviter la disparition totale de la filière, les stratégies adoptées diffèrent. A Moroni, certains misent sur les marchés biologique et équitable. C'est le cas de Sitti Djaouharia Chihabiddine, qui exportait avant la crise environ sept tonnes de vanille biologique, et mène actuellement des démarches pour mettre son entreprise, Vaniacom, aux normes sociales du commerce "équitable". Le Syndicat national des agriculteurs comoriens (Snac) a lui déjà fait ses premiers pas dans l'équitable. "Nous exportons à un prix trois fois plus élevé que le prix conventionnel et nous touchons une marge qui va à l'organisation professionnelle", indique Issa Mhadji. "On en a vendu 800 kg dans ce cadre en 2007. L'idée est d'en faire 5 à 10 tonnes." A Mwali,

l'association Vuna Djema, qui dépend du Snac, a pu ainsi affilier ses adhérents à une mutuelle de santé. La démarche est encouragée par la Maison des épices<sup>2</sup>, qui a élaboré un cahier des charges visant à améliorer la qualité de la vanille comorienne. Ces "marchés de niche" ne sont cependant pas extensibles. "Les Comoriens ne sont pas les seuls à y avoir pensé et le marché bio est déjà saturé", remarque Amine Kalfane.

Incapable de concurrencer les prix de revient de ses voisins, Maore s'est de son côté rabattue sur le marché intérieur. Face au découragement général, des incitations financières ont été mises en place par le Stabex<sup>3</sup>, un organe de l'Union européenne. Huit transformateurs tenus de respecter certaines normes de qualité ont par ailleurs été agréés par la Chambre de l'agriculture. Soula Saïd et Anli Mahamoudou, responsables du Stabex au sein du Conseil général, estiment cependant qu'il est temps de "privilégier la commercialisation. On pousse les transformateurs à négocier directement avec les touristes. Les supermarchés aussi demandent de plus en plus de produits locaux." "C'est impossible de vendre à l'extérieur", estime aussi Ibrahim Moussa, à la Chambre d'agriculture. "Notre objectif est de faire deux tonnes de qualité, qui peuvent être vendues facilement ici jusqu'à 150-200 euros le kg, par petites quantités." Un optimisme qui laisse de nombreux producteurs et préparateurs sceptiques. Pour Soula Saïd et Anli Mahamoudou, il est cependant indispensable de tourner la page. "On ne soutient pas la vanille pour des raisons économiques", expliquent-ils, mais parce qu'elle "maintient en activité des familles, protège les terrains et est importante pour développer une certaine forme de tourisme. Mais on entre dans une nouvelle période. Si on ne réfléchit pas avant que le Conseil général ne se recentre sur d'autres activités, on va peut-être rater le coche, et des familles entières vont pointer au chômage."

Reste une question qui concerne tout l'archipel : comment assurer le renouvellement des générations au sein de la filière ? "La moyenne d'âge est de 50-60 ans. Le problème de qualité qui implique de planter en lignes et de féconder un certain nombre de doigts ne peut pas être résolu par ces vieux-là" estime Amina Keldi, responsable de l'observatoire de la Maison des épices, qui annonce pour cette année la mise en place de prêts et une assistance à l'installation des jeunes. Ces derniers sont cependant bien souvent rebutés par une activité qui leur paraît anachronique : "Les parents ne raisonnaient pas sur la rentabilité mais sur le social" observe Ahamada Issimaila, exportateur à Moroni. "La vanille était échangée contre 4 ou 5 sacs de riz pour faire le mariage coutumier. Un jeune, lui, il faut qu'il se sape. Il veut que la vanille soit un métier."

Abdourhamane Ahamada, producteur et transformateur à Maore, reconnaît à 65 ans que la vanille est "un travail de vieux. Les vieux étaient contents de savoir qu'ils avaient eu 500 euros. Mais Mayotte s'est transformée. Si on incite les jeunes à planter, ils devront entretenir pendant trois ans avant que ça produise... C'est très difficile d'inculquer le temps d'attente de la production à un jeune qui n'a pas eu d'antécédent dans la vanille. Moi, je suis de la quatrième génération, je suis né dedans, et je ne sais pas si j'aurai de la relève. Pourtant à Chiconi, dans ma promotion, presque tout le monde savait faire une fécondation. Autrefois, quand tu n'avais rien à faire, tu allais t'occuper de ce genre de choses..."

Lisa Giachino (avec FA et DOM)

<sup>1</sup> *Univers Maore*, la revue des Naturalistes de Mayotte, n° spécial sur la vanille et l'ylang, 2007

<sup>2</sup> Groupement d'intérêt économique financé par le Stabex, un programme de l'Union européenne

<sup>3</sup> Stabex : Système de stabilisation des recettes d'exportation

## Policiers musclés

DÉCIDÉMENT, CERTAINES pratiques ont la vie dure chez les policiers de Ngazidja. Pour une simple affaire qui pourrait se régler dans le calme, certains parmi ces messieurs préfèrent vous tabasser. On se souvient encore des violences dont avait été victime le musicien Maalesh en début des années 2000, au commissariat central de Moroni. Alors que l'on croyait de telles habitudes révolues, voici qu'elles resurgissent. En l'espace d'un mois, nous avons reçu deux témoignages de victimes de ce genre de traitement. Le premier provient d'un commerçant qui avait récupéré le colis de l'un de ses amis à l'aéroport de Hahaya, dans lequel certains objets auraient été égarés. Les deux amis ainsi que l'agent de l'aéroport qui avait livré les colis, ont été envoyés au poste pour n'avoir pas respecté la procédure. Là, ils ont reçu des coups qui n'ont cessé qu'après le dépôt d'une somme d'argent comme caution. Le deuxième cas concerne un taximan de 51 ans, opérant à Moroni, qui avait apparemment garé sa voiture au mauvais endroit sur la route de la Coulée, actuellement en travaux. Il fera les frais de son inattention sur le champ : un policier qui se trouvait non loin de là, l'a copieusement battu. Le malheureux se plaint de douleurs partout sur le corps et envisage de porter l'affaire devant la justice.

## Pollueurs !

"MADAME, MONSIEUR, vous êtes en situation irrégulière et vous avez érigé votre habitation sur un terrain appartenant à la commune de Mamoudzou et vous ne bénéficiez d'aucun titre légal vous autorisant à l'occuper. Je vous demande donc de bien vouloir quitter les lieux sans délai et de remettre le terrain dans son état initial. Dans le cas contraire, je serais dans l'obligation de saisir la justice et de solliciter une intervention immédiate des services de police à votre encontre." Cette gentille lettre signée par le nouveau maire du chef-lieu de Maore, Abdourahmane Soilihi, a été distribuée à des milliers d'exemplaires dans les bidonvilles de la commune. Problème : les policiers municipaux chargés de faire les facteurs n'ont pas fait le distinguo entre maison en tôle habitée par les Mahorais de nationalité française, et maison en tôle habitée par les Comoriens sans-papiers français ! Ils n'ont pas saisi non plus la différence entre terrains appartenant à la commune et propriété privée -de laquelle ils ne peuvent chasser personne. Certains administrés français n'ont pas manqué de s'en plaindre auprès du maire -les sans-papiers, eux, n'ont pas osé dénoncer ce qui s'apparente à du harcèlement. Il est vrai que ce même maire ne fait pas dans la dentelle : il a récemment pris un arrêté interdisant de se servir des rivières de la commune pour faire sa lessive, au prétexte que ce sont les sans-papiers qui, ainsi, la polluent. Et les laveurs de voitures flambant neuves, ils sont "clandestins" aussi ?...

## Un frigo très convoité

LE GOUVERNEMENT de l'île de Mwali n'a pas apprécié qu'une chambre froide soit directement attribuée par les autorités de l'Union à une association de pêcheurs. Alors que ceux-ci refusaient de remettre les clés du local, les forces de sécurité intérieure ont défoncé la porte et l'un de leurs responsables a passé des heures au commissariat, jusqu'à ce que la résistance soit matée. On ne sait pas encore qui parmi les autorités mohéliennes, ira à la pêche et mettra son poisson au frais...

# Pratiques policières à Maore : le rapport accablant de la CNDS

**Saisie en décembre 2007 par un député français suite au naufrage d'un kwassa provoqué par sa collision avec une vedette de la PAF à Maore, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) a rendu un rapport accablant le 15 avril. Elle dénonce les pratiques en mer de la PAF mais aussi les conditions de détention au Centre de rétention administrative (CRA) et à la maison d'arrêt de Majicavo.**

Alors qu'une enquête judiciaire est en cours pour déterminer les responsabilités du passeur et de la police dans ce naufrage qui avait provoqué la disparition de plusieurs personnes, dont un enfant de 12 ans, dans la nuit du 3 au 4 décembre 2007, la CNDS évoque les circonstances de l'accident dans son rapport. Il ressort du document que le passeur aurait transmis la barre du kwassa au dernier moment à un jeune passager, qui n'aurait su que faire ; dans le même temps, le pilote de la vedette de la PAF, qui naviguait tous feux éteints, n'aurait vu qu'au dernier moment l'embarcation. "Nous voulions, comme toujours, aborder l'embarcation qui transportait des clandestins en nous positionnant en parallèle par tribord arrière. J'ai soudain constaté la présence d'une masse noire sur notre bâbord avant, sous

nous. J'ai ordonné au barreur - et il l'avait déjà fait en réflexe -, de mettre en marche arrière toute, mais la collision a eu lieu tout de suite", a indiqué un membre de l'équipage de la PAF à la CNDS. Au même moment, indique le rapport, à la suite d'un choc violent, "les passagers du kwassakwassa, dont certains dormaient, sont projetés à la mer. Peu d'entre eux savent nager ; pris de panique, tous ceux qui le peuvent tentent de s'accrocher à ce qu'ils trouvent : au bateau éventré ou à d'autres naufragés." Dans la journée du 4 décembre, vingt-six personnes, dont six mineurs, furent placées au centre de rétention de Pamandzi, avant d'être remis en liberté pour le besoin de l'enquête.

Sans se prononcer sur les responsabilités de ce naufrage sur lequel elle a enquêté -elle a interrogé les victimes et les policiers présents dans la vedette ainsi que des militants associatifs et les autorités-, la CNDS demande qu'il soit "impérativement mis fin, conformément à la réglementation internationale en vigueur à la pratique de la navigation en dérive feux éteints lors des opérations de recherche en mer des clandestins". La CNDS "recommande instamment de ne plus recourir à des méthodes qui aboutissent à la mise en danger d'êtres humains, notamment de femmes et d'enfants, dans

des conditions susceptibles de caractériser le délit d'homicide involontaire." Cinglant désaveu des pratiques policières en mer -celles sur terre mériteraient elles aussi une autre enquête...

**“Le Centre de rétention est indigne de la République.”**

D'autre part, la Commission, qui avait visité le CRA lors de son enquête à Maore, "estime que le Centre de rétention administrative de Mayotte est indigne de la République". Selon la CNDS, "la capacité théorique du centre de Mayotte doit être respectée comme c'est le cas dans les centres de rétention administrative en métropole. La construction d'un nouveau centre annoncée depuis près de dix ans s'impose dans les plus brefs délais. Les conditions de vie au centre de rétention administrative de Mayotte portent gravement atteinte à la dignité des mineurs retenus." La Commission demande que les mineurs "ne soient plus placés en rétention dans l'actuel centre", conformément à la règle-

mentation française et internationale en vigueur. Enfin, la Commission "recommande instamment qu'un règlement intérieur soit établi et respecté."

En aparté, la CNDS s'inquiète des conditions de détention à la maison d'arrêt de Majicavo. "Lors de son séjour à Mayotte", indique le rapport, "la Commission s'est rendue à la maison d'arrêt de Majicavo, afin d'auditionner trois naufragés qui y étaient détenus. Bien que sa saisine ne concerne pas cet établissement, la Commission a pu, avec l'accord du directeur de la maison d'arrêt, procéder à une visite d'ensemble. Le constat effectué ne peut être passé sous silence. La surpopulation carcérale due notamment à la mise en détention de nombreux passeurs (jusqu'à 200 personnes voire plus sont détenues, alors que la capacité de la maison d'arrêt est de 90 places - 76 pour les hommes, 6 pour les femmes, 6 pour les mineurs et 2 pour les arrivants) a des conséquences inacceptables". "La commission demande que les projets d'agrandissement prévus pour cet établissement soient réalisés dans les plus brefs délais", conclut sur ce sujet la CNDS. Depuis, le nombre de détenus est passé à 230 à Majicavo...

RC

## Petits arrangements entre ennemis

**Il s'en passe, des choses, dans les urnes mahoraises. Après les innombrables fraudes - plus ou moins importantes - des dernières élections cantonales et municipales, les délégués des deux syndicats intercommunaux de l'île s'en sont donnés à cœur joie.**

Le 30 avril, l'élection du président du Syndicat mixte intercommunal de l'aménagement de Mayotte (Smiam), organisme ô combien important en terme de budget -il construit les écoles primaires et les équipements sportifs de l'île-, a ainsi prêté le flan à toutes les tractations. Deux candidats visaient la présidence : Issihaka Abdillah, ancien directeur de cabinet du président du Conseil général Saïd Omar Oili, et Ahmed Madi, ancien maire de Bouéni soutenu par la majorité actuelle de l'assemblée départementale. Le terme "soutenu" est cependant bien faible au vu des pratiques déployées pour le faire élire. De nombreuses pressions ont ainsi été exercées sur les délégués -un conseiller municipal par commune et quatre représentants du Conseil général- du Smiam. Pressions économiques : plusieurs délégués affirment avoir été appelés -si ce n'est harcelés- par des entrepreneurs de



leur commune pour voter Madi. Pressions professionnelles : un délégué d'une commune employé par une autre municipalité s'est vu demander par son employeur de voter Madi, sous peine de sanctions. Pressions, enfin, politiques : le cabinet du président Douchina n'a pas hésité à menacer les communes qui voteraient "mal" d'être placées sous la tutelle de la collectivité départementale. Il faut dire que le membre du cabinet en charge du dossier ne porte guère Issihaka dans son cœur, lui qui lui a succédé au cabinet de Oili... Pis : un délégué (celui de Koungou) acquis à la cause d'Issihaka, a subitement disparu le matin du vote... remplacé au pied levé par son suppléant, jugé plus malléable.

L'adversaire de Madi n'a cependant pas été en restes. Ses partisans l'ont également "activement" soutenu. Si bien que la mère d'un délégué acquis à la cause de Madi a cru bon de venir, le matin du vote, au siège du Smiam... pour exhorter son fils à voter Issihaka ! Arrivés à onze (soit la majorité) le matin en bus, les pro-Madi se sont retrouvés à dix, et ont perdu la présidence ! Un rude coup pour le cabinet présidentiel, qui avait déjà perdu, deux semaines plus tôt, la présidence du Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de Mayotte -autre budget colossal-, après un travail "très intense" de lobbying de la part du président sortant -et réélu- Madi Ahamada. La vérité des urnes !

RC

## Après le départ de l'AND, Mwali compte ses sous

Après les semaines d'effervescence qui ont précédé l'intervention militaire à Ndzuani, à Mwali, les commerçants comptent leurs sous... mais aussi les crédits non réglés. Les soldats, les journalistes, les hommes politiques, les "réfugiés" et tous ceux qui gravitaient autour de l'armée, installée sur l'île d'où a été lancée l'opération, sont partis du jour au lendemain. Maïk, un petit restaurateur installé sur la place du marché, fut la première personne à constater que ses clients n'étaient plus au rendez-vous matinal. "D'habitude, je reçois 30 à 40 personnes par jour, mais depuis qu'on parlait de débarquement, ma clientèle était passée à plus de 100 par jour, et celle-ci était surtout constituée des civils anjouanais qui avaient fait le déplacement, soit forcés, soit volontaires pour aider les militaires", explique-t-il. "Lorsque le 24 avril à 7h30 je n'ai pas vu ceux qui prenaient le café, je me suis dit : soit ils sont partis, soit ils ont beaucoup de travail..." Effectivement, le "débarquement" aura lieu le lendemain. Durant cette période, Maïk a engrangé des bénéfices "comme je n'en ai jamais réalisé pendant ma carrière de restaurateur".

Saïd Abdou, revendeur des cartes téléphoniques à Fomboni, a eu tant de clients "militaires, surtout les étrangers", qu'en "l'espace de quelques jours j'ai fait un bénéfice de 200.000 fcs [400 euros, ndr], c'est plus que ce que j'avais gagné en presque une année." Cependant, "j'ai aussi un cahier avec les crédits des gens que je connais, car ils en profitaient pour m'amener des clients et demander crédit : sous les yeux des étrangers, je ne voulais pas refuser, pour ne pas que les Mohéliens aient l'air de ne pas s'aimer entre eux !"

Quand aux habitants du village d'Itsamia, dont le siège associatif, la Maison de la tortue, avait été réquisitionné pour y établir le centre de commandement militaire, ils déplorent la casse d'une partie du mobilier de l'association. Depuis, la très glorieuse Armée nationale de développement ne s'est pas manifestée pour réparer !

Daan-Ouni Msoili

## no comment

“Alors que le Mahorais offrait son hospitalité sans limite, l'Anjouanais clandestin s'organisa pour détruire Mayotte.”

**Daniel Zaïdani, au nom du collectif de la société civile, le 6 avril à Mamoudzou, lors de la manifestation contre les émeutes du 27 mars.**

“Il est triste de voir qu'on n'arrive plus à distinguer une jeune fille comorienne d'une étrangère.”

**Miftahou Abdou, secrétaire général du ministère en charge des affaires islamiques de l'Union, le 17 avril.**

“Aujourd'hui, nous avons apporté la preuve de manière éclatante au gouvernement français que les jeunes mahorais sont capables de s'entendre pour poursuivre la voie de nos anciens.”

**Abdoulatifu Aly, député de Maore, après le vote à l'unanimité par les conseillers généraux de la résolution demandant au gouvernement français d'organiser une consultation sur la statut de département, le 18 avril.**

“On ne peut pas imaginer que Mayotte soit victime plus longtemps de cette attitude qui n'est pas acceptable de l'Union des Comores, nous sommes aujourd'hui en situation de tension extrême.”

**Yves Jégo, secrétaire d'Etat français à l'Outremer, le 24 avril.**

“Je devine que Mohamed Bacar et son frère bénéficieront de ce grand boulevard que leur ouvre l'Etat français.”

**Mourad Saïd Ibrahim, ministre comorien de la Justice, le 24 avril.**

“Désormais, les Mahorais, les élus de Mayotte, seront associés au travail diplomatique [de la France], s'il faut aller à l'OUA, s'il faut aller à l'ONU ou auprès d'autres Etats et institutions internationales, pour que les Mahorais expriment eux-mêmes leur voix...”

**Ibrahim Soibahaddine, sénateur de Maore, dans Mayotte Hebdo.**

“Que celui qui croit à ma politique me suive que celui qui s'y oppose lève la main.”

**Ahmed Abdallah Sambi, le 27 avril à Mutsamudu.**

“A la réflexion, je crois que nous devons arrêter de donner de l'importance aux déclarations du chef de l'Union des Comores et prétentions sur Mayotte.”

**M'hamadi Abdou, premier vice-président du Conseil général, dans Mayotte Hebdo.**



# Le “Roy” Lasbadias en disgrâce à la Réunion

**“On vient me chercher des poux dans la tête pour des événements qui se sont déroulés il y a 11 ans. Pourquoi dans ce cas ne remonterait-on pas à l'époque de Moïse ?”**

Ainsi s'interrogeait le 21 avril le “baron” de Lasbadias dans la cour du palais de Justice de Moroni, où il venait comme chaque jour depuis une semaine “pointer” dans le cadre de sa liberté conditionnelle. Dans l'attente de son jugement, ce quinquagénaire d'origine française, qui se déclarait de nationalité “anjouano-comorienne” -une nationalité qui n'existe pas- disait ne réclamer aucun soutien particulier de la part de l'ambassade de France à Moroni. “Etant soumis à la loi comorienne en tant que citoyen de l'Union des Comores, je n'ai bénéficié à ma connaissance d'aucun appui de la part de l'Ambassade, à laquelle je n'ai personnellement rien demandé. Les faits pour lesquels j'ai été incarcéré, à tort ou à raison, ne relèvent que de ma seule et unique responsabilité. J'en assumerai donc seul les conséquences avec la plus grande confiance en la justice de notre pays” affirmait le “sultan blanc”, comme il fut surnommé à Ndzuani, en parlant de la justice comorienne.

Les Comores attirent parfois de drôles d'oiseaux, en quête de territoires où leurs idéaux, qui semblent avoir atteint la date de péremption sous leurs cieux d'origine, pourraient se fondre dans le paysage. “On m'a prédit que je serais le porte-drapeau d'un pays entouré d'eau”, nous confiait-il l'année dernière<sup>1</sup>. Toujours est-il que dès 1997, ce petit homme efflanqué transférait sur Ndzuani ses rêves sécessionnistes emprunts de royalisme, en se mettant au service du régime séparatiste -il avait été mis en contact avec Abdallah Ibrahim par le docteur Zaïdou, à la Réunion. “Nous avons pensé faire, mon fils et moi, ce que

nous ne pouvions pas faire pour notre pays, l'Occitanie où, en 1273, ont été brûlés les derniers Cathares”, expliquait-il en 2007. “Cela remonte à 1.000 ans, il s'agit d'un vieux fondement familial, un attachement personnel et intime au passé qui fait que nous sommes des sympathisants actifs de toutes les causes séparatistes [dans le monde]”, poursuivait-il avant de proposer le retour au régime des sultans.

---

**“Je suis comorien.  
Je suis propriétaire de  
terres à Anjouan.”**

---

Le rêve semble aujourd'hui terminé. Après avoir passé quinze jours de garde à vue à l'aéroport de Ouani, à Anjouan, “Jean-Louis Victor Alexandre Gayout de Falco de Puyraveau-Puybureau de Miglos et Casteldiaï, XVe Baron-Seigneur et Roy de Lasbadias”, ou encore Jean-Louis Gayout pour l'état-civil, ou bien Abousseine, son surnom adopté après sa conversion à l'Islam, a été inculpé pour “atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat”. “Il est bien précisé qu'il s'agit de faits remontant aux années 1997-1998”, précisait-il au mois d'avril. Au contraire des gendarmes anjouanais transférés à Moroni la même semaine que lui vers le camp militaire, “je n'ai pas pris les armes contre l'armée loyale. C'est pour cela que je bénéficie d'un statut particulier”.

Lasbadias est cependant l'une des rares personnalités séparatistes poursuivies par la justice pour des faits remontant à plus de dix ans. “Des faits que nous avons supposés amnistiés après la signature des

accords de Fomboni marquant la réconciliation nationale”, s'étonne-t-il. “J'affirme que depuis cette époque, je n'ai jamais fait partie ni de près ni de loin, d'aucun des gouvernements qui se sont succédés à Anjouan que ce soit sous l'autorité du lieutenant-colonel Abeid et sous les deux présidences du colonel Bacar. Je n'ai fait depuis ce temps là qu'assumer mes devoirs et exercer mes droits de simple citoyen anjouano-comorien. J'ai été participant actif du mouvement séparatiste, mais j'étais sous les ordres de mes chefs directs, le président Abdallah Ibrahim et le premier ministre Chamasse ben Saïd Omar.”

Les ennuis du “baron” ne s'arrêtent cependant pas là : dans la semaine du 21 avril, il était refoulé des Comores vers la Réunion. Selon son avocat, Me Mzimba, ce sont les nouvelles autorités de Ndzuani qui ont appelé le Parquet de Moroni pour demander son expulsion. Le Parquet aurait à son tour saisi les services d'immigration pour exécuter la décision. Lorsque nous lui avons demandé, quelques jours avant son expulsion, s'il pensait que l'Union des Comores accepterait de considérer la nationalité qui lui a été accordée par l'Etat anjouanais de 1997 -un Etat non reconnu- il s'était montré optimiste : “Je suis comorien. Je suis propriétaire de terres à Anjouan. Je suis marié avec une femme comorienne depuis neuf ans. J'ai ma carte de vote.” Ses propriétés foncières joueront-elles en sa faveur ? On peut en douter, d'autant plus que la maison dans laquelle il habitait à Domoni lui avait été attribuée par décret par le pouvoir séparatiste “jusqu'à son départ d'Anjouan”. Les avocats de Lasbadias annoncent cependant son retour sur Moroni d'ici un mois.

FA et LG

<sup>1</sup> Lire Kashkazi n°66, septembre 2007

## Covoiturage passif

ON ÉTAIT JUSQU'ICI presque habitués, aux Comores, à voir les véhicules de l'Etat utilisés lors des campagnes électorales. Mais depuis son arrivée à la tête de l'antenne publique Radio Comores, Youssouf Ali Ibouroi a inauguré de nouvelles pratiques. Nommé il y a un peu plus d'un an en raison de sa popularité à Mkazi, un grand village de la région du Bambao dont le soutien semblait indispensable au pouvoir de Sambi lors de l'élection présidentielle de Ngazidja, le directeur a en effet décidé de récompenser les habitants du bourg. Comment ? Tout simplement en mettant à leur service les deux minibus censés ramasser les dizaines d'employés des médias audiovisuels publics. Désormais, le personnel doit partager ses seuls moyens de locomotion avec les joueurs de l'équipe de football de Mkazi. Lorsque cette formation, qui évolue en première division, a un match, l'Office de la radio et de la télévision des Comores (ORTC) doit aménager ses programmes de manière à libérer les véhicules au profit des jeunes de Mkazi. Comme ceux-ci, après avoir joué, doivent aussi se détendre, le directeur a également envoyé, vendredi 25 mars, les bus de l'ORTC les conduire à un bal organisé par Radio Océan Indien. On dit merci qui ?

## “Cachez ce maillot”

L'AMBIANCE DOMINICALE sur la plage d'Itsandra, l'une des plus belles de Ngazidja située à une dizaine de minutes de la capitale, où les jeunes s'amuse chaque semaine jusqu'à la nuit tombée, a tourné à l'affrontement le 27 avril entre les jeunes et les notables. A l'origine de ces heurts sans précédent dans l'histoire de cette “ville noble” de l'île, la décision unilatérale des notables d'interdire l'accès des femmes à la plage. “La présence de plus en plus de femmes en maillot de bain à proximité des lieux de prière et du mausolée de Cheikh Bin Sumet, une grande figure spirituelle, heurte la culture comorienne et la morale musulmane” affirment les partisans des notables. Pour les jeunes de la ville, “interdire aux femmes d'accéder à la plage, c'est réduire la fréquentation du site”. Et pas réduire le champ des libertés ?

## le chiffre qui tue

# 51

51 gradés des Forces de gendarmerie anjouanaise, arrêtés lors de l'intervention militaire à Ndzuani ont été transférés au milieu du mois d'avril vers Moroni, en raison de la surpopulation carcérale à la prison de Koki, selon les autorités militaires. A Moroni, le procureur de la République s'étonne de cette décision prise alors qu'aucune action judiciaire n'avait été engagée, et se demande s'il est judicieux “pour des faits qui se sont déroulés à Anjouan, avec des auteurs anjouanais qui y sont domiciliés”, d'ordonner ce transfert.



Un pro-Bacar, le 26 mars, entouré de soldats de la coalition AND/UA.

(PHOTO AFP)

# ndzuani

## une normalisation lente et difficile

Un peu plus d'un mois après l'intervention militaire du 25 mars dernier, Ndzuanu retrouve une certaine sérénité.

L'arrestation des membres du gouvernement de Bacar, de ses principaux partisans ainsi que de la quasi-totalité des Forces de la gendarmerie anjouanaise (FGA), a fait baisser la tension des premiers jours. Bien que limités, les dégâts collatéraux ont laissé quelques traces dans certains villages comme à Barakani, où la résidence du colonel Bacar a déjà l'apparence d'une ruine. Aucun nouveau cas de représailles sur des personnes n'a été signalé. Signe de cet apaisement, une partie des 1.500 hommes déployés sur l'île fin mars, a été retirée, laissant sur place un peu plus de 500 soldats qui assurent les opérations de sécurisation. Le commandement de l'Armée nationale de développement (AND), confié au capitaine Combo, a pris ses quartiers à Sangani. Les insignes de la gendarmerie anjouanaise sont retirés et remplacés par ceux de l'Union. Sur les routes, la circulation a repris son rythme normal après l'arrivée d'un stock de carburant qui a ramené les prix à leur niveau d'avant la flambée.

Ce retour progressif à la normale ne signifie pas la fin de la phase de sécurisation. Les points de contrôle sont maintenus aux entrées des principales agglomérations. Allégés dans la journée, ils sont renforcés la nuit. Dans la région de Bambao Mtsanga jusqu'au sud du Nyumakele, sous contrôle des troupes soudanaises, les fouilles des véhicules ont été multipliées depuis la découverte le 10 avril dernier de deux personnes en possession d'armes à l'intérieur d'un minibus. Les militaires qui avaient dressé des check-points tous les 15 km, passent au peigne fin tous les bagages des passagers et ne laissent passer que ceux munis

d'une pièce d'identité. Une intensification de la surveillance qui suscite quelques frictions. *"Ce qui nous dérange, ce n'est pas le fait que ces militaires nous contrôlent, c'est leur droit. Mais c'est lorsqu'on ne trouve plus cette liberté de circuler librement pendant la nuit"*, regrette Farid, originaire de Bambao Mtsanga. Beaucoup de jeunes ont été contraints de passer la nuit dans une brigade, faute d'avoir sur eux leur carte d'identité ou de pouvoir s'expliquer face à des soldats soudanais ne parlant que l'arabe.

La situation est moins tendue à Domoni, où les Soudanais sont un peu chez eux depuis l'accueil triomphal qui leur a été réservé à leur arrivée dans la ville, le 25 mars. Postés aux entrées nord et sud de la ville, où ils passent la nuit sous des tentes, ils sont sollicités pour régler de menus problèmes. Bien intégrés, ils assurent la sécurité des manifestations publiques et sont présents sur les stades lors des compétitions. Dans cette ville d'où partent de nombreux kwasa à destination de Maore, les soldats soudanais assurent une mission de gendarmerie maritime en interceptant les barques chargées de passagers. En deux semaines, ils ont intercepté deux embarcations avec leurs propriétaires. Ce climat de convivialité ne leur fait pas oublier qu'on ne doit pas sortir ou entrer dans la ville sans présenter sa pièce d'identité. De même, les propriétaires des maisons réquisitionnées pour loger ces soldats, ne cessent de réclamer des loyers qu'ils ont du mal à percevoir.

Dans le Nyumakele, le premier barrage de contrôle se situe au carrefour qui mène vers Mremani et Moya. Une maison en construction sert de brigade. En descendant un peu plus loin, c'est dans les anciens locaux du service agricole de Mremani que se trouve le second poste. Dans ces lieux retirés, les Soudanais travaillent avec un ou deux militaires de l'Armée nationale de développement.

Le secteur de Mutsamudu et la région de Sima sont eux sous contrôle des troupes tanzaniennes et de l'armée comorienne. Si la zone de Sima-Moya précé-

dupe visiblement peu les forces coalisées qui n'y avaient pas déployé d'hommes le jour du débarquement, le secteur Mutsamudu-Ouani-Patsy reste le point névralgique de ce dispositif militaire. Outre le fait que le président par intérim réside à Ouani et que le gouvernement transitoire siège à Patsy, la présence de près de 500 prisonniers à la maison d'arrêt de Koki, située dans le secteur, justifie cette concentration de forces dans ce périmètre. Les troupes tanzaniennes, qui avaient seules la charge de la prison, ont été rejointes par des soldats de l'AND depuis la découverte de téléphones cellulaires qui permettaient à certains prisonniers civils d'entrer en contact avec l'extérieur, affirme une source associative.

La prison de Koki, qui n'est pas conçue pour accueillir autant de monde, est surpeuplée, ce qui pose des problèmes de prise en charge et de sécurité. Certains incidents ont été d'ailleurs signalés, comme le cas de ce soldat de Bacar *"agressé à l'intérieur de la maison d'arrêt par un visiteur qui s'est présenté comme membre de la famille qui lui apportait à manger, alors qu'il cherchait à se venger"*, indique un proche des autorités insulaires. C'est également pour des "motifs sécuritaires" que l'état-major de l'AND a décidé de transférer 51 officiers des forces anjouanaises à Moroni où ils sont gardés au camp militaire de Kandani. En plus de la garde de ces détenus et de la gestion des visites des familles, les conditions de détention dans cet établissement se dégradent. Les consultations régulières assurées par des médecins militaires tanzaniens et comoriens, n'empêchent pas de nombreuses hospitalisations. Ainsi, 179 personnes souffrent d'hémorroïdes sur les 275 cas traités.

Pour réduire le nombre des détenus, un procureur et un juge d'instruction ont été nommés pour instruire leurs dossiers. Mais alors qu'aucune information judiciaire n'a été ouverte, M. Maadhui, le procureur par intérim nommé il y a un peu plus de

deux semaines, a mis en liberté 52 civils. Une décision qui a soulevé un tollé dans la rue et parmi certains responsables de l'Union, qui critiquent les choix du magistrat. *"Ma mission"* dit-il, *"est de faire respecter la procédure judiciaire en mettant en liberté tous ceux contre lesquels il n'y a pas de charges justifiant leur internement"*, s'est défendu le représentant du ministère public.

*"La gestion des prisonniers et la perspective de l'élection du président de l'île probablement à la fin du mois de juin, sont deux facteurs de tensions actuelles"*, observe Abdoulatif. Le responsable de la Fondation comorienne des droits de l'homme (FCDH) s'inquiète de la précipitation mise à organiser un scrutin de ce niveau, *"tant que les conditions de sécurisation ne sont pas réunies"*. Selon lui, *"les litiges électoraux pourraient fragiliser la normalisation en cours, surtout que celle-ci doit être terminée avant le déploiement de la Maes [Mission d'assistance électorale et de sécurité, ndlr], seule force qui sera habilitée à se déployer pour assurer la sécurisation durant la période électorale"*.

S'il est vrai qu'aucun incident majeur n'est venu contrarier le dispositif de sécurisation mis en place depuis que les troupes de la coalition contrôlent l'île, la prudence est de mise. Le président Sambu en visite le 27 avril à Ndzuanu, a confié publiquement qu'il n'était pas encore autorisé par sa sécurité à se déplacer à l'intérieur de l'île. Sans doute pas avant que la phase de ramassage des armes déclenchée depuis deux semaines ne soit terminée. Quelques unes d'entre elles seulement ont été saisies dans la zone de Mutsamudu-Mirontsy, a fait savoir un membre de la Fondation des droits de l'homme. Vendredi 2 mai, c'est le fief du colonel Bacar qui a été passé au peigne fin par une équipe de l'AND. L'opération, qui a duré plus de huit heures, n'a pas permis de découvrir des armes, mais a dévoilé un important mobilier administratif qui a fait l'objet d'une saisie.

KES et NEP